

Direction générale de la recherche et l'innovation

Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle

Service de la coordination des stratégies de l'enseignement supérieur et de la recherche

Sous-direction des systèmes d'information et études statistiques

Département des Études statistiques

1, rue Descartes

75231 Paris Cedex 05

Universités :

Aurélie Delaporte 01 55 55 71 35 aurelie.delaporte@enseignementsup.gouv.fr

Diane Marlat 01 55 55 71 45 diane.marlat@enseignementsup.gouv.fr

Écoles d'ingénieurs :

Cynthia Wavoeke 01 55 55 72 77 cynthia.wavoeke@enseignementsup.gouv.fr

Écoles de commerce :

Mathias Denjean 01 55 55 72 54 mathias.denjean@enseignementsup.gouv.fr

ENS, Instituts catholiques et autres établissements, Nomenclature :

Sylvie Kleinholt 01 55 55 71 01 sylvie.kleinholt-ragala@enseignementsup.gouv.fr

GUIDE D'UTILISATION

FICHIERS SISE INSCRIPTIONS

SISE 2015 – 2016

A LIRE OBLIGATOIREMENT AVANT UTILISATION DU FICHIER

nouveautés 2015-2016

1 - LE NUMERO DE SERIE POUR LA REIMMATRICULATION DES ETUDIANTS :

Cette année, le numéro de série (6^{ième} caractère de l'INE) à utiliser pour les INE que votre établissement aura à affecter **est la lettre Q.**

2 – Nouvelle modalité de la **variable CONV** pour les étudiants inscrits en CPGE avec convention entre leur lycée de CPGE et l'établissement : **P**

3 – Suite à une date d'observation inappropriée pour la remontée des inscriptions **en CLES et C2I, la transmission des inscriptions dans ces certifications n'est plus obligatoire. ATTENTION : elle le reste pour l'enquête diplômés de mai.**

3 - Nouvelle modalité pour la **variable AMENA**

4 - **Actualisation** de la page sur la **variable ECHANG** : les modalités 1, 2, 3, 5 et B, C, D, G sont fermées.

PROGRAMME_ECHANGE_INTERNATIONALE entrant	LIBELLE_COURT
8	ERASMUS+

PROGRAMME_ECHANGE_INTERNATIONALE sortant	LIBELLE_COURT
L	ERASMUS+

PROGRAMME_ECHANGE_INTERNATIONALE sortant	LIBELLE_COURT
K	FREE MOVER

5-Pour les masters MEEF et « DU formation adaptée enseignement », le code **COMPOS** de la composante doit être le code UAI du site de l'ESPE dont dépend l'étudiant.

6 - **Orientation anticipée et choisie, du lycée au supérieur : dispositif bac-3/bac+3**

Ces « étudiants » Seront repérés par les variables: BAC =0040 ; ANBAC= ; DEPBA=

RAPPEL 2014-2015 :

Rappel 2014-15 : Mise en place de la nomenclature simplifiée de l'offre de formation – codification et classement SISE

Le nouveau Cadre National des Formations (CNF) fixé par l'arrêté du 22 janvier 2014 paru au JO du 1^{er} février 2014 texte n°25.

- Il est entré en vigueur pour les **diplômes de Licence à la rentrée 2014.**

L'arrêté du 22 janvier 2014 texte n°27 paru au JO du 1^{er} février 2014 fixe la nomenclature des mentions du diplôme national de licence.

La nomenclature simplifiée de licences s'est mise en place dans toutes les universités, à l'exception de la Nouvelle Calédonie, mais de façon différente.

Sont concernées : • Soit toutes les licences
• Soit une partie des licences

Et pour les niveaux : • Soit tous les niveaux (L123) de façon tubulaire
• Soit tous les niveaux (L123) avec portail en L1 et/ou L2
• Soit seul le niveau L1 (portail ou non), les anciennes licences subsistant pour les niveaux L2 et L3.
• Soit les niveaux L1 et L2 (portail ou non)

43 établissements ont passé au moins pour une licence tout le cursus L123 dans la nouvelle nomenclature.

Tous les établissements ont passé au moins une L1 dans la nouvelle nomenclature.

50 établissements ont passé toutes leurs L1 dans la nouvelle nomenclature (création de portail ou non).

- **La simplification de l'offre de formation concerne les masters.**

L'arrêté du 4 février 2014 paru au JO du 11 février 2014 fixe la nomenclature des mentions du diplôme national de master.

Pour les masters, le passage à la nouvelle nomenclature se fera en fonction des vagues de contractualisation (5 ans) à partir de la rentrée 2015 (**sauf pour Paris X qui anticipe le changement d'offre à compter de la rentrée 2014-15**).

Cependant, l'effet est déjà visible concernant les masters MEEF. En effet, une grande partie des établissements sont passés à la nomenclature simplifiée pour les masters MEEF. L'intitulé du diplôme ne comporte dès lors plus que la mention : ces nouveaux diplômes sont classés en sciences de l'éducation, et donc en SHS, et ne sont plus classés comme auparavant dans la disciplines du parcours. Cela crée donc aussi un déplacement mécanique entre groupes disciplinaires (par exemple un étudiant MEEF 2nd degré mathématiques sera désormais classé en SHS et non plus en sciences).

- **La simplification de l'offre de formation concerne les licences professionnelles**

Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence paru au JO du 4 juin 2014.

Le passage à la nouvelle nomenclature des licences professionnelles se fera par vagues de contrat à compter de la rentrée 2015-16.

Principe de codification SISE :

Avant la simplification de l'offre de formation, les formations étaient codées pour SISE en fonction des combinatoires :

- Domaine et mention (libellé 1), spécialité (libellé 2) pour les licences,
- Domaine et mention (libellé 1), , spécialité (libellé 2) et voie pour les masters
- Dénomination nationale (libellé 1), spécialité (libellé 2) pour les licences professionnelles

Chaque combinatoire était classée dans un secteur disciplinaire SISE. A cette fin, les établissements pouvaient privilégier soit la spécialité, soit la mention, soit le domaine. Ce classement devait correspondre à celui affiché dans l'offre de formation.

La prise en compte de la simplification de l'offre de formation dans SISE a modifié les règles de codification et de classement :

- le code diplôme SISE correspond maintenant à la mention parue dans les arrêtés pour les établissements qui ont passé tout ou partie de leurs formations dans la nomenclature simplifiée . Il commence par 23 pour les licences, 24 pour les licences professionnelles, 25 pour les masters.
- Les types diplômes SISE sont inchangés.
- Chaque code diplôme SISE (= mention) est classé dans un et un seul secteur disciplinaire SISE.
- Les domaines ne sont plus des éléments de nomenclature. Ils deviennent des variables du fichier SISE au nombre de 5.
- Des parcours types sont demandés en tant que nouvelles variables dans l'enquête, pour préciser les mentions de licence de STAPS et de langues et de masters enseignement second degré ; pour les autres diplômes, la nomenclature nationale des mentions a été jugée suffisante.

Rupture de série et principe de diffusion

On ne peut pas rétropoler car les changements dépendent des politiques de chacun des établissements. Il n'y pas de généralisation possible.

- Pour des requête sur plusieurs années n'impliquant que des disciplines, les totaux des regroupements disciplinaires sont ajoutés systématiquement (sciences, droit, économie-AES, lettres, STAPS) et la note suivante précisant la réforme et ses impacts sur les pluridisciplinaires peut être ajoutée :

« Le nouveau Cadre National des Formations (CNF) est entrée en vigueur pour les diplômes de Licence à la rentrée 2014. Le CNF réduit considérablement le nombre d'intitulés de diplômes. Certains de ces intitulés sont devenus plus précis, conduisant à un classement par discipline plus aisé : c'est le cas des licences de sciences, moins fréquemment classées en « pluri-sciences », mais davantage en « sciences fondamentales et applications » ou en « sciences de la nature et de la vie ». A l'inverse, d'autres intitulés sont plus généraux, notamment dans les disciplines littéraires (Licence mention Humanités par exemple) et sont plus fréquemment classés en « pluri-lettres, langues, sciences humaines ». »

- Pour des requête sur plusieurs années impliquant les secteurs disciplinaires (1/3 d'entre eux étant fortement impactés par la réforme), les données par disciplines qui sont « cohérentes » sont systématiquement ajoutés. Les séries des secteurs disciplinaires jusqu'à 2013-2014 puis à partir de 2014-2015 sont séparés dans deux onglets distincts, en expliquant qu'il y a une rupture de séries et que les données ne sont pas comparables.

Convention CPGE – Université : hausse mécanique en L1

Dès la rentrée 2013, chaque lycée possédant des classes préparatoires aux grandes écoles (C.P.G.E.) est invité par la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche (n° 2013-660 du 22 juillet 2013) à conclure, par convention, un partenariat avec un EPSCP (université ou école), pour favoriser les passerelles, l'harmonisation des enseignements, la sensibilisation à la recherche des étudiants. Toutes les conventions devaient être signées pour la rentrée 2015.

Pour la diffusion, on laisse les inscriptions parallèles dans les effectifs mais on calcule des évolutions à champ constant soit hors doubles inscriptions en CPGE (hors CURPAR= « 02 ») (méthode adoptée pour l'ajout des IUFM par exemple, en 2008).

Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation

Créées par la loi 2013-595 du 8 juillet 2013, les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) forment les futurs enseignants de la maternelle au supérieur à compter de la rentrée 2013. Ces nouvelles écoles organisent des formations du master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation) dédié aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation qui intègrent les nouveaux concours de recrutement.

En 2013-2014, dans SISE n'est considérée comme étant dans le contour des ESPE que la 1^{ère} année des masters MEEF hors instituts catholiques.

En 2014-2015, dans SISE, sont considérés comme étant dans le contour des ESPE les 1^{ère} et 2^{ème} année des masters MEEF ainsi que tous les cas de fonctionnaires stagiaires.

Le M1 MEEF n'est pas une préparation au concours mais une préparation aux métiers de l'enseignement. Un étudiant qui a obtenu son M1 MEEF a vocation à poursuivre en M2 MEEF même s'il a échoué au concours.

Les inscriptions pour les lauréats au concours sont possibles soit dans un M2 MEEF soit, pour les parcours adaptés définis par les commissions académiques, dans l'un des 3 « DU formation adaptée enseignement » (1er degré, 2nd degré, encadrement éducatif) spécifiques dont le code du type diplôme SISE est XF. La réussite au concours n'a pas d'incidence sur le régime d'inscription qui peut prendre toutes les valeurs possibles. Cependant, le lauréat, fonctionnaire stagiaire, doit être repéré par la variable FONCTIO qui prend pour l'étudiant la valeur 'K'

Les masters MEEF sont définis par 4 masters, identifiables grâce à leur libellé 1 (application des formats sur le code DIPLOM) :

- MEEF PREMIER DEGRE
- MEEF SECOND DEGRE
- MEEF ENCADREMENT EDUCATIF
- MEEF PRATIQUES ET INGENIERIE DE LA FORMATION

(Pour les établissements passant à l'offre de formation simplifiée pour les masters MEEF:)

- METIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION (MEEF), 1er DEGRE
- METIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION (MEEF), 2e DEGRE
- METIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION (MEEF), ENCADREMENT EDUCATIF
- METIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION (MEEF), PRATIQUES ET INGENIERIE DE LA FORMATION

Dans le libellé 2 figurent les parcours (par exemple « parcours mathématiques ») uniquement pour les masters MEEF avant la simplification de l'offre de formation.

Les ESPE sont composantes d'une université ou d'une communauté d'universités et d'établissements (COMUE) et en tant que telles, elles sont ré-intégrées à l'établissement dont elles sont composantes (dit « porteur » - cf. annexe) dans le fichier Sise Universités (variable ETABLI). Les inscriptions qui auraient été enregistrées au niveau des établissements partenaires sont extraites de ceux-ci. **Les inscriptions dans les ESPE ne sont diffusables qu'au niveau académique.** Une nouvelle variable a été créée pour faciliter la constitution des ESPE par académie et extraire les inscriptions correspondantes des établissements porteurs. **Cette variable est la variable ETABLI DIFFUSION, qui est la seule qui doit être utilisée pour diffuser des données au niveau établissement (ne pas utiliser la variable ETABLI) .**

Les évolutions ne sont donc plus possibles cette année au niveau établissement, les établissements perdant mécaniquement les étudiants inscrits dans des Masters MEEF.

Les évolutions restent possibles au niveau académique et au niveau établissement sur les cursus licence et doctorat, non impactés par la création de ces structures.

Pour permettre l'identification des ESPE dans les établissements porteurs plus rapidement que par leurs libellés, une variable dichotomique **FLAG_MEEF** a été créée.

3 communautés d'établissements étant porteuses des ESPE de leur académie sont présentes dans le fichier SISE Universités Inscriptions 2014-2015 dans la variable ETABLI: ce sont les COMUE Université européenne de Bretagne, COMUE Montpellier Sud de France et COMUE Lille Nord de France.

Pour plus d'information, nous contacter.

SOMMAIRE

A- PRESENTATION DE L'ENQUETE, AVERTISSEMENTS	8		
I - Présentation générale	8		
1 - L'enquête SISE Universités	8		
2 - L'enquête SISE Ingénieur	8		
3 - L'enquête SISE Management	9		
4 - L'enquête SISE ENS	9		
5 - L'enquête SISE PRIV	9		
II - Champ de l'enquête	10		
III - Notions d'inscription, d'étudiant inscrit, de diplôme préparé, de nouveau bachelier, de nouvel entrant	11		
IV - Disponibilité des tables SAS	14		
B- DONNEES DISPONIBLES PAR THEME	15		
I - Descriptif de l'établissement fréquenté	15		
II - Descriptif de l'étudiant	15		
1 - Données socio-démographiques	15		
2 - Origine géographique	16		
III - Scolarité de l'étudiant	16		
1 - Scolarité antérieure	16		
2 - Scolarité actuelle, inscription	17		
3 - Scolarité actuelle, diplôme	17		
IV - Les variables de comptage	18		
V - Les variables internes à la SDSIES	18		
C - DESCRIPTIF DES DIFFERENTES VARIABLES PAR ORDRE ALPHABETIQUE	19		
acabac	20	depeta	55
acaeta	22	deprespa	57
acarespa	23	dipder	58
age	24	diplom	59
amena	25	discipli	63
anbac	26	DOM_1 DOM_2, DOM_3, DOM_4, DOM_5	65
anetab	27	echang	66
aninsc	28	effectif	68
annais	29	etabli	69
ansup	30	etabli_diffusion	70
bac	31	flag_MEEF	71
bac_rgrp	34	flag_sup	72
cometa	35	fonctio	73
cometu	37	fr_etr	74
comins	38	fr_etr_d	75
compos	39	fr_etr_r	76
comref	47	groupe	77
conv	48	idetu	78
cp_etu	49	inspr	79
cp_par	49	jonais	80
curpar	50	lcometu	81
cursus_LMD	51	lcomref	81
cycle	52	monais	82
degetu	53	nation	83
depbac	54	natRG	86

nature	87	pcspar / pcspar2	100
nbach	87	regime	101
net	89	reimma	103
niveau	90	sectdis	104
niveau_d	93	sexe	105
niveau_f	94	situpre	106
numed	95	specia specib specic	108
numins	96	typ_dipl	110
paripa	97	typrepa	115
par_type	98	univ	117
paypar	99	voie	118

<i>ANNEXE 1</i>	119
<i>NOMENCLATURES RELATIVES AUX DIPLOMES D'ÉTAT DE DOCTEUR EN MÉDECINE, PHARMACIE, ODONTOLOGIE</i>	119
<i>ANNEXE 2</i>	123
<i>DETAIL DES FORMATS SISE</i>	123
<i>ANNEXE 3</i>	126
<i>LISTE DES VARIABLES PAR CHAMP</i>	126
<i>ANNEXE 4</i>	128
<i>LISTE DES ÉTABLISSEMENTS</i>	128
<i>ANNEXE 4</i>	138
<i>DETAILS DES ESPE</i>	138

A - Présentation de l'enquête, avertissements

I - PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'enquête SISE recense, au travers des inscriptions prises, les étudiants inscrits dans différents établissements d'enseignement supérieur dans les bases inscri14, inge14, mana14, ens14 et priv14.

Pour l'année universitaire 2014-2015, la date d'observation fixée pour la remontée des informations était le **15 janvier 2015**.

Historique :

1995 : Mise en place du système d'information SISE sur les universités.

1999 : Extension aux IUFM et aux instituts catholiques

2001 : Extension aux écoles d'ingénieurs

2004 : Extension aux ENS et grands établissements

2006 : Extension aux écoles de management

2009 : Extension aux écoles nationales vétérinaires et l'école nationale supérieure du paysage de Versailles

1 - L'enquête SISE Universités

Pour l'année universitaire 2014-2015, le fichier inscri14 recense :

- 73 universités
- 2 centres universitaires de formation et de recherche : Albi et Mayotte
- 1 institut national polytechnique (INP) de Toulouse et 1 institut polytechnique de Grenoble
- 3 universités de technologie (Compiègne, Troyes, Belfort-Montbéliard)
- 5 établissements spécifiques à l'agglomération parisienne : l'institut national des langues et civilisations orientales (INALCO), l'institut d'études politiques, l'observatoire de Paris, l'institut physique du globe de Paris, Paris Dauphine
- L'« Université de Lorraine » qui a été créé par fusion des universités de Nancy 1, Nancy 2, Metz et de l'INPL (Institut national polytechnique de Lorraine) en 2011-2012, devenant un grand établissement
- l'école nationale du paysage de Blois
- 5 Communautés d'universités et d'établissements (COMUE), qui soit délivrent elles-mêmes des doctorats (« Université Paris-Est », « Université de Grenoble »), soit comportent l'ESPE de leur académie (« Université Lille Nord de France », « Université Montpellier Sud de France » et « Université Européenne de Bretagne »).

Malgré le calendrier austral, les étudiants de Nouvelle-Calédonie du fichier SISE UNIVERSITE sont les étudiants inscrits au titre de l'année de campagne (année 2014 pour 2014-2015) dans l'université de Nouvelle-Calédonie, et non les étudiants de l'année précédente. **Suite à une demande de délai supplémentaire de l'université, ces étudiants ne sont pas intégrés au fichier transmis au rectorat en juin 2015.**

2 - L'enquête SISE Ingénieur

L'enquête SISE sur les écoles d'ingénieurs recense l'ensemble des établissements publics et privés, quel que soit le ministère de rattachement, habilités à délivrer un titre d'ingénieur diplômé par le Ministre de l'éducation nationale et par la Commission des titres d'ingénieurs (loi du 10 juillet 1934).

Depuis 2008, 18 écoles d'ingénieurs rattachées aux universités (article 43 de la loi n°84-52 du 26 janvier 1984 ou L719-10 du code de l'Education) remontent dans le champ ingénieur.

Seules les écoles d'ingénieurs internes aux universités remontent dans le champ SISE université.

3 - L'enquête SISE Management

L'enquête SISE sur les écoles de management recense l'ensemble des écoles de management reconnues par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et habilitées à délivrer au moins un diplôme visé.

4 - L'enquête SISE ENS

Cette enquête SISE recense les ENS, les écoles vétérinaires, l'école nationale supérieure du paysage de Versailles, l'école nationale de la statistique et de l'administration économique, l'institut catholique d'études supérieures et des grands établissements.

5 - L'enquête SISE PRIV

Cette enquête recense les instituts catholiques.

Remarque :

Les inscriptions prises dans toutes les composantes internes des établissements sont présentes dans les fichiers.

Comme par le passé, les composantes les plus fines (antennes) ont été recensées de manière exhaustive par rapport aux informations contenues dans la Base Centrale des Etablissements (BCE). Il est donc possible de travailler finement au niveau des sites.

En outre, les contrôles sur l'existence des composantes universitaires ont été effectués comme l'an dernier directement à partir d'une image extraite de la BCE issue des Bases Rectorales des Etablissements (BRE) mises à jour par les rectorats. Ces contrôles ont donc fait l'objet d'un important travail en collaboration avec les établissements et ces derniers afin de vérifier d'une part, la description des composantes dans les BRE et de comparer d'autre part la description de la structure interne des établissements dans les fichiers SISE et dans les BRE.

II - CHAMP DE L'ENQUETE

Le système SISE recense la totalité des inscriptions prises dans les établissements recensés. (par exemple, à l'université : IUT, ingénieurs, formations paramédicales, enseignement à distance, etc.).

Entrent notamment dans le champ de SISE :

Entrent notamment dans le champ de SISE :

- les étudiants inscrits en formation continue diplômante donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'un diplôme universitaire au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an
- les étudiants préparant le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU A et B)
- les étudiants préparant certains diplômes (DUT, nouvelles formations d'ingénieurs...) en formation par alternance (stages en entreprise intégrés dans le cursus) ou par apprentissage
- les étudiants français et étrangers inscrits dans le cadre des conventions et des échanges internationaux, inscrits dans un établissement public universitaire français, et qui, ayant payé des droits d'inscription dans cet établissement pour une formation d'un an, sont amenés à suivre une formation durant l'année universitaire à l'étranger pour une période de trois, six mois ou plus
- les étudiants en échange entrant pour une durée minimale de 3 mois en règle administrativement et présents au 15 janvier
- tous les fonctionnaires stagiaires des ESPE, qu'ils soient inscrits dans une formation diplômante (master MEEF) ou non diplômante (dans ce cas ils sont inscrits en « DU formation enseignement » (voir page concernant les ESPE)

Le concept d'étudiant dans SISE englobe donc les statuts d'étudiant stricto sensu, de stagiaire et d'apprenti. C'est un concept qui permet de comptabiliser tous ceux qui préparent un diplôme d'enseignement supérieur, quel que soit le mode de préparation, aux restrictions suivantes près.

N'entrent pas dans le champ de SISE :

- les auditeurs-libres
- les stagiaires français et étrangers venant suivre des cycles de formation ou de perfectionnement d'une durée inférieure à l'année universitaire.
- Les étudiants étrangers inscrits dans une antenne située à l'étranger
- Les étudiants inscrits en école de commerce dans les préparations au Brevet de Techniciens Supérieurs (BTS), au diplôme des Métiers d'Art (DMA), au Diplôme Supérieur d'Arts Appliqués (DSAA), au Diplôme de Comptabilité et Gestion (DCG), au Diplôme Supérieur de Comptabilité et Gestion (DSCG) et au Diplôme National de Technologie (DNST)

Nota Bene : Les étudiants inscrits dans le cadre d'une **convention entre un institut catholique et une université** sont recensés dans les deux types d'établissement.

III - NOTIONS D'INSCRIPTION, D'ETUDIANT INSCRIT, DE DIPLOME PREPARE, DE NOUVEAU BACHELIER, DE NOUVEL ENTRANT

Inscription

Un étudiant peut prendre plusieurs inscriptions. **L'une d'elles est désignée comme inscription principale. Les autres inscriptions, dans le même établissement, sont dites secondes.**

Inscription principale : si l'étudiant est inscrit à une seule formation, cette inscription est dite principale.

Dans le cas d'inscriptions multiples prises dans le même établissement, la détermination de l'inscription principale dépend de différents critères. La règle générale est de donner la priorité aux diplômes nationaux par rapport aux diplômes d'université, puis en cas d'indétermination, au diplôme de niveau terminal de formation le plus élevé.

Certains diplômes font cependant exception. Les diplômes d'ingénieur et certains diplômes de santé priment sur les autres diplômes nationaux. Les habilitations à diriger des recherches (HDR) ont un niveau de priorité moindre que les autres diplômes nationaux. Les diplômes d'établissement identifiés spécifiquement (tels que le diplôme de l'IEP, code SISE : 8000017) sont prioritaires par rapport aux diplômes d'université génériques (diplômes commençant par '9' et classés par les établissements dans des niveaux de formation (initial et terminal) et secteurs disciplinaires).

Pour les **INSTITUTS CATHOLIQUES**, pour un même étudiant inscrit à plusieurs formations, les diplômes nationaux priment sur les diplômes canoniques et les diplômes d'université.

Ces règles se traduisent par la hiérarchie suivante (le diplôme d'échelle n+1 est toujours considéré comme prioritaire par rapport au diplôme d'échelle n quant au choix de l'inscription principale) :

échelle 5 - DUT, Diplômes d'ingénieur, concours d'enseignement, années préparatoires aux Diplômes d'Etat de chirurgie dentaire, de docteur en pharmacie et de docteur en médecine et de maïeutique, capacités de médecine

échelle 4 - diplômes nationaux (y compris la préparation à l'agrégation) ou homologués nationalement (magistères...), hors HDR

échelle 3 - Concours administratifs et diplômes d'université clairement identifiés

échelle 2 - habilitation à diriger des recherches (HDR)

échelle 1 - diplômes d'université génériques, post-DUT, diplômes internationaux génériques, CLES et C2I.

Lorsque deux diplômes appartiennent à la même échelle, l'inscription principale est prioritairement le diplôme de niveau terminal de formation le plus élevé sauf pour les filières dites sélectives (une 2^e année de DUT primera sur un L2).

Cas d'inscriptions conditionnelles: **un étudiant inscrit en L2 et, de manière conditionnelle, en L3 aura pour inscription principale celle en L3.**

Enfin, dans le cas où les deux diplômes possèdent la même échelle et le même niveau terminal de formation, l'inscription principale est celle qui est dénommée 'première' par l'établissement.

Inscription seconde : il s'agit de toutes les inscriptions autres que principales, prises dans le même établissement. Un individu peut par conséquent avoir plusieurs inscriptions secondes s'il est inscrit à trois diplômes ou plus dans un établissement donné.

Étudiant inscrit

On parle d'étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur. Un étudiant prend toujours une inscription principale et dans certains cas une ou des inscriptions secondes.

Dénombrer des étudiants (personnes physiques) dans un établissement revient donc à dénombrer des inscriptions principales à un diplôme.

Un étudiant ne peut être inscrit pour une préparation à un diplôme précis que dans un établissement.

- Si un établissement B est chargée par l'établissement A d'assurer une partie de la formation de ses étudiants pour la préparation à un diplôme donné, l'étudiant doit être recensé uniquement dans l'établissement A.
- Lorsque deux universités sont cohabilitées pour la préparation d'un même diplôme, l'étudiant s'inscrit dans l'université de son choix et il est décompté dans cette seule université.
- Si l'étudiant d'un établissement A s'inscrit dans un établissement B pour la préparation d'un autre diplôme que celui préparé à l'établissement A, il est recensé dans les deux établissements.

Diplôme préparé

Une inscription se prend toujours pour la préparation d'un diplôme déterminé. **La notion de diplôme s'étend aux préparations de concours et attestations.**

Autres notions de comptage des étudiants

- les « **nouveaux entrants** » : il s'agit des étudiants (personnes physiques, on ne raisonne donc pas en inscriptions) qui s'inscrivent pour la première fois dans l'enseignement supérieur universitaire français en première année de premier cycle. Il s'agit donc d'une définition différente de celle des étudiants qui s'inscrivent pour la première fois dans un établissement donné.
- les « **nouveaux bacheliers** » : il s'agit des étudiants (personnes physiques, on ne raisonne donc pas en inscriptions) ayant obtenu leur baccalauréat lors de la dernière session et qui s'inscrivent en 1^{ère} année de cursus L dans l'enseignement supérieur (les titulaires d'une équivalence sont exclus).

IV - DISPONIBILITE DES TABLES SAS

Les fichiers sont disponibles sous forme de table SAS avec les nomenclatures associées (tables SAS également) et les formats. Pour les utilisateurs de la SDSIES, les tables et les formats se trouvent actuellement sous UNIX dans le répertoire :

`/util5/dep/depb5/SISE/PEPSISE`

Les noms des fichiers pour l'année universitaire 2014-2015 sont **inscri14**, **inge14**, **mana14**, **ens14** et **priv14**.

Par la suite, les tables seront mises à disposition sous le répertoire :

\$CAT/SISE/1415/disp/sas/horsbcp/inscrits

Pour les utilisateurs du CD-Rom SISE UNIV (SSA) :

- Le fichier national est dans le répertoire **\France**
- Les tables académiques sont dans le répertoire **\Academies**
- Les formats SAS sont dans le répertoire **\Formats**
- Les tables de nomenclatures sont dans le répertoire **\Nomenclatures**
- Ce guide ainsi que des tableaux sont dans le répertoire **\Tableaux et guide**

Pour travailler sur un champ correct « université », les options SAS sont :

Where flag_sup=0 and inspr='O' and UNIV='O' ;

Pour les utilisateurs du CD-Rom SISE INGE, MANA, ENS et PRIV (ssa_inge14, ssa_mana14, ssa_ens14 et ssa_priv14) :

- Les fichiers nationaux sont dans le répertoire **\France**
- Les formats SAS sont dans le répertoire **\Formats**
- Les tables de nomenclatures sont dans le répertoire **\Nomenclatures**
- Ce guide est dans le répertoire **\Tableaux et guide**

Pour utiliser les formats fournis vous devez d'abord allouer la librairie de formats :

Libname fmt "d:\Formats\" ; (Pour le CD-Rom)

Puis passer l'option suivante :

Options fmtsearch=(fmt) ; (Pour le CD-Rom)

B - Données disponibles par thème

Cette partie détaille l'ensemble des variables disponibles dans les fichiers de 2014-2015. Pour favoriser une lecture rapide, les différentes variables ont été regroupées par grands thèmes et accompagnées d'une définition succincte. Pour obtenir une définition plus complète ainsi que la table de nomenclature associée à la variable, il suffit de se reporter au paragraphe suivant qui détaille l'ensemble des variables par ordre alphabétique.

Attention : Certains champs n'ont pas toutes les variables. Référez-vous à l'annexe 3 pour savoir les variables disponibles par champ.

I - DESCRIPTIF DE L'ETABLISSEMENT FREQUENTE

- **ETABLI_DIFFUSION** : Libellé de l'établissement pour la diffusion (distinction ESPE par académie).
- **ETABLI** : numéro d'identification de l'établissement dans la Base Centrale des Etablissements (BCE).
- **COMETA** : code commune (INSEE) du siège de l'établissement.
- **DEPETA** : code du département de l'établissement.
- **ACAETA** : code de l'académie de l'établissement.
- **FR_ETR_D** : regroupement des établissements selon qu'ils se situent en France métropolitaine, dans un Département d'Outre Mer ou dans un Territoire d'Outre Mer.
- **FR_ETR_R** : variable dichotomique permettant d'isoler les établissements des TOM des autres établissements.
- **COMPOS** : numéro d'identification de la BCE de l'unité administrative de rattachement la plus fine.
- **COMINS** : code commune (INSEE) de l'unité administrative de rattachement.
- **NUMED** : Numéro de l'école doctorale. Cette variable est renseignée uniquement pour les doctorants.
- **UNIV** : indique si l'établissement est une université (L'université de Lorraine est considérée comme appartenant au champ UNIV = « O »).

II - DESCRIPTIF DE L'ETUDIANT

1 - Données socio-démographiques

- **IDETU** : identifiant national de l'étudiant.
- **SEXE** : sexe de l'étudiant.
- **JONAI** : jour de naissance – *Variable sensible interne à la SDSIES.*
- **MONAI** : mois de naissance
- **ANNAI** : année de naissance de l'étudiant.
- **AGE** : âge révolu au 31-12 de l'année de campagne. Cette variable est calculée à partir de l'année de naissance. Par exemple pour le fichier relatif à l'année 2008-2009, un étudiant né en 1985 a pour âge: 2008-1985 = 23 ans.
- **PCSPAR** : PCS du premier parent référent de l'étudiant.

- **PCSPAR2** : PCS du second parent référent de l'étudiant.
- **NATION** : nationalité de l'étudiant (code détaillé du pays) – *Variable sensible interne à la SDSIES.*
- **NATRG** : nationalité de l'étudiant (regroupée)
- **FR_ETR** : variable dichotomique permettant de distinguer les étudiants français des étudiants étrangers. Cette variable est calculée à partir de la nationalité de l'étudiant.

2 - Origine géographique

- **CP_ETU** : code postal de la résidence de l'étudiant.
- **PARIPA** : pays de résidence de l'étudiant.
- **COMETU** : code commune INSEE de résidence de l'étudiant.
- **LCOMETU** : commune de résidence de l'étudiant.
- **CP_PAR** : code postal de la commune de résidence des parents.
- **COMREF** : code commune INSEE de résidence de référence.
- **LCOMREF** : commune de résidence de référence.
- **PAYPAR** : pays de résidence des parents.
- **DEPRESPA** : département de résidence des parents.
- **ACARESPA** : académie de résidence des parents.

III - SCOLARITE DE L'ETUDIANT

1 - Scolarité antérieure


- **BAC** : série du bac ou équivalence.
- **BAC_RGRP** : séries du baccalauréat ou équivalences regroupées. Cette variable de 7 modalités est calculée à partir de la variable BAC.
- **ANBAC** : année d'obtention du baccalauréat.
- **ACABAC** : académie d'obtention du baccalauréat.
- **DEPBAC** : département d'obtention du baccalauréat.
- **ANINSC** : année de première inscription dans le système universitaire français.
- **ANSUP** : année d'entrée dans l'enseignement supérieur.
- **ANETAB** : année d'entrée dans l'établissement.
- **SITUPRE** : situation de l'étudiant l'année précédente (type de formation ou d'enseignement suivi).
- **DIPDER** : type du dernier diplôme obtenu antérieurement (l'année précédente ou antérieurement) dans l'enseignement supérieur (y compris le baccalauréat).
- **TYPREPA** : indique quelle classe préparatoire a été fréquentée par l'étudiant

2 - Scolarité actuelle, inscription

- **INSPR** : variable permettant de savoir s'il s'agit de l'inscription principale de l'étudiant, d'une inscription seconde ou d'une inscription en cohabilitation.
- **ECHANG** : programme d'échange international.
- **REGIME** : régime d'inscription de l'étudiant.
- **CURPAR** : cursus suivi parallèlement dans un autre établissement d'enseignement supérieur.
- **CONV** : variable indiquant si les enseignements sont dispensés dans le cadre d'une convention entre un institut catholique et une université.
- **AMENA** : variable permettant de préciser si l'étudiant a suivi dans l'établissement un cycle aménagé différent du cycle théorique.

3 - Scolarité actuelle, diplôme

- **DIPLOM** : code diplôme de l'inscription.
- **SECTDIS** : secteur disciplinaire (52 modalités) du diplôme d'inscription de l'étudiant.
- **DISCIPLI** : discipline (14 modalités) du diplôme d'inscription de l'étudiant.
- **GROUPE** : regroupement disciplinaire qui permet de distinguer, entre autres, les IUT.
- **NATURE** : nature du diplôme d'inscription de l'étudiant.
- **TYP_DIPL** : type du diplôme d'inscription de l'étudiant.
- **CYCLE** : cycle d'études associé au diplôme d'inscription de l'étudiant.
- **CURSUS_LMD** : cursus d'études associé au diplôme d'inscription de l'étudiant respectant la logique LMD.
- **NIVEAU** : niveau dans le diplôme d'inscription atteint par l'étudiant pendant la présente année d'inscription.
- **NIVEAU_D** : niveau de début de formation du diplôme d'inscription de l'étudiant défini en nombre d'années après le baccalauréat.
- **NIVEAU_F** : niveau final de formation du diplôme d'inscription de l'étudiant défini en nombre d'années après le baccalauréat.
- **DEGETU** : degré d'études ; niveau de formation atteint par l'étudiant pendant la présente année d'inscription. Cette variable est calculée à partir du niveau dans le diplôme et à partir du niveau de début de formation du diplôme. Elle est définie en nombre d'années après le baccalauréat.
- **SPECIA SPECIB SPECIC** : spécialisation d'un diplôme national à un niveau plus fin que celui utilisé par les libellés du diplôme. Permet notamment de repérer les langues dans les formations diplômantes en langues.
- **VOIE** : voie ou finalité professionnelle, recherche, générale ou indifférenciée associée au diplôme d'inscription dans le cas d'une inscription dans un cursus LMD.
- **FLAG_MEEF** : variable permettant l'identification des masters Master MEEF 1^{ère} année (ESPE).
- **PAR_TYPE** : parcours type des licence LMD de langue et STAPS, et des masters MEEF2nd degré pour les diplômes ayant passé à l'offre de formation simplifiée

 1, rue Descartes – 75731 Paris Cedex 05

- **DOM_1, DOM_2, DOM_3, DOM_4, DOM_5** : Domaine d'accréditation pour les diplômes ayant passé à l'offre de formation simplifiée

IV - LES VARIABLES DE COMPTAGE

- **EFFECTIF** : variable qui repère les inscriptions principales et **permet de comptabiliser les étudiants** (elle vaut 1 pour une inscription principale et 0 sinon).
- **NET** : variable permettant de repérer les inscriptions relatives aux étudiants en première année de premier cycle dont c'est la première année d'inscription à l'université (NET=1 si c'est le cas, 0 sinon). Elle est calculée à partir des variables PRINSCRI, CYCLE et DEGETU.
- **NBACH** : variable permettant de repérer les bacheliers de l'année inscrits pour la première fois dans le système universitaire français en première année de premier cycle (NBACH = 1 si c'est le cas, 0 sinon). Elle est calculée à partir des variables ANBAC, ANINSC et BAC.

V - LES VARIABLES INTERNES A LA SDSIES

- **REIMMA** : variable permettant de repérer les numéros Identifiant National Etudiant (INE) indûment réaffectés (réimmatriculations abusives).
- **NUMINS** : numéro d'inscription de l'étudiant interne à l'établissement.
- **S(VARIABLE)** : permet de repérer la valeur brute de la variable (VARIABLE) ; c'est à dire telle que transmise par l'établissement avant tout redressement éventuel de la part de la SDSIES.
- **FLAG_SUP** : variable dichotomique permettant de conserver tous les enregistrements qui ont été supprimés par la SDSIES (ex : 2 inscriptions première et seconde identiques, doublon). La variable vaut 1 pour une suppression, 0 sinon.

Par conséquent, tout traitement doit se faire sur la population FLAG_SUP=0.

C - Descriptif des différentes variables par ordre alphabétique

Pour chaque variable seront précisés différents points :

- le **format** de la variable.
- la **définition** exacte de la variable.
- des **commentaires** spécifiques sur la codification des valeurs manquantes, sur les contrôles et redressements effectués, et toute autre remarque éventuelle sur la variable.
- la **nomenclature** correspondant à la variable et éventuellement, si elle existe, la structure de la table associée.

ACABAC

FORMAT :

Variable caractère de longueur 2.

DEFINITION :

Il s'agit de l'académie :

- du dernier établissement de préparation du baccalauréat pour les étudiants qui étaient scolarisés à ce moment.
- du centre d'examen pour les étudiants non scolarisés au moment du baccalauréat.

COMMENTAIRES :

- Les étudiants ayant obtenu leur baccalauréat à l'étranger sont regroupés dans la modalité '00'.
- Les étudiants présents dans les établissements et non titulaires du baccalauréat sont comptabilisés dans la modalité '99'.
- Les non-réponses sont regroupées dans la modalité '99'.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **ACADEMIE**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
ACADEMIE	char(2)	
LIBELLE	char(10)	\$ACABAC
LIB_LONG	char(40)	\$ACALG

contenu :

ACADEMIE	LIBELLE		
00	ETRANGER	17	NANTES
01	PARIS	18	ORLEANS-TOURS
02	AIX-MARSEILLE	19	REIMS
03	BESANCON	ACADEMIE	LIBELLE
04	BORDEAUX	20	AMIENS
05	CAEN	21	ROUEN
06	CLERMONT-FERRAND	22	LIMOGES
07	DIJON	23	NICE
08	GRENOBLE	24	CRETEIL
09	LILLE	25	VERSAILLES
10	LYON	27	CORSE
11	MONTPELLIER	28	REUNION
12	NANCY-METZ	31	MARTINIQUE
13	POITIERS	32	GUADELOUPE
14	RENNES	33	GUYANE
15	STRASBOURG	40	NOUVELLE CALEDONIE
16	TOULOUSE	41	POLYNESIE FRANCAISE

21

42 WALLIS ET FUTUNA
43 MAYOTTE
44 ST PIERRE ET MIQUELON

99

INDETERMINE ou SANS OBJET

ACAETA

FORMAT :

Variable caractère de longueur 2.

DEFINITION :

Il s'agit de l'académie d'appartenance de l'établissement.

COMMENTAIRES :

Cette variable est calculée directement à partir du code de l'établissement.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **ACADEMIE**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
ACADEMIE	char(2)	
LIBELLE	char(10)	\$ACABAC
LIB_LONG	char(40)	\$ACALG

contenu :

ACADEMIE	LIBELLE	ACADEMIE	LIBELLE
01	PARIS	17	NANTES
02	AIX-MARSEILLE	18	ORLEANS-TOURS
03	BESANCON	19	REIMS
04	BORDEAUX	20	AMIENS
05	CAEN	21	ROUEN
06	CLERMONT-FERRAND	22	LIMOGES
07	DIJON	23	NICE
08	GRENOBLE	24	CRETEIL
09	LILLE	25	VERSAILLES
10	LYON	27	CORSE
11	MONTPELLIER	28	REUNION
12	NANCY-METZ	31	MARTINIQUE
13	POITIERS	32	GUADELOUPE
14	RENNES	33	GUYANE
15	STRASBOURG	40	NOUVELLE CALEDONIE
16	TOULOUSE	41	POLYNESIE FRANCAISE

ACARESPA

FORMAT :

Variable caractère sur 5 positions (2 effectives).

DEFINITION :

Il s'agit de l'académie de résidence des parents de l'étudiant.

COMMENTAIRES :

- Les étudiants dont les parents résident à l'étranger sont codés avec la modalité '00'.
- Les non-réponses sont codées avec la modalité '99'.

NOMENCLATURE :

Pour les formats, il est possible de faire référence à la table associée : **ACADEMIE**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
ACADEMIE	char(2)	
LIBELLE	char(10)	\$ACABAC
LIB_LONG	char(40)	\$ACALG

contenu :

ACADEMIE	LIBELLE	ACADEMIE	LIBELLE
00	ETRANGER	19	REIMS
01	PARIS	20	AMIENS
02	AIX-MARSEILLE	21	ROUEN
03	BESANCON	22	LIMOGES
04	BORDEAUX	23	NICE
05	CAEN	24	CRETEIL
06	CLERMONT-FERRAND	25	VERSAILLES
07	DIJON	27	CORSE
08	GRENOBLE	28	REUNION
09	LILLE	31	MARTINIQUE
10	LYON	32	GUADELOUPE
11	MONTPELLIER	33	GUYANE
12	NANCY-METZ	40	NOUVELLE CALEDONIE
13	POITIERS	41	POLYNESIE FRANCAISE
14	RENNES	42	WALLIS ET FUTUNA
15	STRASBOURG	43	MAYOTTE
16	TOULOUSE	44	ST PIERRE ET MIQUELON
17	NANTES	99	INDETERMINE ou SANS OBJET
18	ORLEANS-TOURS		

AGE

FORMAT :

Variable caractère de longueur 2.

DEFINITION :

Cette variable est calculée à partir de l'année de naissance ; il s'agit de l'âge révolu au 31/12 de l'année de campagne. Par exemple pour le fichier relatif à l'année 2010-2011, un étudiant né en 1991 a pour âge : $2010-1991 = 19$ ans.

COMMENTAIRES :

La procédure de contrôle redresse la variable pour les étudiants dont l'âge déclaré serait inférieur à 14 ans ou supérieur à 99 ans. L'âge redressé est calculé en fonction de la série de baccalauréat obtenue par l'étudiant et en fonction de l'année d'obtention du baccalauréat.

NOMENCLATURE :

Les différentes valeurs possibles s'échelonnent entre 14 ans et 99 ans.

AMENA

VARIABLE MODIFIÉE EN 2015-2016

FORMAT :

Variable caractère de longueur 1

DEFINITION :

1 – Coursus aménagé

Cette variable complète la variable « Niveau dans le diplôme ». Elle permet de préciser si l'étudiant a suivi dans l'établissement un cycle aménagé différent du cycle théorique.

Exemple : 1^{er} cycle : programme réparti sur 3 ans (en théorie 2 ans)

2^{ème} cycle : scolarité de 3 ans pouvant s'étaler sur 4, 5 ans ou plus

Il y a donc un problème pour classer ces étudiants dans la variable niveau dans le diplôme car ces élèves ne sont pas considérés comme des redoublants.

Cas d'étudiants envoyés une année en stage, en France ou à l'étranger, en plus de leur cursus en 3 ans, généralement entre la 2^{ème} et la 3^{ème} année du cycle ingénieur :

Dans ce cas, ces étudiants restent en niveau 02 avec un profil à 1, signalant qu'il ne s'agit pas d'un redoublement mais d'une année de césure.

Pour les licences dont les deux premières années se font en 3 ans, ou les DUT qui se font en trois ans ou tout diplôme faisant l'objet d'un aménagement particulier des enseignements, la variable AMENA sera donc utilisée pour identifier les étudiants inscrits dans ces sections aménagées. Elle sera renseignée pour la première année doublée.

Les années de césure des étudiants en cursus universitaires sont maintenant concernées par cette variable (modalité 3). Ils doivent être inscrits une deuxième fois dans le niveau précédent (et la variable AMENA permet de les distinguer des redoublants).

2 – Semestrialisation

Exemple : L'année est divisée en 2 semestres et un étudiant peut s'inscrire à deux semestres répartis sur deux niveaux différents :

Ex : Sur une année universitaire, un étudiant s'inscrit en 2^{ème} semestre du niveau 01 (a validé ses crédits de 1^{ère} année) puis en 1^{er} semestre du niveau 02. Sur la même année universitaire, il se trouve sur deux niveaux différents.

Vous maintenez la variable NIVEAU à '01' et AMENA='2' pour signaler un changement de niveau au cours de l'année universitaire, suite à la semestrialisation des formations (et non un redoublement).

NOMENCLATURE :

1	CURSUS AMENAGE
2	SEMESTRIALISATION
3	CESURE

ANBAC

FORMAT :

Variable numérique de longueur 4.

DEFINITION :

Il s'agit de l'année d'obtention du baccalauréat ; un baccalauréat obtenu pendant l'année scolaire $n, n+1$ est référencé à l'aide de l'année civile $n+1$. Par exemple pour un étudiant ayant obtenu son baccalauréat lors de la session de juin 2010 (année scolaire 2009-2010), l'année d'obtention du baccalauréat vaut 2010.

COMMENTAIRES :

Pour les étudiants non titulaires d'un baccalauréat et possédant une équivalence, la variable reste à blanc.

La procédure de contrôle redresse les individus dont l'écart entre l'année d'obtention du baccalauréat et l'année de naissance serait inférieur à 14 ans, sauf si l'année de naissance et l'année de bac ont été confirmées par l'établissement.

NOMENCLATURE :

Les différentes valeurs possibles s'échelonnent entre l'année 1920 et l'année 2014.

ANETAB

FORMAT :

Variable numérique de longueur 4.

DEFINITION :

Cette variable désigne la première année où l'étudiant s'est inscrit dans une école d'ingénieurs ou de management pour suivre une formation diplômante post-bac. Elle exclut donc les années où un étudiant se serait inscrit en tant qu'auditeur libre.

C'est l'année civile de début d'année scolaire qui est indiquée (par exemple 2013 pour l'année scolaire 2013-2014).

Cette variable inclut les classes préparatoires dites intégrées.

COMMENTAIRES :

L'année d'entrée dans l'école d'ingénieurs ou de management est par conséquent postérieure ou égale à l'année du bac.

ANINSC

FORMAT :

Variable numérique de longueur 4.

DEFINITION :

Il s'agit de l'année de première inscription dans le système universitaire public français (par système universitaire français, on entend l'ensemble des établissements recensés par le système SISE UNIVERSITES et l'ancien SISE IUFM¹). Pour l'année universitaire n,n+1, il faut renseigner l'année civile n. Par exemple pour un étudiant s'inscrivant pour la première fois dans le système universitaire français l'année universitaire 2009-2010, l'année de première inscription est 2009.

COMMENTAIRES :

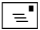
Les non-réponses ont toutes été redressées. Pour les bacheliers, la valeur redressée prend dans la majeure partie des cas la valeur de l'année d'obtention du bac ; pour les non-bacheliers, la valeur redressée tient compte de l'année de naissance de l'étudiant.

L'année de première inscription à l'université est obligatoirement supérieure ou égale à l'année d'obtention du baccalauréat.

NOMENCLATURE :

Les différentes valeurs possibles s'échelonnent entre l'année 1931 et l'année 2014.

¹ Ces systèmes recensent respectivement les universités (et établissements assimilés) et les IUFM.

 1, rue Descartes – 75731 Paris Cedex 05

ANNAIS

FORMAT :

Variable numérique de longueur 4.

DEFINITION :

Il s'agit de l'année de naissance de l'étudiant.

COMMENTAIRES :

La procédure de contrôle redresse la variable pour les étudiants dont l'âge déclaré serait inférieur à 14 ans ou supérieur à 99 ans au cours de l'année de campagne. L'année de naissance redressée est alors calculée en fonction de la série de baccalauréat obtenue par l'étudiant et en fonction de l'année d'obtention du baccalauréat.

NOMENCLATURE :

Les différentes valeurs possibles s'échelonnent entre l'année 1913 et l'année 1999.

ANSUP

FORMAT :

Variable numérique de longueur 4.

DEFINITION :

Cette variable désigne la première année où l'étudiant s'est inscrit dans un établissement de l'enseignement supérieur soit pour suivre une formation diplômante post-bac ou donnant l'accès aux études universitaires, soit pour préparer un concours de niveau supérieur au baccalauréat. Elle exclut donc les années où un étudiant se serait inscrit en tant qu'auditeur libre.

C'est l'année civile de début d'année universitaire qui est indiquée (par exemple 2009 pour l'année universitaire 2009-2010).

On entend par enseignement supérieur les entités publiques ou privées dispensant des formations post-bac: universités (y compris IUT), instituts catholiques, anciens IUFM, écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, écoles d'art, ...

Elles comprennent les CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles), y compris les classes préparatoires dites intégrées, ainsi que les STS (sections de techniciens supérieurs).

Par ailleurs, une formation universitaire diplômante préparant à l'accès aux études universitaires (DAEU ou capacité de droit) sera considérée comme une formation de l'enseignement supérieur.

COMMENTAIRES :

L'année d'entrée dans l'enseignement supérieur est par conséquent postérieure ou égale à l'année du bac.

BAC

FORMAT :

Variable caractère de longueur 4.

DEFINITION :

Il s'agit de la série du baccalauréat ou de l'équivalence du baccalauréat obtenue par l'étudiant.

COMMENTAIRES :

Certains redressements de série de bac ont été nécessaires de telle sorte que la série du baccalauréat soit cohérente avec l'année d'obtention du baccalauréat. Par exemple, pour une série de baccalauréat 'C' déclarée avec une année d'obtention à 1995, la série de baccalauréat est redressée en 'S' (scientifique).

Lorsque la série de baccalauréat et l'année d'obtention sont non renseignées, la variable est redressée à partir d'une équivalence ('titre étranger' pour les étudiants étrangers et 'autres cas de non bacheliers' pour les autres).

En 2013-13 :

La modalité **0002** est rajoutée pour repérer les bacs européens.

La modalité **0001 bac international** est supprimée .

La notion de bac international et européen est précisée :

- Bac à option internationale (OIB): bacs français L, ES, S préparés dans les établissements à sections internationales : codes des bacs français (L, ES, S)
- Bac européen : sanctionne les études du cycle secondaire dans les écoles européennes (14) et agréées (1) : code 0002 bac européen
- Bac international (IB) délivré par l'office du baccalauréat de Genève : diplôme de nature privée et reconnaissance diplôme étranger : code 0031
- Les « baccalauréats » délivrés par des pays étrangers (ex : Algérie, Maroc...) : code 0031.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **BAC**

FORMAT :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
BAC	CHAR(4)	
LIBELLE	CHAR(10)	\$BAC
LIB_LONG	CHAR(40)	\$BACLG

BACCALAUREAT FRANÇAIS

a) Bacs généraux (avant session 1995)

A	A - PHILOSOPHIE-LETTRES (OU PHILO, session antérieure à 1984)
B	B - ECONOMIQUE ET SOCIAL (OU TECHNIQUE ET ECONOMIE, session antérieure à 1984)
A1	A1 - LETTRES-SCIENCES
A2	A2 - LETTRES-LANGUES
A3	A3 - LETTRES-ARTS PLASTIQUES
A4	A4 – LANGUES MATHÉMATIQUES (jusque session 1985)
A5	A5 – LANGUES (jusque session 1985)
A6	A6 – EDUCATION MUSICALE (session antérieure à 1984)
A7	A7 – ARTS PLASTIQUES (session antérieure à 1984)
C	C - MATHÉMATIQUES ET SCIENCES PHYSIQUES (MATH ÉLEMENTAIRES, session antérieure à 1984)
D	D - MATHÉMATIQUES ET SCIENCES DE LA NATURE (SC. EXPERIMENTALES, session antérieure à 1984)
DP	D' - SCIENCES AGRONOMIQUES-TECHNIQUES
E	E - MATHÉMATIQUES ET TECHNIQUES
0001	BAC INTERNATIONAL

b) Bacs technologiques (avant session 1995)

F1	F1 - CONSTRUCTION MECANIQUE
F2	F2 - ELECTRONIQUE
F3	F3 - ELECTROTECHNIQUE
F4	F4 - GENIE CIVIL
F5	F5 - PHYSIQUE
F6	F6 - CHIMIE
F7	F7 - BIOLOGIE OPTION BIOCHIMIE
F7P	F7P - BIOLOGIE OPTION BIOLOGIE
F8	F8 - SCIENCES MEDICO-SOCIALES
F9	F9 - EQUIPEMENT TECHNIQUE - BATIMENT
F10	F10 - MICROTECHNIQUE (session antérieure à 1984)
F10A	F10A - MICROTECHNIQUE OPTION APPAREILLAGE
F10B	F10B - MICROTECHNIQUE OPTION OPTIQUE
F11	F11 – MUSIQUE et TMD
F11P	F11P - DANSE
F12	F12 - ARTS APPLIQUES (jusque session 1998)
F	F - SPECIALITE NON PRECISEE
G1	G1 - TECHNIQUES ADMINISTRATIVES
G2	G2 - TECHNIQUES QUANTITATIVES DE GESTION
G3	G3 - TECHNIQUES COMMERCIALES
G	G - SPECIALITE NON PRECISEE
H	H - TECHNIQUES INFORMATIQUES
HOT	HOTELLERIE

c) Bacs professionnels

0021	BACS PROFESSIONNELS INDUSTRIELS
0022	BACS PROFESSIONNELS TERTAIRES
0023	BACS PROFESSIONNELS AGRICOLES

d) Nouvelles séries du baccalauréat (à partir de la session 1995)

S	SCIENTIFIQUE
L	LITTERAIRE
ES	ECONOMIQUE ET SOCIALE
STG	SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE GESTION
STI	SCIENCES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES
STT	SCIENCES ET TECHNOLOGIES TERTIAIRES
STL	SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LABORATOIRE
SMS	SCIENCES MEDICO-SOCIALES (jusque session 2008)
ST2S	SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA SANTE ET DU SOCIAL (à partir session 2009)
STPA	SCIENCES ET TECHNOLOGIE DU PRODUIT AGRO-ALIMENTAIRE (jusque session 2007)
STAE	SCIENCES ET TECHNOLOGIE DE L'AGRONOMIE ET DE L'ENVIRONNEMENT(jusque session 2007)
STAV	SCIENCES ET TECHNOLOGIE DE L'AGRONOMIE ET DU VIVANT(à partir session 2008)
STMG	SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU MANAGEMENT ET DE LA GESTION (à partir de la session 2014)
F11	F11 – MUSIQUE et TMD
F11P	F11P - DANSE
F12	F12 - ARTS APPLIQUES (jusque session 1998)
HOT	HOTELLERIE
0001	BAC EUROPEEN (jusque session 2010)
0002	BAC EUROPEEN
TD2A	SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU DESIGN ET DES ARTS APPLIQUES (nouveau session 2013)
TI2D	SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'INDUSTRIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (nouveau session 2013)

EQUIVALENCES

e) Autres que bacs

0030	CAPACITE DE DROIT
0031	TITRE ETRANGER ADMIS NATIONALEMENT EN EQUIVALENCE
0032	TITRE FRANCAIS ADMIS NATIONALEMENT EN DISPENSE
0033	ESEU A ou D.A.E.U. A
0034	ESEU B ou D.A.E.U. B
0035	PROMOTION SOCIALE
0036	VALIDATION D'ETUDES, D'EXPERIENCES PROFESSIONNELLES, D'ACQUIS PERSONNELS
0037	AUTRE CAS DE NON BACHELIERS
0040	DISPOSITIF -3+3 (pas encore bacheliers)

BAC_RGRP

FORMAT :

Variable caractère de longueur 1.

DEFINITION :

Il s'agit de la série du baccalauréat ou de l'équivalence du baccalauréat obtenue par l'étudiant et regroupées en 7 modalités.

COMMENTAIRES :

Les étudiants non-bacheliers sont regroupés dans la modalité '7'.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **BAC_RGRP**

structure :

<i>VARIABLE</i>	<i>FORMAT</i>	<i>FORMAT SAS</i>
BAC_RGRP	CHAR(1)	
LIB_LONG	CHAR(40)	\$LBACRLG

contenu :

La troisième colonne n'est pas dans la table : elle est donnée à titre indicatif (tableau de correspondance baccalauréat détaillé (BAC) - baccalauréat regroupé)

BAC_RGRP	LIBELLE	BAC détaillé
1	LITTERAIRE	A, A1, A2, A3, A4, A5, A6, A7, L, 0001, 0002
2	ECONOMIQUE	B, ES
3	SCIENTIFIQUE	C, D, DP, E, S
4	TECHNO STT	G, G1, G2, G3, H, STT, STG, STMG
5	AUTRES TECHNO	F, F1, F10, F10A, F10B, F11, F11P, F12, F2, F3, F4, F5, F6, F7, F7P, F8, F9, HOT, STI, STL, SMS, STPA, STAE, STAV, ST2S, TD2A, TI2D, TMD
6	PROFESSIONNEL	0021, 0022, 0023
7	DISPENSE	0030, 0031, 0032, 0033, 0034, 0035, 0036, 0037

COMETA

FORMAT :

Variable caractère de longueur 5.

DEFINITION :

Il s'agit du code commune (INSEE) du siège de l'établissement.

COMMENTAIRES :

Cette variable est calculée à partir du code de l'établissement présent dans la Base Centrale des Etablissements (BCE).

NOMENCLATURE :

On peut utiliser les formats \$COMMUNE et \$LCOMMU (voir annexe).

De plus, sur certains CD de diffusion, il est possible de créer des formats SAS en utilisant une partie de la table associée : **COMPOS**.

Pour travailler uniquement sur les établissements, il suffit de filtrer les informations à partir de la variable NIVEAU à '0'.

Extrait de la structure (voir le descriptif de la variable compos pour le détail):

Variable	Format	Position	Description
NIVEAU	CHAR(1)	1	"niveau de composante" : '0' => établissement '1' => composante '2' => sous-composante
COMPOS	CHAR(8)	14-21	Code composante - niveau 1 ou 2 - (N° BCE)
ETABLI	CHAR(8)	6-13	Code établissement de rattachement (N° BCE)
COMMUNE	CHAR(5)	70-74	Code commune
LIBCOM	CHAR(30)	75-79	libellé commune

contenu :

Le tableau ci dessous présente un extrait de la table.

NIVEAU	ETABLI	COMPOS	LIBELLE	COMMUNE	LIBCOM
0	0060931E	0060931E	UNIVERSITE : NICE	06088	NICE
0	0101060Y	0101060Y	UNIVERSITE TECHNOLOGIQUE TROYES	10387	TROYES
1	0593560Z	0595876S	INST. ETUD. POLITIQUES (IEP)	59350	LILLE
1	0381912X	0380131L	EC. FRANC. PAPET. IND. GRAPH. GR. (EFPG)	38421	SAINT-MARTIN-D'HERES
2	0131843H	0050604E	ANT. IUT AIX (GAP)	05061	GAP
2	0131843H	0133479L	ANT. IUT AIX (MARSEILLE 9E)	13209	MARSEILLE 9E ARRONDISSEMENT

COMETU

FORMAT :

Variable caractère de longueur 5.

DEFINITION :

Il s'agit du code commune INSEE de la commune de résidence de l'étudiant.

Par adresse de résidence de l'étudiant, on entend l'adresse qu'il mentionne pour l'année scolaire en cours (il peut s'agir d'une chambre d'étudiant, du domicile parental, d'un logement personnel indépendant). C'est donc le logement qu'il occupe au cours de l'année universitaire (hors périodes de vacances scolaires).

COMMENTAIRES :

Les établissements peuvent renseigner soit le code commune, soit le libellé, soit les deux. Si le code commune n'est pas renseigné par l'établissement, il est codé à partir du libellé et du code postal.

Il est important d'utiliser cette variable avec précautions dans la mesure où parfois le code postal est utilisé à la place du code commune.

COMINS

FORMAT :

Variable caractère de longueur 5.

DEFINITION :

Il s'agit du code commune (INSEE) d'implantation de la composante. Cette variable peut être utilisée pour obtenir les effectifs par implantation ou encore les différents enseignements offerts aux étudiants par site (carte des enseignements).

COMMENTAIRES :

Cette variable est calculée à partir du code de l'unité de rattachement et à partir de la Base Centrale des Etablissements (BCE). Attention : Certaines informations de la BCE ne sont pas toujours mises à jour, il peut donc subsister quelques erreurs dans la table associée transmise.

Depuis plusieurs années, cette variable est fiable. Les composantes les plus fines (antennes délocalisées) ont été recensées de manière exhaustive par rapport aux informations contenues dans la BCE.

NOMENCLATURE :

On peut également utiliser les formats \$COMMUNE et \$LCOMMU (voir annexe).

De plus, sur certains CD de diffusion, il est possible de créer des formats SAS en utilisant une partie de la table associée : **COMPOS**.

Pour travailler uniquement sur les établissements, il suffit de filtrer les informations à partir de la variable NIVEAU à '0'.

Extrait de la structure (voir le descriptif de la variable compos pour le détail) :

Variable	format	position	Description
NIVEAU	CHAR(1)	1	"niveau de composante" : '0' => établissement '1' => composante '2' => sous-composante
COMPOS	CHAR(8)	14-21	code composante - niveau 1 ou 2 - (N° BCE)
ETABLI	CHAR(8)	6-13	code établissement de rattachement (N° BCE)
COMMUNE	CHAR(5)	70-74	code commune
LIBCOM	CHAR(30)	75-79	libellé commune

contenu :

Voir variable COMETA

COMPOS

FORMAT :

Variable caractère de longueur 8.

DEFINITION :

Il s'agit de l'**unité de rattachement pédagogique et géographique** de l'étudiant. Par exemple, un étudiant peut être inscrit à une Licence LMD Sciences, santé et technologies : sciences de la vie dont la responsabilité pédagogique est l'UFR sciences et techniques située à Besançon. Un autre sera inscrit pour ce même diplôme dans l'antenne de cette UFR située à Montbéliard.

COMMENTAIRES :

Attention, pour les ESPE, il n'y a pas de lien entre les variables COMPOS et ETABLI : les ESPE sont réintégré dans l'établissement porteur a posteriori dans la variable ETABLI, la variable COMPOS étant celle d'origine.

La composante d'inscription d'un étudiant est repérée par :

- son numéro d'identification (numéro BCE)
- son appartenance à une commune.

Attention : Certaines informations de la BCE ne sont pas toujours mises à jour, il peut donc subsister quelques erreurs dans la table associée transmise.

NOMENCLATURE :

Des formats sont prédéfinis. Au code composante, ils associent directement les valeurs suivantes:

Nom de la variable associée dans la table compos	Nom du format	Association
LIBELLE	\$COMPOS	Associe la composante à son libellé
CATJUR	\$CATJUR	Associe la composante à sa catégorie juridique
COMMUNE	\$COMCOMP	Associe la composante au code commune d'implantation
ETABLI	\$ETACOMP	Associe la composante à son établissement de rattachement
LCATJUR	\$LCATJUR	Associe la composante au libellé de sa catégorie juridique
LIBCOM	\$LIBCOM	Associe la composante au libellé de la commune d'implantation
LNATURE	\$LNATCOM	Associe la composante au libellé de son code nature
LTYPCT	\$LTYPCT	Associe la composante au libellé court du type de composante
LTYPLG	\$TYPCOMP	Associe la composante au libellé long du type de composante
NATURE	\$NATCOMP	Associe la composante à son code nature
RATTACH	\$RATTACH	Associe la composante à sa composante de rattachement
SIGLE	\$SIGLE	Associe la composante à son SIGLE
TYPCOMP	\$TYPC	Associe la composante au type de composante

On peut utiliser également le format \$PATRON (voir annexe).

Pour les formats SAS, il est possible d'utiliser la table associée : **COMPOS**.

structure :

Variable	Format	Description
NIVEAU	CHAR(1)	Niveau de composante
COMPOS	CHAR(8)	Code composante
RATTACH	CHAR(8)	Si niveau=2 : Code composante de rattachement Si niveau=1 : Même code que le code composante Si niveau=0 : Même code que le code composante et le code Etabli
ETABLI	CHAR(8)	Code de l'établissement de rattachement
LIBELLE	CHAR(30)	Libellé de la composante
COMPLIB	CHAR(30)	Complément de libellé de la composante
SIGLE	CHAR(14)	Sigle de la composante
COMMUNE	CHAR(5)	Code commune INSEE d'implantation de la composante
LIBCOM	CHAR(26)	Libellé de commune d'implantation de la composante
TYPCOMP	CHAR(3)	Type de composante (voir page suivante)
LTYPCT	CHAR(15)	Libellé court du type de composante
LTYPLG	CHAR(40)	Libellé long du type de composante
TYPE	CHAR(4)	Type de composante utilisé les autres années
NATURE	CHAR(3)	Nature
LNATURE	CHAR(40)	Libellé du code nature
NATURE_S	CHAR(3)	Nature SISE
CATJUR	CHAR(3)	Catégorie juridique
LCATJUR	CHAR(40)	Libellé catégorie juridique

contenu :

NIVEAU

0	Etablissement	Compos = rattachement = etabli
1	Composante	Compos = rattachement ≠ etabli
2	Sous-composante	Compos ≠ rattachement ≠ etabli

Dans le système d'information SISE, les inscriptions peuvent être rattachées à des unités situées à différents niveaux de la structure des établissements universitaires. Une inscription peut être prise :

- dans une unité de niveau 0 correspondant à un établissement (universités, écoles d'ingénieurs autonomes...).
- dans une unité de niveau 1 correspondant à :
 - une composante juridique (UFR, IUT, IUFM...)
 - une composante pédagogique
 - une antenne géographique
- dans une unité de niveau 2 sous-composante qui correspond à:
 - une antenne géographique (antenne d'UFR , d'IUT...)
 - une filière pédagogique

NATURE ET NATURE_S

Le code NATURE SISE est identique au code NATURE sauf pour les antennes auxquelles on affecte le code NATURE de la structure de rattachement.

Les modalités possibles de ces variables sont :

500	COMUE	COMMUNAUTE D'UNIV ET D'ETABLISSEMENTS
502	AU ETAB HE	AUTRE ETAB PUBLIC UNIV. SS ENSEIGNEMENT
503	ENS	ECOLE NORMALE SUPERIEURE
504	EFE	ECOLE FRANCAISE A L ETRANGER
505	AU ET ENS	AUTRE ETAB.PUBLIC ENSEIGNT UNIVERSITAIRE
506	C REG CNAM	CENTRE REGIONAL ASSOCIE AU CNAM
507	ANT ET SUP	ANTENNE AUTRE ETAB ENSEIGT UNIVERSITAIRE
509	POLE EURO	POLE UNIVERSITAIRE EUROPEEN
510	PRES	ETABLT PUBLIC COOPERATION SCIENTIFIQUE
511	ORG RECHER	CNRS ET AUTRE ORGANISME DE RECHERCHE
512	CP ORG REC	COMPOSANTE D ORGANISME DE RECHERCHE
515	SIIO	SERV INTERETAB INFORMATION ORIENTATION
516	SID	SERV INTERETAB DOCUMENTATION
517	SIMP	SERV INTERETAB MEDECINE PREVENTIVE
518	SIFC	SERV INTERETAB FORMATION CONTINUE
519	SIAPS	SERV INTERETAB ACT PHYSIQUE SPORT
520	SAIC UNIV	SERV ACTIVITE INDUSTR COMMERC UNIVERSITE
521	SAIC INTER	SERV ACTIVITE INDUSTR COMMERC INTERETAB
523	UNIVERSITE	UNIVERSITE
524	INP	INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE
525	SCUIO	SERV.COMMUN INFORMATION ET ORIENTATION
526	SCUD	SERVICE COMMUN DE DOCUMENTATION
527	SCUMP	SERV COMMUN DE MEDECINE PREVENTIVE
528	SCUFC	SERVICE COMMUN DE FORMATION CONTINUE
529	SUAPS	SERV.COM.ACTIVITES PHYSIQUE ET SPORTIVE
530	ANT COMPOS	ANTENNE DELOCALISEE UFR OU AUT COMPOSANT
531	SCAE	SERVICE COMMUN ACCUEIL ETRANGERS
532	SCFF	SERVICE COMMUN FORMATION FORMATEURS
533	SERV GEN	SERVICE GENERAL
534	SIAE	SERV INTERETAB ACCUEIL ETRANGERS
535	SIFF	SERV INTERETAB FORMATION FORMATEUR
536	ANT SERV	ANTENNE DELOCALISEE SERVICE COMMUN
537	UFR SANTE	UFR DE MEDECINE ET D ODONTOLOGIE
539	AUTRE UFR	AUTRE UNITE DE FORMATION ET DE RECHERCHE
540	A COMP ENS	AUTRE COMPOSANTE ENSEIGNT D'UNIVERSITE
541	IUP	INSTITUT UNIVERSITAIRE PROFESSIONNALISE
542	IUT	INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE
543	ANT IUT	ANTENNE D IUT
544	IAE	INSTITUT ADMIN.ENTREPRISES, EC.GESTION
545	I.TRAVAIL	INSTITUT DU TRAVAIL
546	IPAG	INSTITUT PREPARATION ADMINISTRATION GEN.
547	OBS.ET OSU	OBSERVATOIRE (SCIENCES DE L UNIVERS)
550	CUFR	CTRE UNIVER FORMATION ET RECHERCHE
551	U TECHNOL	UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE
553	INGENIEURS	ECOLE D INGENIEURS PUBLIQUE DU MESR
554	IEP	INSTITUT D ETUDES POLITIQUES
555	CFCB	CENTRE FORMATION CARRIERES BIBLIOTHEQUES
556	URFIST	UNITE REGION.FORM.INFO.SCIENT.ET TECHN.
557	IREM	INSTITUT DE RECHERCHE ENSEIGNEMENT MATH
558	IUFM	INSTITUT UNIVERS. FORMATION DES MAITRES
559	ANT IUFM	ANTENNE D IUFM
560	ET.UNIV.PR	ETAB PRIVE ENSEIGNT UNIVERSITAIRE
561	FAC PRIVEE	CENTRE OU FACULTE PRIVE
562	EXT CATHO	INSTITUT EXTERNE INSTITUT CATHOLIQUE
568	ESPE	ECOLE SUP DU PROFESSORAT ET DE

		L'EDUCATION
569	ANT ESPE	ANTENNE ECOLE SUP PROFESSORAT EDUCATION
580	AUT.INGEN.	AUTRE ECOLE D' INGENIEURS (HORS MESR)
380	CFP AGRIC	CTR FORMATION PROF AGRICOLE (MAISON RURALE)
400	STS CPGE	ECOLES COMPOSEES UNIQUEMENT DE STS CPGE
410	ENSEIGNEMT	ECOLE FORMATION D'ENSEIGNANTS NON IUFM
420	ADM PUB	ECOLE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE
440	AU.SERVICE	AUTRES FORMATIONS TECHNICO-PROF SERVICES
445	COMMERCE	ECOLE DE COMMERCE GESTION ADMINIST.VENTE
450	ARTISTIQUE	ECOLE DE FORMATION ARTISTIQUE
470	AGRICOLE	ECOLE DE FORMATION AGRICOLE OU HALIEUTIQUE
480	INDUSTRIEL	AUTRE FORMATION TECHN.PROF INDUSTRIELLE
700	FORM CONT	ECOLE DE FORMATION CONTINUE

CATJUR

Les modalités possibles de cette variable sont :

101	ETAT	SERVICE DE L ETAT
111	REGION	SERVICE DE REGION
121	DEPART	SERVICE DE DEPARTEMENT
131	COMMUNE	SERVICE COMMUNAL
141	INTERCOM	SERVICE INTERCOMMUNAL
151	TOM	SERVICE TERRITORIAL
200	EPL	ETABL PUBLIC LOCAL D ENSEIGNEMENT
201	GERE EPL	GERE PAR UN EPL
210	EPA	ETABL PUBLIC A CARACTERE ADMINISTRATIF
220	EPA RATT	EPA ENS SUP RATT A EPCSCP L719-10 L721-1
221	EPA N.RATT	EPA ENS SUP NON RATT A EPCSCP L.741-1
230	EPTEA	ETABL PUBLIC TERRITORIAL ENSEIGNEMENT
240	EPU SPEC	ETABL PUBLIC A STATUT PARTICULIER
250	EPCSCP	EPCSCP ET.PUB.CAR.SCIENT.CULTUREL.PROF.
251	GD ETAB	EPCSCP GRAND ETABLISSEMENT L.717-1
252	ECOLE EXT	EPCSCP ECOLE EXTERNE A UNIVERSITE L715-1
253	EPCSCP	EPCSCP L.712-1 L.716-1 L.718-1
254	EPCS	ETABL PUBLIC COOPERATION SCIENTIFIQUE
255	UFR	UNITE FORMATION ET RECHERCHE L.713-3 & 4
256	ECOLE INT	ECOLE INSTITUT INTERNE UNIVERSITE L713-9
257	SERV COM	SERVICE COMMUN L.714-1 L.714-2
258	DEPART	DEPARTEMENT LABO CTRE RECHERCHE L.713-1
259 *	INT GD ETB	STRUCTURES INTERNES GRANDS ETABLISSEMENTS
260	EPST	ETAB PUB CAR.SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
261	SERV GENE	SERVICES GENERAUX UNIVERSITE D95-550
270	EPIC	ETAB PUB CAR.INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
280	CCI	ETABL PUBLIC CONSULAIRE C.C.I.
281	GERE C.C.I	GERE PAR LA CCI
282	CH METIERS	ETABL PUBLIC CONSULAIRE CHAMBRE METIERS
283	GERE CM	GERE PAR LA CHAMBRE DES METIERS
284	CH AGRICUL	ETABL PUBLIC CONSULAIRE AGRICULTURE
285	GERE C AGR	GERE PAR LA CHAMBRE D AGRICULTURE
300	EC.METIERS	ECOLE DE METIERS
310	GIP	GROUPEMENT D INTERET PUBLIC
320	ASSOC	ASSOCIATION
321	S.ASSOCIAT	SERVICE D'UNE ASSOCIATION
331	S.ENT.PRIV	SERVICE D'UNE ENTREPRISE PRIVEE
341	ENTR PUB	GERE PAR UNE ENTREPRISE PUBLIQUE
350	FONDATION	FONDATION PRIVEE REC. D'UTILITE PUBLIQUE
351	EPR RATT	ETAB PRIVE ENS SUP RATT A EPCSCP L.719-10
500	SS PERS JU	SANS PERSONNALITE JURIDIQUE
999	SANS OBJET	SANS OBJET

Précisions :

- **La catégorie juridique 259** était réservée aux structures du CNAM et ENSAM. Elle s'élargit aux grands établissements ceci pour prendre en compte la spécificité des écoles d'ingénieurs de l'Institut Polytechnique de Grenoble (grand établissement)
- **Les EPA se décomposent en :**
 - 220 = EPA ENS SUP RATT A EPCSCP L719-10 L721-1
 - 221 = EPA ENS SUP NON RATT A EPCSCP L.741-1 ou **AUTONOMES**
 - 210 = ETABL PUBLIC A CARACTERE ADMINISTRATIF ou **AUTRES EPA**

TYPCOMP

Le **type de composante SISE** est créé à partir d'une combinaison entre le **niveau**, la **nature SISE** et la **catégorie juridique**.

Les modalités possibles de cette variable sont :

CODE	LIBELLE LONG	LIBELLE COURT
001	UNIVERSITE	UNIV
002	INP	INP
003	IEP	IEP
004	ECOLES INGENIEURS	EC ING
005	IUFM (POUR LES 3 IUFM NON INTEGRES)	IUFM
006	OBSERVATOIRE	OBS
007	AUTRES ETABLISSEMENTS ENSEIGT SUPERIEUR	AUTR ETAB SUP
008	CUFR	CUFR
009	UNIVERSITE TECHNOLOGIE	UNIV TECHNOL
010	ECOLES MANAGEMENT	EC MANAGEMENT
011	ECOLES NORMALES SUPERIEURES	ENS
012	ECOLES VETERINAIRES	EC VETO
013	POLE RECHERCHE ENS SUPERIEUR	PRES
014	COMMUNAUTES UNIVERSITES ET ETABLISSEMENTS	COMUE
050	INSTITUTS CATHOLIQUE	INST CATHOLIQUE
101	UFR	UFR
102	IUT	IUT
103	IUP	IUP
104	IAE COMPOSANTE UNIV	IAEC
105	IAE RATTACHE	IAER
106	IEP COMPOSANTE UNIV	IEPI
107	IEP RATTACHE	IEPR
108	INGENIEUR COMPOSANTE UNIV	INGC UNIV
109	INGENIEUR RATTACHE	INGR
110	ECOLE CONVENTIONNEE	ECOLE CONV
111	INSTITUT TRAVAIL	INST TRAVAIL
112	IPAG	IPAG
113	IREM	IREM
114	OBSERVATOIRE COMPOSANTE UNIV	OBSC
115	SERVICES COMMUNS OU GENERAUX	SERV
116	CTRE FORM CARRIERE BIBLIOTHEQUE	CFCB
117	UNITE REG FORM INFO SC TECHN	URFIST
118	AUTRES COMPOSANTES UNIV	AUTR COMP UNIV
119	IUFM ANTENNE (POUR LES 3 IUFM NON INTEGRES)	IUFM (ANT)
120	AUTRES ETABLISSEMENTS ENS SUP (PARTIE)	AUTR ETAB SUP PART
121	COMPOSANTES UNIV TECHNOLOGIE	COMPOS U TECHNOL
122	IEP ANTENNE	IEP (ANT)
123	IUFM COMPOSANTES UNIV (POUR LES IUFM INTEGRES)	IUFM
124	EC SUP PROFESSORAT EDUCATION	ESPE

151	INST ou FAC INTERNES INSTITUT CATHOLIQUE	INST INT CATHOL
152	INST ou FAC EXTERNES INSTITUT CATHOLIQUE	INST EXT INT CATH
153	INSTITUT CATHOLIQUE (ANTENNE)	INST CATHOL (ANT)
154	CTRE FORMATION ENSEIGNANTS (CFP-CNFETP)	CFP OU CNFETP
155	OBSERVATOIRE RATTACHE	OBSR
160	INGENIEUR COMPOSANTE ETABLISSEMENT (**)	INGC ETAB
161	INGENIEUR ANTENNE	ING (ANT)
170	ECOLE MANAGEMENT PARTIE	EC MANAG PART

201	UFR ANTENNE	UFR (ANT)
202	IUT ANTENNE	IUT (ANT)
203	IUP ANTENNE	IUP (ANT)
204	SERV ANTENNE	SERV (ANT)
205	IREM ANTENNE	IREM (ANT)
206	AUTRES COMPOSANTES UNIV ANTENNE	AUTR COMP (ANT)
207	INGENIEUR COMPOSANTE UNIV ANTENNE	INGC UNIV (ANT)
208	IPAG-CPAG ANTENNE	IPAG (ANT)
209	IUFM COMPOSANTES UNIV ANTENNE (POUR LES IUFM INTEGRES)	IUFM (ANT)
210	ESPE ANTENNE	ESPE (ANT)
250	ECOLE INSTITUT CATHOLIQUE	ECOLE INST CATH
251	INSTITUT INTERNE INSTITUT CATHOLIQUE	INST INT (ANT)
252	AUTRES ETABLISSEMENTS SUP PARTIE ANTENNE	A ETAB SUP PART ANT
260	INGENIEUR COMPOSANTE ETAB ANTENNE	INGC ETAB (ANT)
270	EC MANAGEMENT PARTIE ANTENNE	EC MGMT PART ANT

Le code TYPCOMP sur 3 caractères, se décompose ainsi:

1^{er} caractère : code NIVEAU

2^{ème} et 3^{ème} caractères : ordre séquentiel

Le code type permet de se ramener à la nomenclature moins détaillée utilisée avant 1998-1999.

Pour recenser les formations IUP, il est recommandé d'utiliser plutôt la variable TYP_DIPL (modalités CJ EJ CI FF CK DJ) ou la variable NATURE (modalité P). En effet, quelques formations de type IUP peuvent encore être recensées dans des composantes non IUP.

Pour recenser les formations IUT, il est recommandé d'utiliser la variable GROUPE (modalités 7 et 8).

COMREF

FORMAT :

Variable caractère de longueur 5.

DEFINITION :

Il s'agit du code commune INSEE de la commune de résidence de référence.

Par adresse de résidence de référence de l'étudiant, on entend l'adresse qu'il mentionne comme adresse permanente ou adresse fixe, c'est-à-dire celle à laquelle il peut être contacté à tout moment, à laquelle on peut par exemple lui expédier du courrier pendant les périodes de vacances scolaires ou après la fin de l'année universitaire.

CONV

VARIABLE MODIFIÉE EN 2015-2016

FORMAT :

Variable caractère de longueur 1.

DEFINITION :

Cette variable indique si la formation fait l'objet d'une convention entre un **institut catholique** et une **université** ou une convention **université/CPGE**.

Les étudiants inscrits à une formation diplômante dans le cadre d'une convention entre un institut catholique et une université doivent être recensés dans les deux établissements, qui renseignent alors cette variable avec la modalité C.

Les étudiants inscrits à l'université dans le cadre d'une convention avec une CPGE doivent être repérés par la variable cursus parallèle (CURPAR='2') et pour la rentrée 2015, la variable convention (CONV='P'). Cette double information est nécessaire pour isoler les étudiants qui s'inscriraient à l'université en parallèle d'une inscription en CPGE par leur propre volonté, en dehors de tout conventionnement.

Si l'inscription de l'étudiant ne fait pas l'objet d'une convention entre l'université et l'institut catholique ou si l'inscription n'est pas prise dans le cadre d'un conventionnement entre une CPGE et l'établissement la variable est laissée à blanc.

La notion de convention est différente de celle de cohabilitation entre deux universités pour un diplôme donné.

La convention entre une université et un institut catholique concerne par exemple un diplôme national dont la préparation est assurée par l'institut catholique, la délivrance du diplôme (et le passage des examens) ne pouvant être effectuée légalement que par l'université. Le repérage de la convention pour une inscription à une formation diplômante n'a pas de conséquence sur le dénombrement des inscriptions principales ou secondes de l'université et donc sur les modalités d'enregistrement actuellement réalisées par la SDSIES pour les inscriptions dans les universités.

NOMENCLATURE :

C	FORMATION ASSUREE DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION ENTRE UN INSTITUT CATHOLIQUE ET UNE UNIVERSITE
P	CONVENTION UNIVERSITE / CPGE

CP_ETU

FORMAT :

Variable caractère de longueur 5.

DEFINITION :

Il s'agit du code postal de la résidence de l'étudiant.

COMMENTAIRES :

Les **non-réponses** sont codées à l'aide de la valeur '**00999**'.

Pour les étudiants résidant à l'**étranger**, le code utilisé est '**99999**'.

NOMENCLATURE :

Les différentes valeurs possibles correspondent aux codes postaux usuels (les deux premiers caractères représentant le département de résidence).

CP_PAR

FORMAT :

Variable caractère de longueur 5.

DEFINITION :

Il s'agit du code postal de la résidence des parents de l'étudiant.

COMMENTAIRES :

Les **non-réponses** sont codées à l'aide de la valeur '**00999**'.

Pour les étudiants dont les parents résident à l'**étranger**, le code utilisé est '**99999**'.

NOMENCLATURE :

Les différentes valeurs possibles correspondent aux codes postaux usuels (les deux premiers caractères représentant le département de résidence).

CURPAR

FORMAT :

Variable caractère de longueur 2.

DEFINITION :

Il s'agit de la filière d'une éventuelle seconde inscription dans un autre établissement d'enseignement supérieur, pour l'année en cours. Si il y a présence de plusieurs cursus parallèles, on ne retient que celui donnant lieu au niveau de formation le plus élevé.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **CURPAR**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
CURPAR	CHAR(2)	
LIBELLE	CHAR(10)	\$CURPAR
LIB_LONG	CHAR(40)	\$CURPALG

contenu :

CURPAR	LIBELLE
00	SANS OBJET ¹
01	BTS
02	CPGE OU PREPARATION INTEGREE
03	ECOLE DE COMMERCE, GESTION, COMPTABILITE (HORS PREPA)
04	ECOLE D'INGENIEURS
05	ETABLISSEMENT PRIVE D'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE ²
06	ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ARTISTIQUE OU CULTUREL
10	ETABLISSEMENT ETRANGER D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ³
11	ECOLE NORMALE SUPERIEURE
13	ECOLE D'ARCHITECTURE
44	IUFM ⁴
15	AUTRE ECOLE OU CURSUS ⁵
16	UNIVERSITE
17	ENSEIGNEMENT PAR CORRESPONDANCE ⁶
18	ETABLISSEMENT DE FORMATIONS PARAMEDICALES OU SOCIALES

¹ Pas d'autre inscription dans un autre établissement pour l'année en cours.

² Les instituts catholiques font partie de cette catégorie.

³ Les étudiants fréquentant un établissement étranger dans le cadre de programmes d'échange internationaux ou d'accords bilatéraux ne sont pas recensés dans cette modalité. **Ils sont repérés par la modalité '00'.**

⁴ Pour les étudiants en cursus parallèle à l'ESPE, il convient d'utiliser la modalité 16 UNIVERSITE

⁵ Ne sont pas pris en compte les cours du soir au CNAM.

⁶ CNED pour toutes les formations et autres organismes d'enseignement par correspondance.

CURSUS_LMD

FORMAT :

Variable caractère sur 1 position.

DEFINITION :

Il s'agit du cursus d'appartenance de l'étudiant relativement à un diplôme. Un étudiant inscrit dans deux diplômes (une licence LMD et un master par exemple) peut par conséquent appartenir tantôt au cursus licence, tantôt au cursus master selon que l'on s'intéresse à la licence ou au master. Si l'on travaille au niveau de l'inscription principale, il n'y a plus d'ambiguïté, puisqu'elle est unique.

COMMENTAIRES :

Toutes les formations (LMD ou non) se voit attribuer un cursus. Les correspondances des formations non LMD dans un Cursus_LMD respectent les règles établies par la Direction de l'enseignement supérieur.

La notion de **cycle** universitaire qui correspond aux anciennes formations (Deug-Licence-Maîtrise- DEA/DESS) ne peut être adaptée correctement à la logique des formations LMD. Nous avons donc introduit une nouvelle notion, celle de cursus (variable **cursus_LMD**).

Afin de pouvoir effectuer des évolutions, nous avons dû faire correspondre les deux notions cycle et cursus selon les règles établies par la Direction de l'Enseignement Supérieur dans la note du 5 novembre 2003 N°0306381 (Objet : Table de correspondance LMD).

NOMENCLATURE :

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
CURSUS_LMD	CHAR(1)	
LIBELLE	CHAR(15)	\$LCURSUS

contenu :

CURSUS_LMD	LIBELLE
L	CURSUS LICENCE
M	CURSUS MASTER
D	CURSUS DOCTORAT

CYCLE

FORMAT :

Variable caractère sur 1 position.

DEFINITION :

Il s'agit du cycle d'appartenance de l'étudiant relativement à un diplôme. Un étudiant inscrit dans deux diplômes (par exemple un DEUG et une licence) peut par conséquent appartenir tantôt au premier cycle, tantôt au deuxième cycle selon que l'on s'intéresse au DEUG ou à la licence. Si l'on travaille au niveau de l'inscription principale, il n'y a plus d'ambiguïté, puisqu'elle est unique.

COMMENTAIRES :

Cette variable est déterminée directement à partir du type de diplôme préparé.

Le cycle '0' correspond aux capacités en droit, aux diplômes d'accès aux études universitaires et à certains diplômes d'université.

Pour les nouveaux cursus LMD, cette variable a été renseignée de façon à pouvoir donner des statistiques par cycle. Elle prend la modalité '1' pour les deux premières années de licence LMD, et la modalité '2' pour la troisième année de la licence LMD et pour la première année du master. La deuxième année de master est classée en 3^e cycle.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **CYCLE**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
CYCLE	CHAR(1)	
LIBELLE	CHAR(10)	\$LCYCLE
LIB_LONG	CHAR(40)	\$LCYCLLG

contenu :

CYCLE	LIBELLE
0	CYCLE 0
1	PREMIER CYCLE
2	DEUXIEME CYCLE
3	TROISIEME CYCLE

DEGETU

FORMAT :

Variable caractère de longueur 3 (dont 1 effective).

DEFINITION :

Il s'agit du niveau atteint par l'étudiant pour l'année en cours, **ce niveau étant mesuré en années d'études à partir du baccalauréat**. Le degré d'études se rapporte à une inscription donnée dans un diplôme donné.

COMMENTAIRES :

Le degré d'études '0' correspond à la première année des capacités en droit et des diplômes d'université de cycle 0, et aux diplômes d'accès aux études universitaires.

Les niveaux sont regroupés à partir de la 6^{ème} année après le baccalauréat sous le code 'bac +6 et plus'.

Un étudiant possède autant de degrés d'études que d'inscriptions, mais il n'en existe qu'un seul correspondant à l'inscription principale.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **NIVFORM**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
NIVFORM	CHAR(1)	
LIBELLE	CHAR(10)	\$DEGETU
LIB_LONG	CHAR(40)	\$DEGETLG

contenu :

NIVFORM	LIB_LONG
0	INFERIEUR OU EGAL AU BACCALAUREAT
1	BAC + 1
2	BAC + 2
3	BAC + 3
4	BAC + 4
5	BAC + 5
6	BAC + 6 ET PLUS

DEPBAC

FORMAT :

Variable caractère de longueur 3.

DEFINITION :

Il s'agit du département :

- du dernier établissement de préparation du baccalauréat pour les étudiants qui étaient scolarisés au moment du baccalauréat.

- du centre d'examen pour les étudiants non scolarisés au moment du baccalauréat. **La modalité 099 concerne les titulaires d'un baccalauréat français ayant passé les épreuves du baccalauréat dans un centre d'examen situé à l'étranger.**

Cette variable est obligatoirement renseignée si l'étudiant est titulaire du baccalauréat. Pour les étudiants titulaires d'une équivalence, l'information est facultative.

Code département	Libellé département	Code département	Libellé département	Code département	Libellé département
000	Indéterminé	038	ISERE	077	SEINE ET MARNE
001	AIN	039	JURA	078	YVELINES
002	AISNE	040	LANDES	079	DEUX SEVRES
003	ALLIER	041	LOIR ET CHER	080	SOMME
004	Alpes de hte-provence	042	LOIRE	081	TARN
005	HAUTES ALPES	043	HAUTE LOIRE	082	TARN ET GARONNE
006	ALPES MARITIMES	044	LOIRE ATLANTIQUE	083	VAR
007	ARDECHE	045	LOIRET	084	VAUCLUSE
008	ARDENNES	046	LOT	085	VENDEE
009	ARIEGE	047	LOT ET GARONNE	086	VIENNE
010	AUBE	048	LOZERE	087	HAUTE VIENNE
011	AUDE	049	MAINE ET LOIRE	088	VOSGES
012	AVEYRON	050	MANCHE	089	YONNE
013	BOUCHES DU RHONE	051	MARNE	090	TERRITOIRE DE BELFORT
014	CALVADOS	052	HAUTE MARNE	091	ESSONNE
015	CANTAL	053	MAYENNE	092	HAUTS DE SEINE
016	CHARENTE	054	Meurthe et Moselle	093	SEINE ST DENIS
017	CHARENTE MARITIME	055	MEUSE	094	VAL DE MARNE
018	CHER	056	MORBIHAN	095	VAL D'OISE
019	CORREZE	057	MOSELLE	971	GUADELOUPE
021	COTE D'OR	058	NIEVRE	972	MARTINIQUE
022	COTES D'ARMOR	059	NORD	973	GUYANE
023	CREUSE	060	OISE	974	LA REUNION
024	DORDOGNE	061	ORNE	975	ST PIERRE ET MIQUELON
025	DOUBS	062	PAS DE CALAIS	976	MAYOTTE
026	DROME	063	PUY DE DOME	977	ST BARTHELEMY
027	EURE	064	Pyrénées Atlantique	978	ST MARTIN
028	EURE ET LOIR	065	HAUTES PYRENEES	986	WALLIS ET FUTUNA
029	FINISTERE	066	Pyrénées Orientales	987	POLYNESIE FRANCAISE
02A	CORSE DU SUD	067	BAS RHIN	988	NOUVELLE CALEDONIE
02B	HAUTE CORSE	068	HAUT RHIN	099	ETRANGER
030	GARD	069	RHONE		
031	HAUTE GARONNE	070	HAUTE SAONE		
032	GERS	071	SAONE ET LOIRE		
033	GIRONDE	072	SARTHE		
034	HERAULT	073	SAVOIE		

035 ILLE ET VILAINE	074 HAUTE SAVOIE
036 INDRE	075 PARIS
037 INDRE ET LOIRE	076 SEINE MARITIME

DEPETA

FORMAT :

Variable caractère de longueur 3.

DEFINITION :

Il s'agit du code département d'immatriculation de l'établissement.

COMMENTAIRES :

Cette variable est calculée directement à partir du code de l'établissement. Il s'agit du code département d'immatriculation sur 3 caractères. Le code département associé à l'université de **Corse est '720'**.

Il existe 3 nomenclatures de départements :

- Code département d'immatriculation sur 3 caractères issus du code d'établissement.
- Code département INSEE 3 : numéro département sur 3 caractères (ex : PARIS 075, HERAULT 034.. ;)
- Code département INSEE 2 : numéro département sur 2 caractères (ex : PARIS 75, HERAULT 34)

IMPORTANT : faire attention sur quel type de code département nous travaillons pour l'utilisation des formats SAS: En effet, les 3 types de codes département peuvent être très différents :

Exemples : Code immatriculation | Code INSEE 3 | Code INSEE 2

La Haute Corse : 720 | 02B | 2B

Nouvelle Calédonie : 983 | 988 | 98

Polynésie Française :984 | 987 | 98

structure :

Obtenir l'**académie** à partir de DEPETA :

\$ACAETA : Associe le code département Immatriculation (DEPETA) au code de l'académie correspondant.

Passer du code département immatriculation au code **INSEE 2** et **INSEE 3**

DEPRESPA CHAR(3) \$DEPETA : Associe le code département Immatriculation (DEPETA) au code département INSEE 3.

\$DEPI2_.: Associe le code département Immatriculation (DEPETA) au code département INSEE 2.

Obtenir le **libellé** du département :
\$LDEPETA

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **DEPART**. On peut aussi utiliser les formats suivants (voir annexe) : \$DREGION et \$LREGION

Contenu :

		035	ILLE-ET-VILAINE	071	SAONE-ET-LOIRE
DEP	LIBELLE1	036	INDRE	072	SARTHE
001	AIN	037	INDRE-ET-LOIRE	073	SAVOIE
002	AISNE	038	ISERE	074	HAUTE SAVOIE
003	ALLIER	039	JURA	075	PARIS
004	ALPES-DE-HTE- PROVENCE	040	LANDES	076	SEINE MARITIME
005	HAUTES-ALPES	041	LOIR-ET-CHER	077	SEINE-ET-MARNE
006	ALPES-MARITIMES	042	LOIRE	078	YVELINES
007	ARDECHE	043	HAUTE-LOIRE	079	DEUX-SEVRES
008	ARDENNES	044	LOIRE-ATLANTIQUE	080	SOMME
009	ARIEGE	045	LOIRET	081	TARN
010	AUBE	046	LOT	082	TARN-ET-GARONNE
011	AUDE	047	LOT-ET-GARONNE	083	VAR
012	AVEYRON	048	LOZERE	084	VAUCLUSE
013	BOUCHES-DU-RHONE	049	MAINE-ET-LOIRE	085	VENDEE
014	CALVADOS	050	MANCHE	086	VIENNE
015	CANTAL	051	MARNE	087	HAUTE-VIENNE
016	CHARENTE	052	HAUTE-MARNE	088	VOSGES
017	CHARENTE-MARITIME	053	MAYENNE	089	YONNE
018	CHER	054	MEURTHE-ET-MOSELLE	090	TERRITOIRE DE BELFORT
019	CORREZE	055	MEUSE	091	ESSONNE
620	CORSE-DU-SUD	056	MORBIHAN	092	HAUTS-DE-SEINE
720	HAUTE-CORSE	057	MOSELLE	093	SEINE-SAINT-DENIS
021	COTE D'OR	058	NIEVRE	094	VAL-DE-MARNE
022	COTES D'ARMOR	059	NORD	095	VAL-D'OISE
023	CREUSE	060	OISE	971	GUADELOUPE
024	DORDOGNE	061	ORNE	972	MARTINIQUE
025	DOUBS	062	PAS-DE-CALAIS	973	GUYANE
026	DROME	063	PUY-DE-DOME	974	REUNION
027	EURE	064	PYRENEES- ATLANTIQUES	983	NOUVELLE CALEDONIE
028	EURE-ET-LOIR	065	HAUTES-PYRENEES	984	POLYNESIE FRANCAISE
029	FINISTERE	066	PYRENEES- ORIENTALES		
030	GARD	067	BAS-RHIN		
031	HAUTE-GARONNE	068	HAUT-RHIN		
032	GERS	069	RHONE		
033	GIRONDE	070	HAUTE-SAONE		
034	HERAULT				

DEPRESPA

FORMAT :

Variable caractère de longueur 8 (dont 3 effectives).

DEFINITION :

Il s'agit du département de résidence des parents, code département INSEE 3.

COMMENTAIRES :

LA NOMENCLATURE EST LA MEME QUE POUR LA VARIABLE DEPBAC

Les étudiants dont les parents résident à l'**étranger** sont codés en '999'.

Les **non-réponses** sont codées à l'aide de la modalité '000'.

Les codes département associés aux deux départements Corse sont '02A' et '02B'.

IMPORTANT :

voir variable DEPETA pour la différence entre le code département immatriculation, INSEE 3 et INSEE2.

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **DEPART** (cf variable DEPETA).

Pour obtenir le **code** département INSEE 2 à partir d'un code INSEE 3 :

\$DEP32_.: associe DEPRESPA (le code département INSEE 3) au code département INSEE 2.

Pour obtenir l'académie du département (code INSEE 3) :

\$ACARESP. : associe DEPRESPA (le code INSEE 3) au code de l'académie.

DIPDER

FORMAT :

Variable caractère de longueur 1.

DEFINITION :

Il s'agit du type du dernier diplôme obtenu antérieurement (l'année précédente ou antérieurement) dans l'enseignement supérieur (y compris le baccalauréat).

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **DIPDER**. On peut également utiliser le format \$DIPDEC (libellé court).

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
DIPDER	CHAR(1)	
LIBELLE	CHAR(40)	\$DIPDER (LIBELLE LONG)

DIPDER	LIBELLE
A	Baccalauréat français
B	BTS
C	DUT
D	Attestation délivrée à la suite d'un cursus en CPGE (Classes préparatoires aux grandes écoles)
E	Diplôme d'ingénieur (universitaire ou non)
F	Diplôme universitaire d'entrée en 1 ^{er} cycle ¹
I	DEUG intermédiaire (ou DEUG IUP, DEUP, ancien DEUG)
K	Attestation de fin de première année de médecine, de pharmacie et d'odontologie
L	Diplôme du secteur paramédical et social ²
M	Autre diplôme universitaire de 1er cycle hors DUT ³
N	Licence ⁴ et Licence LMD
Q	Maîtrise (y compris Maîtrise intermédiaire) ⁵
R	Autre diplôme universitaire de 2ème cycle (hors diplôme d'ingénieur universitaire) ⁷
U	Diplôme de 3ème cycle : DEA DESS +MASTER LMD+Docteur en médecine... (Hors diplôme d'ingénieur universitaire) ⁸
V	Diplôme de fin de 2ième cycle des études médicales et pharmaceutiques
X	Diplôme d'établissement étranger supérieur ou secondaire
1	DIPLOME ETAB ETRANGER SECONDAIRE
2	DIPLOME ETAB ETRANGER SUPERIEUR
Y	Autre diplôme supérieur
Z	Aucun diplôme du supérieur
3	DIP FORM GENERALE DE SANTE GRADE LICENCE

¹ Le DAEU, l'ESEU, la capacité en droit sont repérés dans cette modalité.

² Par exemple diplôme d'éducateur, d'infirmier, d'orthophoniste...

³ Par exemple DEUST, diplôme d'université...

⁴ Y compris licence professionnelle, licence bi-disciplinaire, licence pluridisciplinaire et licence IUP.

⁵ Y compris maîtrise bi-disciplinaire, maîtrise IUP, MST, MSG et MIAGE.

⁷ Y compris les magistères.

⁸ Y compris les Master LMD.

DIPLOM

FORMAT :

Variable caractère de longueur 7.

DEFINITION :

Il existe deux grands types de diplômes : les diplômes codés nationalement et les diplômes codés par les établissements.

La notion de diplôme s'étend aux préparations aux concours.

1 / DIPLOMES DELIVRES PAR LES UNIVERSITES

□ **Les diplômes codés nationalement (codes commençant par 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, C, M)**

Ce sont pour la plupart des diplômes nationaux, des diplômes assimilés à des diplômes d'établissement (par exemple des préparations à divers concours nationaux).

A chaque triplet (type de diplôme, premier intitulé, second intitulé du diplôme) correspond un et un seul code diplôme.

Pour toutes les formations à l'exception des formations LMD, le code de ces diplômes est national. Il est constitué de 7 caractères, le premier caractère étant semi-significatif, les caractères suivants n'ayant pas de signification (numéro d'ordre).

Pour les formations LMD, le code de ces diplômes est national. Il est constitué de 7 caractères, les trois premiers caractères sont significatifs :

- 210 : licence LMD
- 220 : master LMD indifférencié
- 221 : master LMD voie professionnelle
- 222 : master LMD voie recherche
- 420 : doctorat (les 2 derniers caractères indiquent le secteur disciplinaire)
- 230 : licences LMD fixées par le CNF
- 250 : master LMD fixées par le CNF

Les quatre caractères suivants n'ont pas de signification (numéro d'ordre).

Un diplôme SISE est identifié par :

- un type de diplôme (licence LMD, master, etc.)
- le ou les intitulés de ce diplôme (intitulés nationaux)

Principe de codification SISE :

Avant la simplification de l'offre de formation, les formations étaient codées pour SISE en fonction des combinatoires :

- Domaine et mention (libellé 1), spécialité (libellé 2) pour les licences,
- Domaine et mention (libellé 1), , spécialité (libellé 2) et voie pour les masters
- Dénomination nationale (libellé 1), spécialité (libellé 2) pour les licences professionnelles

Chaque combinatoire était classée dans un secteur disciplinaire SISE. A cette fin , les établissements pouvaient privilégier soit la spécialité, soit la mention, soit le domaine. Ce classement devait correspondre à celui affiché dans l'offre de formation.

La prise en compte de la simplification de l'offre de formation dans SISE a modifié les règles de codification et de classement :

- le code diplôme SISE correspond à la mention parue dans les arrêtés pour les établissements qui ont passé tout ou partie de leurs formations dans la nomenclature

simplifiée. Il commence par 23 pour les licences, 24 pour les licences professionnelles, 25 pour les masters.

- Les types diplômes SISE sont inchangés.
- Chaque code diplôme SISE (= mention) est classé dans un et un seul secteur disciplinaire SISE.
- Les domaines ne sont plus des éléments de nomenclature. Ils deviennent des variables du fichier SISE.
- Des parcours types sont demandés en tant que nouvelles variables dans l'enquête SISE, pour préciser les mentions de licence de STAPS et de langues et de masters enseignement second degré ; pour les autres diplômes, la nomenclature nationale des mentions a été jugée suffisante.

La plupart des DUT ont un seul intitulé pour la première année et deux intitulés pour la seconde année (premier intitulé : spécialité, deuxième intitulé : option).

Exemple :

1^{ère} année DUT (type diplôme) spécialité mesures physiques (intitulé 1)

2^{nde} année DUT (type diplôme) spécialité mesures physiques (intitulé 1) option techniques instrumentales (intitulé 2).

□ **Les diplômes codés par les établissements (codes commençant par 9)**

Pour intégrer les notions de LMD à tous les diplômes, il a été indispensable de modifier le principe de codification de ces diplômes dits « génériques ». En effet, ces diplômes ne sont pas codés individuellement et leurs intitulés ne sont pas gérés nationalement.

Ils sont classés dans un type générique (1^{er} caractère) et au niveau le plus fin, dans un secteur disciplinaire SISE (6 et 7^{èmes} caractères) : seules ces données restent inchangées.

Ce nouveau principe de codification permet de mieux repérer les diplômes 'transversaux' qui étaient, dans la codification précédente, difficiles à classer dans un cycle bien précis.

IMPORTANT :

Nouvelle codification de ces diplômes :

1^{er} caractère (*inchangé*) : le chiffre 9

2^{ème} et 3^{ème} caractères: type de diplôme

- 01 Diplômes d'université
- 02 Certificats d'écoles
- 03 Habilitations à diriger des recherches (HDR)
- 04 DU de type doctorat (pour les instituts catholiques)
- 05 Diplômes internationaux (ERASMUS...)
- 06 Diplômes post-DUT (IUT)
- 07 Mastères spécialisés
- 08 Masters of
- 09 Autres diplômes

4^{ème} caractère : niveau de formation initial **MINIMAL** (en nombre d'années après le BAC),

DEFINITION :

Il s'agit du niveau de formation initial en nombre minimum d'années après le baccalauréat requis pour s'inscrire dans le diplôme.

0	inférieur ou égal au BAC
1	BAC+1
2	BAC+2
3	BAC+3
4	BAC+4
5	BAC+5
6	BAC+6 et PLUS

5^{ème} caractère : niveau de formation terminal (en nombre d'années après le BAC)

DEFINITION : Il s'agit du niveau de formation terminal, en nombre d'années après le baccalauréat, du diplôme préparé par l'étudiant.

0	inférieur ou égal au BAC
1	BAC+1
2	BAC+2
3	BAC+3
4	BAC+4
5	BAC+5
6	BAC+6 et PLUS

6^{ème} - 7^{ème} caractères (**inchangé**): secteur disciplinaire du diplôme (voir ci-après)

Exemples :

1^{er} cas : étudiant n'ayant **pas de baccalauréat** qui veut suivre un diplôme d'une durée minimale de 2 ans, ce diplôme le conduisant à un niveau BAC+1 :

niveau initial de formation =0 et niveau de formation terminal=1

2e cas : un diplôme recrutant niveau **BAC** et d'une durée minimale de 1 an :

niveau de formation initial = 0 et niveau de formation terminal = 1

3^e cas : un diplôme recrutant après 2 ans de classes préparatoires (**BAC +2**) et d'une durée minimale de 3 ans :

niveau de formation initial =2 (bac+2) et niveau de formation terminal= 5 (bac+5)

4^e cas : diplôme se faisant après un Master LMD d'une durée minimale de 2 ans :

niveau initial minimal de formation = 5 (BAC+5) et niveau terminal =6 (Bac+6 et plus)

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS de l'ensemble des diplômes, y compris **des diplômes d'université**, il est possible de faire référence à la table associée : **DIPLDM**.

structure :

Variable	format	Format SAS	Description
DIPLOM	CHAR(7)		Code diplôme
TYP_DIPL	CHAR(2)	\$TYPDIPL	Type diplôme
LTYPDIP	CHAR(10)		
LIBELLE1	CHAR(200)	\$DIPLOM	Intitulé 1 du diplôme
LIBELLE2	CHAR(100)	\$DIPINT	Intitulé 2 du diplôme
LIBELLE	CHAR(200)	\$DIPT2A	Intitulé complet du diplôme type + libellé 1 + libellé 2. Tronqué à 200 caractères.

contenu :

Le tableau ci-dessous présente un extrait de la table.

DIPLOM	TYP_DIPL	INTITULE1	INTITULE2
1000303	CB - DUT	CARRIERES SOCIALES	ANIMATION SOCIALE ET SOCIO-CULTURELLE
1000028	CD - DEUST	BANQUES:ORGANISMES FINANCIERS ET DE PREVOYANCE	
2002454	DP – LIC PRO	ACTIVITES ET TECHNIQUES DE COMMUNICATION	JOURNALISME
2102032	XA – LIC LMD	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES : DROIT - PHILOSOPHIE	
2205111	XB – MAST LMD	ARTS, LETTRES ET LANGUES : ARTS PLASTIQUES - ARTS APPLIQUES	CREATION ARTISTIQUE, THEORIE ET MEDIATION
2216214	XC - MAST ING	SCIENCES ET TECHNOLOGIES : AGRONOMIE - AGROALIMENTAIRE	SYSTEMES ET TECHNIQUES INNOVANTS EN HORTICULTURE ET POUR LA SANTE DES PLANTES
2205479	XD – MAST ENS	SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE : METIERS DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION	MATHEMATIQUES ET METIERS DE L'ENSEIGNEMENT
4200045	YB - DOCT.UNI.G	ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE (A.E.S.)	
5001000	CY – PACES	PREMIERE ANNEE COMMUNE AUX ETUDES DE SANTE	
5000730	YQ - DFMS	BIOCHIMIE HORMONALE ET METABOLIQUE	
5000025	JD – DES MED	OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE	
6000801	FI – FORM ING	INGENIEUR DIPLOME DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE DE L'UNIVERSITE DE NICE, SPECIALITE BATIMENTS	
6000811	FN - FIP EX NFI	INGENIEUR DIPLOME DE L'INSTITUT POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE-ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE GENIE INDUSTRIEL	
8000144	UT – DIPL ENS	DIPLOME DE L'ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE PARIS	ESPACE DES CULTURES ET LANGUES D'AILLEURS
8960002	VF - P CONC ENS	AGREGATION ARTS	
8000008	UF - D.UNIV. B5	CERTIFICAT DE FORMATION A LA PROFESSION D AVOCAT (CFPA)	
9015502	01 – DU GENERI	DIPLOMES D'UNIVERSITE EN PHYSIQUE - BAC+5	
M000001	RA – D.V+5 MAST	DIPLOME DE L'ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE DE LA ROCHELLE	
M000108	RD – DIP VISE+3	DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES DE GESTION ET COMMERCE INTERNATIONAL DE L'ESC DIJON	
S000014	SD – DES VETO	DESV CHIRURGIE DES ANIMAUX DE COMPAGNIE	
T200006	TB – LIC CAN TH	LICENCE CANONIQUE THEOLOGIE	OECUMENISME

DISCIPLI

FORMAT :

Variable caractère de longueur 2.

DEFINITION :

Il s'agit de la discipline directement associée à un code diplôme, relativement à une inscription.

COMMENTAIRES :

Pour les diplômes codés par les établissements (diplômes commençant par '9' et doctorats) la discipline est directement extraite du code diplôme remonté par l'établissement. Il n'y a donc aucun moyen de vérifier la discipline qui a été remontée par l'établissement. Pour les autres diplômes, la discipline découle directement du code diplôme, chaque diplôme est associé à une et une seule discipline, l'information est donc identique pour tous les établissements.

La discipline correspond à un regroupement des secteurs de la variable SECTDIS.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **DISCIPLI**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
DISCIPLI	CHAR(2)	
LIBELLE	CHAR(10)	\$LDISCI
LIB_LONG	CHAR(60)	\$LDISCLG

contenu :

DISCIPLI	LIBELLE
01	DROIT - SCIENCES POLITIQUES
02	SCIENCES ECONOMIQUES – GESTION (HORS AES)
03	ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE (AES)
31	<i>PLURI DROIT-SCIENCES ECO-AES</i>
04	LETTRES – SCIENCES DU LANGAGE – ARTS
05	LANGUES
06	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
32	<i>PLURI LETTRES – LANGUES – SCIENCES HUMAINES</i>
15	SCIENCES FONDAMENTALES ET APPLICATIONS
09	SCIENCES DE LA VIE, DE LA SANTE, DE LA TERRE ET DE L'UNIVERS
33	<i>PLURI SCIENCES</i>
10	STAPS
11	MEDECINE
12	ODONTOLOGIE
13	PHARMACIE
34	<i>PLURI SANTE</i>
40	VETERINAIRE – utilisable uniquement par les écoles vétérinaires
20	THEOLOGIE – utilisable uniquement par les instituts catholiques

DISCIPLINE SISE		SECTEUR DISCIPLINAIRE SISE	
01	DROIT - SCIENCES POLITIQUES	36	SCIENCES JURIDIQUES
		37	SCIENCES POLITIQUES
		61	PLURI DROIT – SCIENCES POLITIQUES
02	SCIENCES ECONOMIQUES - GESTION (HORS AES)	38	SCIENCES ECONOMIQUES
		39	SCIENCES DE GESTION
		62	PLURI SCIENCES ECONOMIQUES - GESTION
03	AES	40	ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE (AES)
31	PLURI DROIT-SCIENCES ECO-AES	63	PLURI DROIT-SCIENCES ECO-AES
04	LETTRES – SCIENCES DU LANGAGE – ARTS	17	SCIENCES DU LANGAGE - LINGUISTIQUE
		18	LANGUES ET LITTERATURES ANCIENNES
		19	LANGUES ET LITTERATURES FRANCAISES
		20	LITTERATURE GENERALE ET COMPAREE
		21	ARTS
		64	PLURI LETTRES – SCIENCES DU LANGAGE – ARTS
05	LANGUES	22	FRANCAIS, LANGUE ETRANGERE
		23	LANGUES ET LITTERATURES ETRANGERES
		24	LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES
		25	CULTURES ET LANGUES REGIONALES
		65	PLURI LANGUES
06	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	26	PHILOSOPHIE, EPISTEMOLOGIE
		27	HISTOIRE
		28	GEOGRAPHIE
		29	AMENAGEMENT
		30	ARCHEOLOGIE, ETHNO., PREHISTOIRE, ANTHROPOLOGIE
		31	SCIENCES RELIGIEUSES
		32	PSYCHOLOGIE, SCIENCES COGNITIVES
		33	SOCIOLOGIE, DEMOGRAPHIE
		34	SCIENCES DE L'EDUCATION
		35	SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
		66	PLURI SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
32	PLURI LETTRES – LANGUES – SCIENCES HUMAINES	67	PLURI LETTRES – LANGUES – SCIENCES HUMAINES
15	SCIENCES FONDAMENTALES ET APPLICATIONS	01	MATHEMATIQUES
		02	PHYSIQUE
		03	CHIMIE
		43	PHYSIQUE ET CHIMIE
		42	MATHEMATIQUES ET INFORMATIQUE
		04	Mathématiques appliquées aux Sciences sociales (MASS)
		11	MECANIQUE, GENIE MECANIQUE, INGENIERIE MECANIQUE
		12	GENIE CIVIL
		13	GENIE DES PROCEDES, MATERIAUX
		14	INFORMATIQUE
		15	ELECTRONIQUE , GENIE ELECTRIQUE, EEA
		16	SCIENCES ET TECHNOLOGIE INDUSTRIELLES
		41	FORMATION GENERALE AUX METIERS DE L'INGENIEUR
		68	PLURI SCIENCES FONDAMENTALES ET APPLICATIONS
09	Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers	05	SCIENCES DE L'UNIVERS, DE LA TERRE, DE L'ESPACE
		06	SCIENCES DE LA VIE, BIOLOGIE, SANTE
		69	Pluri Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers
33	PLURI SCIENCES	70	PLURI SCIENCES
10	STAPS	10	STAPS
11	MEDECINE	07	MEDECINE
12	ODONTOLOGIE	08	ODONTOLOGIE
13	PHARMACIE	09	PHARMACIE
34	PLURI SANTE	71	PLURI SANTE
40	VETERINAIRE	80	VETERINAIRE
20	THEOLOGIE	50	THEOLOGIE CATHOLIQUE

DOM_1 DOM_2, DOM_3, DOM_4, DOM_5

NOUVELLES VARIABLES en 2014-2015

FORMAT :

Variables caractère de longueur 2.

Les domaines d'accréditation ne font plus partie de l'intitulé du diplôme. Ils sont demandés en tant que variables SISE car associés à l'inscription de l'étudiant.

Ces variables, codées chacune sur 2 caractères, ne concernent que les formations LMD (licences, licences professionnelles et masters) dans le cadre de la simplification de nomenclature.

DOM	Libellé court	Libellé Long
01	ALL	ARTS, LETTRES, LANGUES
02	DEG	DROIT, ECONOMIE, GESTION
03	SHS	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
04	STS	SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE
05	STAPS	SC ET TECHN ACTIVITES PHYSIQUES SPORT
06	SC TECHNOL	SCIENCES ET TECHNOLOGIES
07	ARTS	ARTS
08	LETT LANG	LETTRES ET LANGUES
09	LET SC HUM	LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
10	SC ORG MAR	SC DES ORGANISATIONS ET DES MARCHES
11	SC ORGANIS	SCIENCES DES ORGANISATIONS
12	MIDO	MATH INFORMATIQUE DECISION ORGANISATION

ECHANG

VARIABLE MODIFIÉE EN 2015-2016

FORMAT :

Variable caractère de longueur 1.

DEFINITION :

Il s'agit de programmes visant à favoriser, par des aides diverses (bourses), la mobilité des étudiants pour l'obtention de leur diplôme, ceci au sein de l'Union Européenne ou vers tout autre pays.

Désormais, cette variable est renseignée pour les étudiants accueillis au sein de l'établissement et les étudiants envoyés à l'étranger.

Pour un même programme, le code utilisé est différent selon que l'étudiant est accueilli ou envoyé à l'étranger.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **ECHANG**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
ECHANG	CHAR(1)	
LIBELLE	CHAR(10)	\$ECHANG
LIB_LONG	CHAR(40)	

contenu :

0 SANS OBJET

- **Etudiants accueillis au sein de l'établissement :**

1	SOCRATES ERASMUS
2	TEMPUS
3	SOCRATES ASSISTANT LINGUISTIQUE COMMUNAUTAIRE (COMENIUS)
5	LEONARDO DA VINCI
6	AUTRES PROGRAMMES FINANCES PAR L'UNION EUROPEENNE
7	AUTRES PROGRAMMES ET ACCORDS BILATERAUX

- **Etudiants envoyés à l'étranger :**

B	SOCRATES ERASMUS
C	TEMPUS
D	SOCRATES ASSISTANT LINGUISTIQUE COMMUNAUTAIRE (COMENIUS)
G	LEONARDO DA VINCI
H	AUTRES PROGRAMMES FINANCES PAR L'UNION EUROPEENNE
J	AUTRES PROGRAMMES ET ACCORDS BILATERAUX
K	FREE MOVER
L	ERASMUS +

PRECISIONS :

Pour les étudiants accueillis dans un établissement français, les co-tutelles de thèse entrent dans la catégorie "Autres programmes et accords bilatéraux" (modalité 7).

Pour les étudiants envoyés à l'étranger, les co-tutelles de thèse et les aires culturelles entrent dans la catégorie "Autres programmes et accords bilatéraux" (modalité J).

EFFECTIF

FORMAT :

Variable numérique de longueur 3 (1 effective).

DEFINITION :

Cette variable vaut 1 lorsqu'il s'agit d'une inscription principale (INSPR='O') et 0 lorsqu'il s'agit d'une inscription seconde (INSPR='N').

COMMENTAIRES :

Cette variable permet une comptabilisation rapide des étudiants.

NOMENCLATURE :

Cette variable peut prendre deux valeurs :

- 1 : pour les inscriptions principales
- 0 : pour les inscriptions secondes

ETABLI

FORMAT :

Variable caractère de longueur 8.

DEFINITION :

Il s'agit du numéro de l'établissement de la Base Centrale des Etablissements (BCE).

COMMENTAIRES :

Le numéro d'établissement, ainsi que son intitulé court, sont présents dans la table des composantes, en tant que composante de niveau '0'.

Les masters MEEF 1^{ère} et 2^{ème} année et les autres cas de fonctionnaires stagiaires des ESPE sont intégrés dans l'établissement porteur de l'ESPE (voir liste en Annexe).

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **COMPOS**. (voir variable COMPOS)

Format SAS : \$ABREG, \$COMPOS (CF ANNEXE).

ETABLI_DIFFUSION

NOUVELLE VARIABLE EN 2013

FORMAT :

Variable caractère.

DEFINITION :

Il s'agit du libellé de l'établissement pour la diffusion.

COMMENTAIRES :

Cette variable prend pour valeur le libellé de l'établissement sauf pour les ESPE qu'elle sépare des établissements pour la diffusion et permet de ne diffuser les inscriptions des ESPE qu'au niveau académique.

NOMENCLATURE :

La variable est le libellé de la BCE pour les établissements autres qu'ESPE, sinon « ESPE DE L ACADEMIE DE XXXXXXX »

Exemple pour l'académie d'Aix-Marseille :

ESPE ACADEMIE DE MARSEILLE
UNIVERSITE AIX-MARSEILLE
UNIVERSITE AVIGNON

FLAG_MEEF

NOUVELLE VARIABLE EN 2013

FORMAT :

Variable numérique de longueur 1.

DEFINITION :

Cette variable dichotomique permet de distinguer les masters MEEF 1^{ère} année, 2^{ème} année de MEEF et les « DU formation adaptée enseignement ».

COMMENTAIRES :**NOMENCLATURE :**

Cette variable peut prendre deux valeurs :

1 : pour les inscriptions qui sont des masters MEEF 1^{ère} année, 2^{ème} année de MEEF et les « DU formation adaptée enseignement »

0 : pour les autres inscriptions

FLAG_SUP

Attention : Cette variable n'existe pas pour les fichiers transmis en dehors de la SDSIES

Lors de l'envoi effectué aux académies, seuls les inscriptions valides ont été transmises.

FORMAT :

Variable numérique de longueur 3 (1 effective).

DEFINITION :

Cette variable dichotomique permet de marquer et de conserver dans le fichier, l'ensemble des inscriptions remontées par les établissements et qui ont ensuite été supprimées lors de la phase de contrôle / redressement effectuée par la SDSIES sur le fichier brut.

COMMENTAIRES :

Différents types d'inscriptions peuvent être supprimés par la SDSIES. Il peut s'agir d'une même inscription remontée plusieurs fois pour le même étudiant (soit en inscription première et seconde soit deux fois en inscription première) ;

NOMENCLATURE :

Cette variable peut prendre deux valeurs :

0 : pour les inscriptions qui sont valides

1 : pour les inscriptions qui devraient être supprimées

FONCTIO

FORMAT :

Variable caractère de longueur 1.

DEFINITION :

Caractérise :

- les étudiants rémunérés **aux titres de cette inscription en tant que** fonctionnaires stagiaires, élèves fonctionnaires ou militaires. Cette variable n'est rattachée qu'à l'inscription et l'établissement pour lesquels le statut de l'étudiant est fonctionnaire ou militaire. Les inscriptions parallèles ou dans le cadre de convention ne sont pas concernées par cette variable. Par exemple, sont exclus les internes en médecine, sont inclus les étudiants ayant passé un concours de l'enseignement anticipé et étant par exemple à la fois en master 2 et stagiaires.
- Les étudiants bénéficiant du dispositif EMPLOI D'AVENIR PROFESSEUR selon les termes de la **loi 2012 -1189 du 26/10/2012 (art 4, 5 et 12) parue au JO du 27/10/2012**. Sont concernés les étudiants boursiers de L2, L3 ou M1, inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur, âgés de 25 ans au plus, et se destinant au professorat.

La modalité K de la **variable FONCTIO** est renseignée si l'étudiant est ELEVE militaire ou fonctionnaire STAGIAIRE (sont donc exclus tous les titulaires, les internes de médecine). La modalité doit être renseignée pour les étudiants rémunérés au titre de cette inscription en tant que fonctionnaires stagiaires, élèves fonctionnaires ou militaires. (sont donc exclus par exemple les étudiants inscrits dans une ENS et parallèlement à l'université pour l'inscription à l'université. Seule l'inscription à l'ENS doit avoir la modalité de la variable FONCTIO remplie. Sont exclus les internes en médecine également.). La modalité K de la variable FONCTIO est par exemple renseignée dans le cas des étudiants passant les concours d'enseignement anticipés et étant de ce fait pendant la deuxième année de leur master, à la fois fonctionnaires stagiaires et étudiant de master 2 à l'université.

NOMENCLATURE :

K ETUDIANT FONCTIONNAIRE OU MILITAIRE REMUNERE AU TITRE DE SES ETUDES
L ETUDIANT BENEFICIANT D'UN EMPLOI D'AVENIR PROFESSEUR

Si l'étudiant n'est pas concerné par l'une ou l'autre modalité pour cette inscription, la variable est à blanc.

FR_ETR

FORMAT :

Variable caractère de longueur 1.

DEFINITION :

Cette variable dichotomique permet de différencier les étudiants français et les étudiants étrangers.

COMMENTAIRES :

Cette variable est le résultat d'un regroupement de la variable NATION en 2 modalités.

NOMENCLATURE :

Cette variable peut prendre deux valeurs :

- '1' : pour les étudiants de nationalité française
- '2' : pour les étudiants de nationalité étrangère

FR_ETR_D

FORMAT :

Variable caractère de longueur 3.

DEFINITION :

Cette variable permet de distinguer les établissements se situant en France métropolitaine, les établissements se situant dans les Départements d'Outre-Mer , les établissements situés dans les Collectivités d'Outre-mer (COM)et la Nouvelle Calédonie¹.

COMMENTAIRES :

Cette variable est le résultat d'un regroupement de la variable ETABLI en 3 modalités.

Elle permet de travailler rapidement au niveau de la France métropolitaine, ou des DOM, ou des COM + Nouvelle Calédonie.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **FR_ETR_D**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
FR_ETR_D	CHAR(3)	
LIBELLE	CHAR(10)	\$LFRETDT
LIB_LONG	CHAR(40)	\$LFREDLG

contenu :

FR_ETR_D	LIBELLE
111	FRANCE METRO
112	DOM
121	COM – TOM

¹ Suite à la révision constitutionnelle de 2003 (Loi constitutionnelle n°2003-276 du 28 mars 2003 relative à l'organisation décentralisée de la république), voici la nouvelle classification des territoires d'outre-mer :

- 1- Départements et régions d'Outre-mer (DOM): Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion , Mayotte ;
- 2- Collectivités d'Outre-mer (COM): Polynésie française, Wallis et Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- 3- Territoires d'Outre-mer : les Terres australes et antarctiques françaises (Crozet, Kerguelen, Saint-Paul et Amsterdam);
- 4- Statut spécifique : Nouvelle-Calédonie (titre XIII de la constitution), celle-ci n'entre pas dans la classification COM.

FR_ETR_R

FORMAT :

Variable caractère de longueur 2.

DEFINITION :

Cette variable permet d'isoler les établissements situés dans les Collectivités d'Outre-Mer (COM) + Nouvelle Calédonie.

COMMENTAIRES :

Cette variable est le résultat d'un regroupement de la variable ETABLI en 2 modalités.
Elle permet de travailler rapidement sur le champ France sans COM + Nouvelle Calédonie.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **FR_ETR_R**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
FR_ETR_R	CHAR(2)	
LIBELLE	CHAR(10)	\$LFRETRG
LIB_LONG	CHAR(40)	\$LFRERLG

contenu :

FR_ETR_R	LIBELLE
11	FRANCE METRO + DOM
12	COM – TOM ¹

¹ Suite à la révision constitutionnelle de 2003 (Loi constitutionnelle n°2003-276 du 28 mars 2003 relative à l'organisation décentralisée de la république), voici la nouvelle classification des territoires d'outre-mer :

1- Départements et régions d'Outre-mer (DOM): Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion ,Mayotte ;

2- Collectivités d'Outre-mer (COM): Polynésie française, Wallis et Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon ;

3- Territoires d'Outre-mer : les Terres australes et antarctiques françaises (Crozet, Kerguelen, Saint-Paul et Amsterdam);

4- Statut spécifique : Nouvelle-Calédonie (titre XIII de la constitution), celle-ci n'entre pas dans la classification COM.

GROUPE

FORMAT :

Variable caractère de longueur 1.

DEFINITION :

Il s'agit d'un regroupement disciplinaire qui permet d'obtenir une répartition des inscriptions par grandes disciplines en distinguant également les IUT du secteur secondaire de ceux du secteur tertiaire.

COMMENTAIRES :

Ce regroupement disciplinaire a été construit, pour les diplômes non rattachés aux IUT, directement à partir d'un regroupement de la variable DISCIPLI.

La construction des deux modalités concernant les IUT est en revanche beaucoup plus complexe. Dans un premier temps on a isolé les diplômes dont le type était soit DUT, soit post-DUT. La répartition entre secteur secondaire et tertiaire s'est ensuite faite sur la discipline, le secteur disciplinaire et le code diplôme.

Le secteur tertiaire regroupe les disciplines de lettres, langues, sciences humaines, droit et économie mais également le secteur disciplinaire informatique, à l'exception du DUT de génie des télécommunications et réseaux.

Le secteur secondaire regroupe, quant à lui, l'ensemble des DUT, post-DUT et DNTS des disciplines de sciences à l'exception du secteur disciplinaire informatique, mais comprend également le DUT de génie des télécommunications et réseaux.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **GROUPE**

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
GROUPE	CHAR(1)	
LIBELLE	CHAR(40)	\$GROUPE

contenu :

Cette variable peut prendre sept valeurs. Pour faciliter la lecture, les disciplines correspondant à chaque groupe ont été précisées (excepté pour les IUT où la répartition des diplômes est précisée ci-dessus) :

CODE	LIBELLE	correspondance DISCIPLINE SISE (DISCIPLI)
1	DROIT	01
2	ECONOMIE, AES	02, 03, 31
3	LETTRES, SCIENCES HUMAINES	04, 05, 06, 32
4	SCIENCES, STAPS	07, 08, 09, 10, 15, 33
7	IUT SECONDAIRE	-
8	IUT TERTIAIRE	-
A	SANTE	11, 12, 13, 34

IDETU

FORMAT :

Variable caractère de longueur 11.

DEFINITION :

Il s'agit de l'Identifiant National Etudiant (INE), chaque INE est unique et correspond à un et un seul étudiant.

Le numéro INE doit correspondre au numéro de la Base Elève Académique (BEA) pour les élèves arrivant de l'enseignement secondaire.

Lorsqu'un étudiant possède un numéro INE, il doit le conserver tout au long de son cursus dans l'enseignement supérieur.

Les établissements peuvent être amenés à créer un numéro INE dans certains cas : les étudiants qui arrivent dans l'enseignement supérieur sans avoir eu de numéro BEA (non bacheliers ou bacheliers de longue date), ou les étudiants étrangers.

RAPPEL SUR L'IMMATRICULATION DES ETUDIANTS PAR LES ETABLISSEMENTS

La structure du numéro d'immatriculation est la suivante :

- code de l'établissement 5 caractères
- numéro de série 1 caractère
- numéro d'ordre 4 caractères
- clé de contrôle 1 caractère

Le "code établissement", le "numéro de série" et le "numéro d'ordre" sont des nombres en base 36 fondés sur la séquence (0-9, A-Z). La clé de contrôle est un chiffre : le chiffre des unités du matricule retranscrit en base 10.

RAPPEL SUR L'IMMATRICULATION DES ETUDIANTS ARRIVANT DU SECONDAIRE

Le numéro BEA (application scolarité) de l'élève devient le numéro INE de l'étudiant.

La structure du numéro BEA est la suivante :

- code de l'académie 2 caractères
- année de l'immatriculation 2 caractères
- numéro d'ordre séquentiel 6 caractères
- clé de contrôle 1 caractère

NOMENCLATURE :

Il n'existe pas de nomenclature spécifique, il est cependant possible d'extraire dans le numéro INE des informations telles que l'établissement ou l'académie ayant immatriculé l'étudiant (ceci avec pour hypothèse que l'étudiant n'ait pas été réimmatriculé).

INSPR

FORMAT :

Variable caractère de longueur 1.

DEFINITION :

Lorsqu'un étudiant s'inscrit administrativement pour l'année à plusieurs diplômes dans un même établissement, l'une des inscriptions est désignée comme inscription principale, les autres étant désignées comme inscriptions secondes. Les règles qui permettent de désigner l'inscription principale par rapport aux inscriptions secondes ont été signalées dans la première partie, lors de la présentation de l'enquête.

COMMENTAIRES :

Cette variable est redondante avec la variable EFFECTIF. Pour les comptages d'étudiants, la variable EFFECTIF est plus facile d'utilisation.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **INSPR**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
INSPRI	CHAR(1)	
LIBELLE	CHAR(10)	\$INSPR
LIB_LONG	CHAR(40)	\$INSPRLG

contenu :

INSPR	LIBELLE
O	INSCRIPTION PRINCIPALE
N	INSCRIPTION SECONDE

JONAI5

Attention : Cette variable n'existe pas pour les fichiers transmis en dehors de la SDSIES

FORMAT :

Variable caractère de longueur 2.

DEFINITION :

Il s'agit du jour de naissance de l'étudiant.

Ex : Si l'étudiant est né le 4 juillet 1982, la variable JONAI5 vaut '04' et non 4.

LCOMETU

FORMAT :

Variable caractère de longueur 32.

DEFINITION :

Il s'agit du nom de la commune de résidence de l'étudiant écrit en toutes lettres.

Par adresse de résidence de l'étudiant, on entend l'adresse qu'il mentionne pour l'année scolaire en cours (il peut s'agir d'une chambre d'étudiant, du domicile parental, d'un logement personnel indépendant). C'est donc le logement qu'il occupe au cours de l'année universitaire (hors périodes de vacances scolaires).

LCOMREF

FORMAT :

Variable caractère de longueur 32.

DEFINITION :

Il s'agit du nom de la commune de référence écrit en toutes lettres.

Par adresse de résidence de référence de l'étudiant, on entend l'adresse qu'il mentionne comme adresse permanente ou adresse fixe, c'est-à-dire celle à laquelle il peut être contacté à tout moment, à laquelle on peut par exemple lui expédier du courrier pendant les périodes de vacances scolaires ou après la fin de l'année universitaire.

COMMENTAIRES :

Les établissements peuvent renseigner soit le code commune, soit le libellé, soit les deux. Si le code commune n'est pas renseigné par l'établissement, il est codé à partir du libellé et du code postal.

MONAIS

FORMAT :

Variable caractère de longueur 2.

DEFINITION :

Il s'agit du mois de naissance de l'étudiant.

Ex : date de naissance : 4 juillet 1982 : MONAIS vaut '07' et non 7.

NATION

Attention : Cette variable n'existe pas pour les fichiers transmis en dehors de la SDSIES

FORMAT :

Variable caractère de longueur 3.

DEFINITION :

Cette variable caractérise l'appartenance de l'étudiant à une nation. La nomenclature utilisée est basée sur celle du « code officiel géographique des pays et territoires étrangers » (INSEE). Cette nomenclature est mise à jour annuellement.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **PAYS**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
PAYS	CHAR(3)	
LIBELLE	CHAR(40)	\$PAYSLG
LIB_CT	CHAR(10)	\$NATION

Contenu (en jaune l'Union Européenne) :

EUROPE	125	ALBANIE
	109	ALLEMAGNE
	130	ANDORRE
	110	AUTRICHE
	131	BELGIQUE
	148	BIELORUSSIE
	118	BOSNIE-HERZEGOVINE
	111	BULGARIE
	119	CROATIE
	101	DANEMARK
	134	ESPAGNE
	106	ESTONIE
	105	FINLANDE
	100	FRANCE
	133	GIBRALTAR -> 132
	126	GRECE
	112	HONGRIE
	136	IRLANDE, ou EIRE
	102	ISLANDE
	127	ITALIE
	157	KOSOVO
	107	LETTONIE
	113	LIECHTENSTEIN
	108	LITUANIE
	137	LUXEMBOURG
		MACEDOINE (EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE)
	156	
	144	MALTE
	151	MOLDAVIE
	138	MONACO
	120	MONTENEGRO
	103	NORVEGE
	135	PAYS-BAS
	122	POLOGNE
	139	PORTUGAL

	114	ROUMANIE
	132	ROYAUME-UNI
	123	RUSSIE
	128	SAINT-MARIN
	121	SERBIE
	117	SLOVAQUIE
	145	SLOVENIE
	104	SUEDE
	140	SUISSE
	116	TCHEQUE (REPUBLIQUE)
	155	UKRAINE
	129	VATICAN

ASIE	212	AFGHANISTAN
	201	ARABIE SAOUDITE
	252	ARMENIE
	253	AZERBAIDJAN
	249	BAHREIN
	246	BANGLADESH
	214	BHOUTAN
	224	BIRMANIE
	225	BRUNEI
	234	CAMBODGE
	216	CHINE
	254	CHYPRE
	239	COREE (REPUBLIQUE DE) COREE (REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE)
	238	
	247	EMIRATS ARABES UNIS
	255	GEORGIE
	223	INDE
	231	INDONESIE
	204	IRAN

203	IRAQ
207	ISRAEL
217	JAPON
222	JORDANIE
256	KAZAKHSTAN
257	KIRGHIZISTAN
240	KOWEIT
241	LAOS
205	LIBAN
227	MALAISIE
229	MALDIVES
242	MONGOLIE
215	NEPAL
250	OMAN
258	OUZBEKISTAN
213	PAKISTAN
261	PALESTINE
220	PHILIPPINES
248	QATAR
226	SINGAPOUR
235	SRI LANKA
206	SYRIE
259	TADJIKISTAN
236	TAIWAN
219	THAILANDE
262	TIMOR ORIENTAL
260	TURKMENISTAN
208	TURQUIE
243	VIET NAM
251	YEMEN

393	MOZAMBIQUE
311	NAMIBIE
337	NIGER
338	NIGERIA
339	OUGANDA
	PROVINCES ESPAGNOLES
313	D'AFRIQUE -> 134
340	RWANDA
389	SAHARA OCCIDENTAL
306	SAINTE-HELENE -> 132
394	SAO TOME-ET-PRINCIPE
341	SENEGAL
398	SEYCHELLES
342	SIERRA LEONE
318	SOMALIE
343	SOUDAN
391	SWAZILAND
309	TANZANIE
344	TCHAD
345	TOGO
351	TUNISIE
346	ZAMBIE
310	ZIMBABWE

AFRIQUE	319	ACORES,MADERE -> 139
	303	AFRIQUE DU SUD
	352	ALGERIE
	395	ANGOLA
	327	BENIN
	347	BOTSWANA
	331	BURKINA
	321	BURUNDI
	322	CAMEROUN
	396	CAP-VERT
	323	CENTRAFRICAINE (REPUBLIQUE)
	397	COMORES
	324	CONGO
		CONGO (REPUBLIQUE
	312	DEMOCRATIQUE DU)
	326	COTE D'IVOIRE
	399	DJIBOUTI
	301	EGYPTE
	317	ERYTHREE
	315	ETHIOPIE
	328	GABON
	304	GAMBIE
	329	GHANA
	330	GUINEE
	314	GUINEE EQUATORIALE
	392	GUINEE-BISSAU
	332	KENYA
	348	LESOTHO
	302	LIBERIA
	316	LIBYE
	333	MADAGASCAR
	334	MALAWI
	335	MALI
	350	MAROC
	390	MAURICE
	336	MAURITANIE

AMERIQUE	441	ANTIGUA-ET-BARBUDA
	415	ARGENTINE
	436	BAHAMAS
	434	BARBADE
	429	BELIZE
	418	BOLIVIE
	416	BRESIL
	401	CANADA
	417	CHILI
	419	COLOMBIE
	406	COSTA RICA
	407	CUBA
	438	DOMINIQUE
	414	EL SALVADOR
	420	EQUATEUR
	404	ETATS-UNIS
	435	GRENADE
	430	GROENLAND -> 101
	409	GUATEMALA
	428	GUYANA
	410	HAITI
	411	HONDURAS
	426	JAMAIQUE
	405	MEXIQUE
	412	NICARAGUA
	413	PANAMA
	421	PARAGUAY
	422	PEROU
	408	REPUBLIQUE DOMINICAINE
	442	SAINT-CHRISTOPHE-ET-NIEVES
	439	SAINTE-LUCIE
		SAINT-VINCENT-ET-LES
	440	GRENADINES
	437	SURINAME
		TERR. D'USA EN AMERIQUE
	432	(PORTO RICO ..) -> 404
	431	TERRITOIRE DES PAYS-BAS -> 135
		TERRITOIRE DU Royaume-Uni
	427	ATLANTIQUE SUD -> 132
		TERRITOIRES DU Royaume-Uni AUX
	425	ANTILLES -> 132
	433	TRINITE-ET-TOBAGO
	423	URUGUAY

424	VENEZUELA
-----	-----------

OCEANIE	501	AUSTRALIE
	508	FIDJI
	513	KIRIBATI
	515	MARSHALL (ILES)
	516	MICRONESIE (ETATS FEDERES DE)
	507	NAURU
	502	NOUVELLE-ZELANDE
	517	PALAOIS (REPUBLIQUE DES ILES)
	510	PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE
	503	PITCAIRN (ILE) -> 132

512	SALOMON (ILES)
506	SAMOA OCCIDENTALES
505	TERR. DES USA EN OCEANIE -> 404
509	TONGA
511	TUVALU
514	VANUATU

INDETERMINE	990	AUTRES PAYS
	995	SANS NATIONALITE ETRANGER SANS AUTRE
	999	INDICATION

NATRG

FORMAT :

Variable caractère de longueur 1.

DEFINITION :

Cette variable caractérise l'appartenance de l'étudiant à un continent. Cette variable est conseillée pour les diffusion de statistiques à l'extérieur.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **CONTINENT**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
CONTINENT	CHAR(1)	
LIBELLE	CHAR(40)	\$NATRG

CONTINENT	LIBELLE_LONG
A	EUROPE UNION EUROPEENNE
B	EUROPE HORS UNION EUROPEENNE
2	ASIE
3	AFRIQUE
4	AMERIQUE
5	OCEANIE
9	INDETERMINE

NATURE

FORMAT :

Variable caractère de longueur 1.

DEFINITION :

Cette variable permet de connaître la nature juridique du diplôme préparé.

COMMENTAIRES :

Cette variable permet de travailler sur une catégorie de diplôme, comme les diplômes d'ingénieurs, ou encore, permet de sélectionner uniquement les diplômes homologués nationalement ou les diplômes d'université.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **NATURE**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
NATURE	CHAR(1)	
LIBELLE	CHAR(10)	
LIB_LONG	CHAR(40)	\$LNATURE

contenu :

NATURE	LIBELLE_LONG
A	CONCOURS D'ENSEIGNEMENT
B	AUTRE CONCOURS ADMINISTRATIF
C	DIPLOME D'UNIVERSITE OU D'ETABLISSEMENT
D	AGREGATION
E	DIP NAT DELIVRE AVEC AUTRES MINISTERES
F	DIPLOME PAR LE GOUVERNEMENT
I	DIPLOME INTERNATIONAL
K	DIPLOME CANONIQUE
L	LABEL CONFERENCE GRANDES ECOLES
P	DIPLOME NATIONAL IUP
U	DIPLOME NATIONAL IUT
V	DIPLOME UNIVERSITE IUT
1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT
2	DIPLOME HOMOLOGUE
3	DIPLOME NON HOMOLOGUE
4	MAGISTERE HOMOLOGUE
5	MAGISTERE NON HOMOLOGUE
6	DIPLOME D'INGENIEUR
7	DIPLOME DE MANAGEMENT VISE
8	DIPLOME SUPERIEUR DE GESTION NON VISE

NBACH**FORMAT :**

Variable numérique de longueur 1.

DEFINITION :

Cette variable dichotomique permet de repérer les étudiants « nouveaux bacheliers ». La variable vaut 1 lorsque l'inscription est une inscription principale (INSPR='O'), lorsque l'étudiant est inscrit en première année de premier cycle ou cursus Licence (DEGETU=1) et lorsque l'étudiant est bachelier de l'année (BAC_RGRP ≠ 7 et ANBAC=année de campagne). Dans tous les autres cas, la variable vaut 0.

COMMENTAIRES :

La variable sert à comptabiliser le flux des nouveaux bacheliers entrant à l'université en première année de premier cycle.

Attention : Cette variable prend la valeur 1 uniquement pour l'inscription principale des étudiants bacheliers de l'année et non pas pour l'ensemble des inscriptions (principales et secondes).

NOMENCLATURE :

Cette variable peut prendre deux valeurs :

- 0 pour les non « nouveaux bacheliers »
- 1 pour les « nouveaux bacheliers »

NET

FORMAT :

Variable numérique de longueur 1.

DEFINITION :

Cette variable dichotomique permet de repérer les étudiants « nouveaux inscrits en première année de premier cycle ou cursus licence ». La variable vaut 1 lorsque l'inscription est une inscription principale (INSPR='O'), lorsque l'année de première inscription dans le système universitaire français est égale à l'année d'inscription en cours (ANINSC=année de campagne), et lorsque l'étudiant est inscrit en première année de premier cycle (CYCLE=1 et DEGETU=1). Dans tous les autres cas, la variable vaut 0.

COMMENTAIRES :

La variable sert à comptabiliser le flux des nouveaux entrants à l'université en première année de premier cycle ou cursus Licence.

Attention : Cette variable prend la valeur 1 uniquement pour l'inscription principale des étudiants entrant pour la première fois en première année de premier cycle ou de cursus licence dans le système universitaire français et non pas pour l'ensemble des inscriptions (principales et secondes).

Les étudiants « nouveaux entrants en première année de premier cycle ou cursus licence » et non « nouveaux bacheliers » sont :

- soit des étudiants qui ont obtenu leur bac il y a un an, deux ans ou plus et qui entrent pour la première fois en première année de premier cycle ou cursus L dans le système universitaire français (prise d'études différée, ou étudiants venant d'un BTS par exemple)
- soit des étudiants qui n'ont jamais obtenu le baccalauréat (des étudiants entrant à l'aide d'une validation d'acquis ou arrivant de l'étranger par exemple) et qui entrent pour la première fois en première année de premier cycle ou cursus L dans le système universitaire français.

NOMENCLATURE :

Cette variable peut prendre deux valeurs :

- 0 pour les non « nouveaux entrants en 1^{ère} année de 1^{er} cycle dans le système universitaire français »
- 1 pour les « nouveaux entrants en 1^{ère} année de 1^{er} cycle dans le système universitaire français »

NIVEAU

FORMAT :

Variable caractère de longueur 2.

DEFINITION :

Il s'agit du niveau atteint par l'étudiant, exprimé en nombre d'années passées dans le diplôme, ceci dans des conditions 'normales', c'est à dire sans redoublement. Par exemple, un master 1^{ère} année ou 2^{ème} année.

Le découpage du diplôme se fait en années. Dans le cas d'une organisation pédagogique en UV ou modules, l'établissement a donc dû déterminer conventionnellement une équivalence ANNEE.

NOMENCLATURE :

Cette variable peut prendre des valeurs comprises entre '01' et '06' et '13'.

Cas particulier des doctorats :

Le niveau pour les doctorats représentent le nombre d'inscriptions fait par l'étudiant dans un même diplôme. Cependant, dans le cas où un étudiant reste inscrit **plus de 3 ans** dans ce diplôme, le niveau reste à '03' pour toutes les années supérieures à 3.

Les cycles préparatoires intégrés aux écoles d'ingénieurs codés à l'aide du code SISE '6001000' doivent être renseignés avec un niveau dans le diplôme codé '01' ou '02'. Par ailleurs, la variable NIVEAU prend des valeurs de '01' à '03' pour les écoles d'ingénieurs en 3 ans et des valeurs allant de '01' à '05' pour les écoles d'ingénieurs en 5 ans.

Cas des niveaux dans les formations médicales :

Toutes les valeurs supérieures à '06' sont automatiquement redressées à '06' à l'exception du niveau 13 utilisé par convention pour des diplômes de **docteur d'Etat en médecine, odontologie et pharmacie**.

A la suite d'un changement de la nomenclature des diplômes d'Etat de Docteur en médecine, pharmacie et odontologie, il a été en effet demandé aux établissements de prendre en compte l'inscription à la thèse séparément de l'inscription au diplôme, que la filière suivie soit générale ou spécialisée.

- Niveaux **dans le DE de docteur en médecine, docteur en chirurgie dentaire et docteur en pharmacie**. Il n'existe pas de niveau « 01 » :

Année 1, bac +1 : PACES code SISE « 5001000 » niveau « 01 »

Année 2, bac +2 : DE de docteur en *** code SISE « 5000*** » niveau « 02 »

Année 3, bac +3 : DE de docteur en *** code SISE « 5000*** » niveau « 03 »

Année 4, bac +4 : DE de docteur en *** code SISE « 5000*** » niveau « 04 »

Année 5, bac +5 : DE de docteur en *** code SISE « 5000*** » niveau « 05 »

Etc.

- Attention aussi **aux niveaux dans le DE de sage-femme**

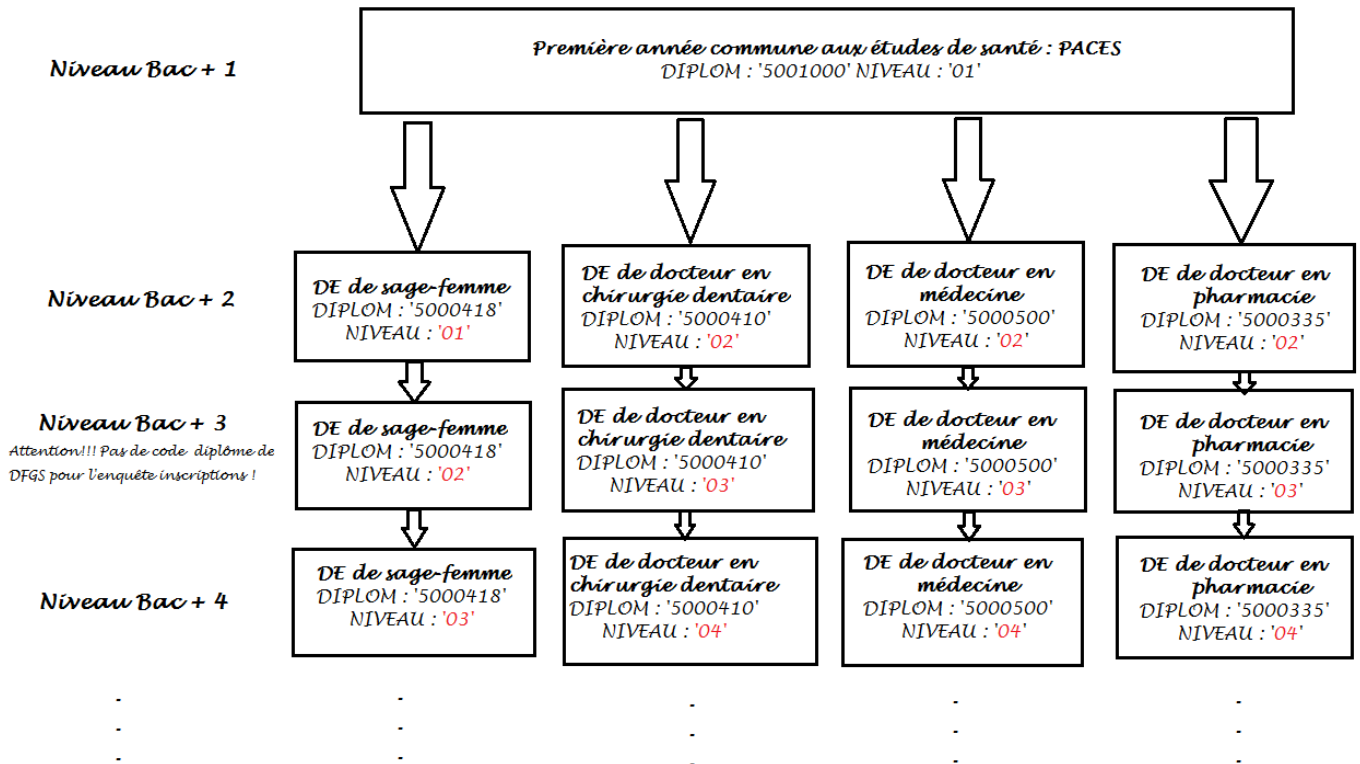
Année 1, bac +1 : PACES code SISE « 5001000 » niveau « 01 »

Année 2, bac +2 : DE sage-femme code SISE « 5000418 » niveau « 01 »

Année 3, bac +3 : DE sage-femme code SISE « 5000418 » niveau « 02 »

Année 4, bac +4 : DE sage-femme code SISE « 5000418 » niveau « 03 »

Année 5, bac +5 : DE sage-femme code SISE « 5000418 » niveau « 04 »



Les modalités possibles sont les suivantes :

- | | |
|----|-----------------|
| 01 | PREMIERE ANNEE |
| 02 | DEUXIEME ANNEE |
| 03 | TROISIEME ANNEE |
| 04 | QUATRIEME ANNEE |
| 05 | CINQUIEME ANNEE |
| 06 | SIXIEME ANNEE |
| 13 | THESE DE SANTE |

NIVEAU_D

FORMAT :

Variable caractère de longueur 1.

DEFINITION :

Il s'agit du niveau de formation initial, en nombre d'années après le baccalauréat, nécessaire pour pouvoir intégrer le diplôme préparé. Ce niveau de formation initial ne tient pas compte des éventuels individus intégrant le diplôme suite à une validation d'acquis professionnels ou autres.

COMMENTAIRES :

Pour un étudiant préparant un master, le niveau de formation initial est '3' (bac + 3). Pour un étudiant préparant un DUT, le niveau de formation initial est '0' (bac), ceci indépendamment du fait que l'étudiant soit en première ou deuxième année de DUT.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SISE, il est possible de faire référence à la table associée : **NIVFORM**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
NIVFORM	CHAR(1)	
LIBELLE	CHAR(10)	\$DEGETU
LIB_LONG	CHAR(40)	\$DEGETLG

contenu :

NIVFORM	LIBELLE
0	INFERIEUR OU EGAL AU BACCALAUREAT
1	BAC + 1
2	BAC + 2
3	BAC + 3
4	BAC + 4
5	BAC + 5
6	BAC + 6 ET PLUS

NIVEAU_F

FORMAT :

Variable caractère de longueur 1.

DEFINITION :

Il s'agit du niveau de formation terminal, en nombre d'années après le baccalauréat, du diplôme préparé par l'étudiant.

COMMENTAIRES :

Pour un étudiant préparant une licence, le niveau de formation terminal est '3' (bac + 3). Pour un étudiant préparant un DEUG, le niveau de formation terminal est '2' (bac + 2), ceci indépendamment du fait que l'étudiant soit en première ou deuxième année de DEUG.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **NIVFORM**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
NIVFORM	CHAR(1)	
LIBELLE	CHAR(10)	\$DEGETU
LIB_LONG	CHAR(40)	\$DEGETLG

contenu :

NIVFORM	LIBELLE
0	INFERIEUR OU EGAL AU BACCALAUREAT
1	BAC + 1
2	BAC + 2
3	BAC + 3
4	BAC + 4
5	BAC + 5
6	BAC + 6 ET PLUS

NUMED

FORMAT :

Variable caractère de longueur 4.

DEFINITION :

Il s'agit du numéro d'école doctorale dont dépend le doctorant.

COMMENTAIRES :

Chaque doctorant dépend d'un maître de thèse qui est rattaché à une école doctorale. Cette variable est donc renseignée uniquement pour les doctorants.

NOMENCLATURE :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
NUMED	CHAR(4)	\$LNUMED.

NUMINS

Attention : Cette variable n'est utilisable qu'au niveau de la SDSIES

FORMAT :

Variable caractère de longueur 8.

DEFINITION :

Il s'agit du numéro d'inscription de l'étudiant déterminé par l'établissement.

COMMENTAIRES :

Ce numéro n'est en pratique utile que lors du contrôle du fichier, pour faciliter le repérage d'un enregistrement. Il convient d'être vigilant si l'on cherche à utiliser le numéro d'inscription d'un étudiant. En effet ce numéro d'inscription est unique au niveau d'un établissement, mais ne l'est pas obligatoirement au niveau national. Il est donc presque toujours préférable de travailler à partir de l'Identifiant National Etudiant.

NOMENCLATURE :

Il n'existe pas de nomenclature spécifique, les établissements incrémentant en général le numéro de un pour chaque nouvelle inscription.

PARIPA

FORMAT :

Variable caractère de longueur 3.

DEFINITION :

Il s'agit du pays de résidence de l'étudiant.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **PAYS**.

L'utilisation de la table est la même pour le pays de résidence de l'étudiant que pour le pays de résidence des parents. Voir la variable NATION.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
PAYS	CHAR(3)	
LIBELLE	CHAR(40)	\$PAYSLG
LIB_CT	CHAR(10)	\$NATION

PAR_TYPE

FORMAT :

Variable caractère de longueur 7.

DEFINITION :

Cette variable, créée dans le cadre de la simplification de nomenclature, ne concerne que :

- les licences LMD des secteurs disciplinaires de langues et de STAPS.
- Les masters MEEF 2nd degré
- Les « DU formation adaptée enseignement » 2nd degré

NOMENCLATURE :structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
LIBELLE	CHAR(40)	\$PARCOURS

PAYPAR

FORMAT :

Variable caractère de longueur 3.

DEFINITION :

Il s'agit du pays de résidence des parents.

COMMENTAIRES :

En cas de non-réponse, pour les étudiants de nationalité française, le pays de résidence des parents est redressé à '100' (France). Pour les étudiants de nationalité étrangère, le pays de résidence des parents prend pour valeur la modalité '999' (Sans objet).

L'information remontée par les établissements est plus large que celle de résidence au sein d'un pays. Certaines informations sont ainsi remontées au niveau des territoires. Afin d'avoir une notion de résidence dans un pays, au sens strict, il est donc nécessaire d'associer les territoires à leur pays de rattachement (cf. nation).

PCSPAR / PCSPAR2

FORMAT :

Variable caractère de longueur 2.

DEFINITION :

Il s'agit de la profession ou catégorie socioprofessionnelle des deux parents (ou tuteurs) de l'étudiant.

COMMENTAIRES :

Les non-réponses sont codées avec la valeur '99'.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **PCS**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
PCS	CHAR(2)	
LIBELLE	CHAR(40)	\$PCS

contenu :

10	AGRICULTEUR EXPLOITANT
21	ARTISAN
22	COMMERCANT ET ASSIMILE
23	CHEF D'ENTREPRISE DE DIX SALARIES OU PLUS
31	PROFESSION LIBERALE
33	CADRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
34	PROFESSEUR ET ASSIMILE
35	PROFESSION INFORMATION, ARTS, SPECTACLES
37	CADRE ADMINIS.ET COMMERC. D'ENTREPRISE
38	INGENIEUR - CADRE TECHNIQUE D'ENTREPRISE
42	INSTITUTEUR ET ASSIMILE
43	PROFESSION INTERM. SANTE - TRAVAIL SOCIAL
44	CLERGE, RELIGIEUX
45	PROFESSION INTERM. ADM. FONCT. PUBLIQUE
46	PROFESSION INTERM. ADM. COMMERCE ENTR.
47	TECHNICIEN
48	CONTREMAITRE, AGENT DE MAITRISE
52	EMPL. CIVIL - AGENT SERVICE FONCT. PUBL.
53	POLICIER ET MILITAIRE
54	EMPLOYE ADMINISTRATIF D'ENTREPRISE
55	EMPLOYE DE COMMERCE
56	PERSON. SERVICE DIRECT AUX PARTICULIERS
61	OUVRIER QUALIFIE
66	OUVRIER NON QUALIFIE
69	OUVRIER AGRICOLE
71	RETRAITE AGRICULTEUR EXPLOITANT
72	RETRAITE ARTISAN, COMMERC., CHEF ENTREP.
73	RETRAITE CADRE, PROFES. INTERMEDIAIRE
76	RETRAITE EMPLOYE ET OUVRIER
81	CHOMEUR N'AYANT JAMAIS TRAVAILLE
82	AUTRE PERSONNE SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE
99	NON RENSEIGNEE (INCONNUE OU SANS OBJET)

REGIME

FORMAT :

Variable caractère de longueur 2.

DEFINITION :

Cette variable définit le **régime** sous lequel l'inscription à un diplôme a été prise : formation initiale traditionnelle, formation par apprentissage, formation continue ou reprise d'études non financée par un organisme public ou privé.

La variable REGIME dépend de l'inscription. Un étudiant ayant plusieurs inscriptions peut avoir un REGIME différent pour chacune de ces inscriptions.

La variable REGIME est mise en conformité avec la circulaire numéro 225 du 20 février 2014, qui précise la note DGESIP B2 numéro 2013-0260 du 26 juillet 2013 sur la définition de la formation continue.

Remarque : pour les inscriptions prises dans le cadre de la formation continue ou d'une autre reprise d'études, ne sont retenues que celles correspondant à une **FORMATION DIPLOMANTE** et donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'un diplôme universitaire au terme d'une formation d'une durée minimale d'un an.

- Nomenclature :

REGIME_INSCRIPTION	LIBELLE_LONG
10	FORMATION INITIALE HORS APPRENTISSAGE
11	REPRISE ETUDES NON FINANCEE SANS CONV
12	CONTRAT APPRENTISSAGE
20	FORMATION CONTINUE HORS CONTRAT PROF
22	CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

L'ensemble des modalités commençant par « 1 » représentent la formation initiale, les modalités commençant par « 2 » identifient la formation continue. Les formations dont le deuxième caractère est « 2 » permettent d'identifier l'alternance. L'ensemble des modalités couvre la formation tout au long de la vie.

La formation continue est toujours liée à un conventionnement et donc à un aménagement spécifique. Le conventionnement peut être trilatéral (établissement d'enseignement, organisme ou entreprise et étudiant) ou bilatéral (établissement d'enseignement et étudiant). Elle est donc financée par un organisme (public ou privé) ou par l'étudiant

- elle donne lieu à des droits d'inscription particuliers
- elle donne droit au statut de stagiaire de la formation continue

Relèvent de la formation continue les publics bénéficiant soit :

- du plan de formation d'une entreprise

- du congé individuel de formation
- de dispositifs régionaux pour les stagiaires/demandeurs d'emploi
- du programme ingénieurs et cadres supérieurs

La formation par apprentissage est un cas particulier de la formation initiale. Elle est caractérisée : - pour "l'étudiant", par un statut particulier d'étudiant-apprenti

- pour la formation, par une formation particulière dispensée :
 - soit par une section d'apprentissage ('composante ou structure interne' de l'université)
 - soit par un centre de formation d'apprentis (CFA) en convention avec l'université

La reprise d'étude non financées et sans conventionnement est identifiée à des fins statistiques. Elle concerne les étudiants reprenant des études, **quel que soit le niveau auquel leur scolarité a été interrompue** (CAP, BEP, BAC, ...) après un **arrêt d'au moins deux années**, dès lors que ceux-ci ne bénéficient pas d'une prise en charge dans le cadre d'un dispositif de la formation continue.

Pour les étudiants en "reprise d'études », la variable régime d'inscription doit être codée à 11 **non seulement l'année où l'étudiant reprend ses études, mais également les années suivantes.**

Cas particulier des formations par alternance

La formation par alternance regroupe deux types de situation :

- L'étudiant est inscrit en contrat de professionnalisation (codé 22)
- L'étudiant est inscrit en contrat d'apprentissage, auquel cas, il relève de l'apprentissage (codé 12).

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **REGIME**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
REGIME	CHAR(2)	
LIBELLE	CHAR(10)	\$REGIME
LIB_LONG	CHAR(40)	\$REGIMLG

contenu :

Cette variable peut prendre quatre valeurs :

REIMMA

Attention : Cette variable n'est utilisable qu'au niveau de la SDSIES

FORMAT :

Variable caractère de longueur 1.

DEFINITION :

Cette variable a pour but de repérer les numéros INE indûment réaffectés.

COMMENTAIRES :

Pour tout étudiant ayant obtenu son baccalauréat en juin 1995 ou après, et pour tous les étudiants ayant été inscrits dans le système universitaire public français en 1994-1995 ou après, l'étudiant possède déjà un numéro INE (ou BEA pour les nouveaux bacheliers), et il ne devrait pas faire l'objet d'une affectation de numéro INE lors de la campagne en cours.

Si un établissement ne peut malheureusement pas récupérer le numéro INE de l'étudiant et si celui-ci réaffecte un numéro, il doit le signaler par l'intermédiaire de cette variable.

NOMENCLATURE :

La variable prend la valeur 'P' en cas de réimmatriculation, et '9' sinon.

SECTDIS

FORMAT :

Variable caractère de longueur 2.

DEFINITION :

Il s'agit du secteur disciplinaire associé à un code diplôme, ceci relativement à une inscription.

COMMENTAIRES :

Pour les diplômes codés par les établissements (diplômes commençant par '9' et doctorats) le secteur disciplinaire est directement extrait du code diplôme remonté par l'établissement. Il n'y a donc aucun moyen de vérifier le secteur disciplinaire remonté par l'établissement. Pour les autres diplômes, le secteur disciplinaire découle directement du code diplôme. Chaque diplôme est associé à un et un seul secteur disciplinaire. L'information est donc identique pour tous les établissements.

Le secteur disciplinaire peut être regroupé en discipline (**voir la variable DISCIPLI**).

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **SECTDIS**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
SECTDIS	CHAR(2)	
LIBELLE	CHAR(100)	\$LSECT
DISCIPLI	CHAR(2)	\$SECDIS

contenu :

cf. variable DISCIPLI

SEXE

FORMAT :

Variable caractère de longueur 1.

DEFINITION :

Il s'agit du sexe de l'étudiant.

COMMENTAIRES :

En cas de non-réponse, la modalité homme ou femme est tirée de manière aléatoire.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **SEXE**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
SEXE	CHAR(1)	
LIBELLE	CHAR(40)	\$SEXE

contenu :

SEXE	LIBELLE
1	HOMME
2	FEMME

SITUPRE

FORMAT :

Variable caractère de longueur 1.

DEFINITION :

Il s'agit de la situation de l'étudiant l'année précédente (type de formation ou d'enseignement suivi) et ceci uniquement l'année précédente et non pas une année antérieure. La situation sera souvent désignée par le type d'établissement fréquenté l'année précédente.

COMMENTAIRES :

En cas de non-scolarisation l'année précédente, une des deux modalités suivantes est renseignée : 'non scolarisé l'année précédente, mais étant déjà entré dans l'enseignement supérieur (étudiant en reprise d'études supérieures **modalité U**)' ou 'non scolarisé l'année précédente, mais n'étant jamais entré dans l'enseignement supérieur (étudiant ayant différé son entrée dans le supérieur **modalité T**)'.

Les non-réponses sont codées à '9'.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **SITUPRE**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
SITUPRE	CHAR(1)	
LIBELLE	CHAR(40)	\$\$SITUPRE

contenu :

SITUPRE	LIBELLE
A	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (Y COMPRIS PAR CORRESPONDANCE)
B	BTS (y compris post-BTS)
C	IUT (y compris post-DUT ou licence professionnelle)
D	CPGE
E	ECOLE D'INGENIEURS (UNIVERSITAIRE OU NON)
F	IUFM non intégré
G	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PAR CORRESPONDANCE
H	UNIVERSITE et Paris Dauphine (hors IUT, IUFM, Ecole d'ingénieurs universitaire)
J	ECOLE DE MANAGEMENT (ECOLE DE COMMERCE, GESTION)
K	AUTRE ETABLISSEMENT SISE (liste en page suivante)
P	ETAB ETRANGER D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR OU SECONDAIRE
Q	ETAB ETRANGER SECONDAIRE
R	ETAB ETRANGER SUPERIEUR
S	AUTRE ETABLISSEMENT ou cursus (en France)
T	PRISE D'ETUDES DIFFEREE (non scolarisé l'année précédente et jamais entré dans l'enseignement supérieur)
U	REPRISE D'Études (non scolarisé l'année précédente mais précédemment entré dans l'enseignement supérieur)
M	ESPE

Liste des autres établissements SISE :

- Ecoles normales supérieures (ENS Cachan, Lyon, Paris),
- Instituts catholiques (Lille, Lyon, Nantes (univ catholique de l'ouest), Paris et Toulouse)),
- Museum national d'histoire naturelle (MNHN),
- Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS),
- Ecole pratique des hautes études (EPHE),
- Ecole nationale des Chartes (ENC),
- Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB),
- Ecole nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE Malakoff),
- Institut catholique d'études supérieures (ICES La Roche/Yon),
- Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO), Institut de physique du globe de Paris, institut d'études politiques de Paris, Observatoire de Paris,
- Ecoles nationales vétérinaires (Lyon (VETAGRO SUP), Maisons Alfort, Nantes (ONIRIS), Toulouse),
- Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles.
- Université de Lorraine

SPECIA SPECIB SPECIC

FORMAT :

Variable caractère de longueur 4.

DEFINITION :

Il s'agit de la spécialité de langue étudiée. Cette information concerne les diplômes de langues et les diplômes d'ingénieur.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **SPECI**

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
SPECI	CHAR(4)	
LIBELLE	CHAR(40)	\$SPECI

contenu :

0035	AJIE	0043	CELTIQUE
0068	ALBANAIS	0032	CHINOIS
0026	ALLEMAND	0113	COMORIEN
0036	AMHARIQUE	0013	COREEN
0027	ANGLAIS	0044	CORSE
0028	ARABE	0045	CREOLE
0107	ARABE EGYPTIEN	0046	DANOIS
0037	ARABE LITTERAL	0047	DREHU
0038	ARABE MAGHREBIN	0126	EGYPTIEN HIEROGLYPHIQUE
0108	ARABE MAROCAIN	0014	ESPAGNOL
0070	ARABE ORIENTAL	0074	ESTONIEN
0109	ARABE SYRO-LIBANAIS-PALESTINIEN	0092	FILIPINO
0110	ARAMEEN	0048	FINNOIS
0039	ARMENIEN	0123	FRANCAIS
0127	AYMARA	0075	GEORGIEN
0128	AZERI	0067	GREC ANCIEN
0040	BANTU	0018	GREC MODERNE
0041	BASQUE	0076	GUARANI
0042	BENGALI	0077	HAOUSSA
0030	BERBERE	0065	HEBREU
0111	BIELORUSSE	0016	HEBREU ANCIEN
0071	BIRMAN	0017	HEBREU MODERNE
0133	BOSNIAQUE-CROATE-SERBE	0049	HINDI
0001	BOSNIAQUE-SERBO-CROATE	0015	HONGROIS
0034	BRETON	0050	INDONESIEN
0072	BULGARE	0078	INDONESIEN-MALAISIEN
0073	CAMBODGIEN (KHMER)	0079	INUKTITUT
0112	CANTONNAIS	0132	IRLANDAIS
0031	CATALAN	0051	ISLANDAIS

0019	ITALIEN	0091	PASHTO
0022	JAPONAIS	0064	PERSAN
0114	JUDEO-ARABE	0056	PEUL
0115	JUDEO-ESPAGNOL	0124	PICARD
0134	KHMER	0131	POITEVIN SAINTONGEAIS
0080	KURDE	0006	POLONAIS
0116	KURMANJI	0007	PORTUGAIS
0135	LANGUE DES SIGNES	0105	QAZAQ
0122	LANGUES ANDINES	0093	QUECHUA
0023	LANGUES INDIENNES	0009	ROUMAIN
0021	LANGUES IRANIENNES	0094	RROMANI
0052	LANGUES MELANESIENNES	0010	RUSSE
0081	LANGUES OCEANIENNES	0063	SANSKRIT
0024	LANGUES POLYNESIENNES	0059	SIAMOIS
0005	LANGUES SCANDINAVES	0095	SINGHALAIS
0117	LANGUES SEPHARADES	0096	SLOVAQUE
0025	LANGUES SLAVES D'EUROPE CENTRALE	0097	SLOVENE
0082	LAOTIEN	0119	SORABE
0066	LATIN	0120	SORANI
0083	LETTON	0060	SUEDOIS
0118	LINGALA	0106	SWAHILI
0084	LITUANIEN	0061	TAHITIEN
0085	MACEDONIEN	0098	TAMOUL
0033	MALGACHE	0121	TATAR
0125	MANDARIN	0002	TCHEQUE
0054	MANDINGUE	0099	TELOUGOU
0086	MAYA	0100	TIBETAÏN
0087	MONGOL	0101	TSIGANE
0088	NAHUATL	0003	TURC
0011	NEERLANDAIS	0102	UKRAÏNIEN
0089	NEPALI	0004	VIETNAMIEN
0055	NORVEGIEN	0103	WOLOF
0012	OCCITAN	0104	YIDDISH
0129	OSSETE	0062	YORUBA
0090	OURDOU	0130	ZOULOU

TYP_DIPL

FORMAT :

Variable caractère de longueur 2.

DEFINITION :

Il s'agit du type du diplôme. Le type du diplôme est l'intitulé le plus général du diplôme (par exemple MASTER LMD). Il est défini directement à partir du diplôme préparé.

COMMENTAIRES :

Il convient de rester vigilant sur certains types de diplôme. En effet, si l'on souhaite travailler sur l'ensemble des maîtrises, il faut sélectionner 2 types de diplômes : maîtrises ('EA') et maîtrises IUP ('EJ').

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **TYP_DIPL**.

Voir en page suivante la nomenclature complète.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
TYP_DIPL	CHAR(2)	
CYCLE	CHAR(1)	\$CYCLE
LCYCLE	CHAR(10)	
CURSUS_LMD	CHAR(1)	\$CUR_LMD
LIBELLE	CHAR(10)	\$LTYPDIP
LIB_LONG	CHAR(40)	\$LTDLG
LNATURE	CHAR(38)	
NATURE	CHAR(1)	\$NATURE

CURSUS	CYCLE	NATURE	TYPE de DIPLOME
L	cycle 0	1	AC CAPACITE EN DROIT
L	1er cycle	1	CA DEUG RENOVE
L	1er cycle	U	CB DUT
L	1er cycle	1	CC DEUG
L	1er cycle	1	CD DEUST
L	1er cycle	P	CI DEUST IUP
L	1er cycle	P	CJ DEUP
L	1er cycle	P	CK DEUG IUP
L	1er cycle	U	CL DIPLOME NAT DE TECHN SPECIAL (DNST)
L	1er cycle	1	CP DEUG INTERMEDIAIRE LMD
L	1er cycle	1	CX PREMIER CYCLE DES ETUDES MEDICALES PCEM
L	1er cycle	5	CY 1ERE ANNEE COMMUNE AUX ETUDES DE SANTE
L	2eme cycle	1	CZ DIPLOME DE FORMATION GENERALE SANTE
L	2eme cycle	1	DA LICENCE RENOVEE
L	2eme cycle	1	DB LIC BI-DISCIPLINAIRE
L	2eme cycle	1	DC LICENCE
L	2eme cycle	P	DJ LICENCE IUP
M	2eme cycle	A	DK PREPARATION CAPEPS
L	2eme cycle	1	DP LICENCE PROFESSIONNELLE
M	2eme cycle	A	DU PREPARATION CPE
M	2eme cycle	A	DV PREPARATION CRPE
M	2eme cycle	A	DW PREPARATION CAPES
M	2eme cycle	A	DX PREPARATION CAPLP
M	2eme cycle	A	DY PREPARATION CAPET
M	2eme cycle	A	DZ PREPARATION CAPES
M	2eme cycle	1	EA MAITRISE RENOVEE
M	2eme cycle	1	EB MAITRISE BI-DISCIPLINAIRE
M	2eme cycle	1	EC MAITRISE
M	2eme cycle	1	ED MST
M	2eme cycle	1	EE MAITRISE DE SCIENCES ET GESTION (MSG)
M	2eme cycle	1	EF MAIT. INFOR. APPL. GESTION ENTR. (MIAGE)
M	2eme cycle	P	EJ MAITRISE IUP
M	2eme cycle	A	EK CERTIFICATION CAPEPS
M	2eme cycle	1	EL MSBM - C1
M	2eme cycle	1	EM MSBM - C2
M	2eme cycle	1	EN MAITRISE DE SCIENCES BIOL. ET MEDICALE
M	2eme cycle	1	EP MAITRISE INTERMEDIAIRE LMD
M	2eme cycle	1	ER DIP PREP RECH BIOMEDICALE (DPRB) - C1
M	2eme cycle	A	ES PREPARATION SPECIALISATION ENS TITULAIRE
M	2eme cycle	D	ET CERTIFICATION AGREGATION
M	2eme cycle	A	EU CERTIFICATION CPE
M	2eme cycle	A	EV CERTIFICATION CRPE
M	2eme cycle	A	EW CERTIFICATION CAPES
M	2eme cycle	A	EX CERTIFICATION CAPLP
M	2eme cycle	A	EY CERTIFICATION CAPET
M	2eme cycle	D	EZ PREPARATION AGREGATION
M	3eme cycle	1	FC DIPLOME D'ETUDE APPROFONDIE (DEA)
M	3eme cycle	1	FD DESS
M	2eme cycle	4	FE MAGISTERE
M	3eme cycle	P	FF DIPLOME DE RECHERCHE TECHNOLOGIQUE (DRT)
M	3eme cycle	1	FH DE DOCTEUR EN PHARMACIE
M	2eme cycle	6	FI FORMATION D'INGENIEUR CLASSIQUE
M	2eme cycle	1	FJ DE DOCTEUR EN CHIRURGIE DENTAIRE

M	2eme cycle	1	FK	DIPL FIN 2 CYCLE ETUDES PHARMACEUTIQUES
M	2eme cycle	1	FL	DIPL FIN 2 CYCLE ETUDES ODONTOLOGIQUES
M	2ème cycle	6	FM	DIPLOME D'INGENIEUR CONJOINT
M	2eme cycle	6	FN	FORM D'INGENIEUR EN PARTENARIAT(EX NFI)
	2eme cycle	1	FX	DEUX. CYCLE DES ETUDES MEDICALES (DCEM)
	3eme cycle	1	GD	DE DOCTEUR EN PHARMACIE
M	3eme cycle	1	GF	CES (CHIR. DENT. A)
M	3eme cycle	1	GG	CES CHIRURGIE DENTAIRE
M	3eme cycle	1	HH	CES (CHIR. DENT.B)
M	3eme cycle	1	IB	DE DOCTEUR EN MEDECINE
M	2eme cycle	1	IC	DIPL FIN 2 CYCLE ETUDES MEDICALES
M	3eme cycle	1	IX	QUALIFICATION MEDECINE GENERALE
M	3eme cycle	1	JB	C.E.C.S.M.O.
M	3eme cycle	1	JC	DES PHARMACIE
M	3eme cycle	1	JD	DES MEDECINE
M	3eme cycle	1	JF	DES ODONTOLOGIE
M	3eme cycle	1	KG	CAPACITE MEDECINE
L	2eme cycle	1	LP	LICENCE PLURIDISCIPLINAIRE
M	3eme cycle	1	MA	DESC MEDECINE GROUPE 1
M	3eme cycle	1	MB	DESC MEDECINE GROUPE 2
M	3eme cycle	1	MC	DESC MEDECINE
M	3eme cycle	1	MD	DESC BIOLOGIE MEDICALE
L	cycle 0	1	NA	AUTRES DIPL. NATIONAUX NIV. FORM. BAC
L	1er cycle	1	NB	AUTRES DIPL. NATIONAUX NIV. FORM. BAC+1
L	1er cycle	1	NC	AUTRES DIPL. NATIONAUX NIV. FORM. BAC+2
L	2eme cycle	1	ND	AUTRES DIPL. NATIONAUX NIV. FORM. BAC+3
	2eme cycle	1	NE	AUTRES DIPL. NATIONAUX NIV. FORM. BAC+4
M	3eme cycle	1	NF	AUTRES DIPL. NATIONAUX NIV. FORM. BAC+5
L	1er cycle	1	PA	CERTIFICAT CAPACITE ORTHOPHONISTE
L	1er cycle	1	PB	CERTIFICAT CAPACITE ORTHOPTISTE
L	1er cycle	1	PC	DIPLOME D'ETAT AUDIO-PROTHESISTE
L	1er cycle	1	PD	DIPLOME D'ETAT PSYCHOMOTRICIEN
M	1er cycle	1	PE	DIPLOME D'ETAT SAGE-FEMME
L	1er cycle	1	PF	DIPL ETAT DE MASSEUR-KINESATHERAPEUTE
L	1er cycle	1	PG	DIPLOME ETAT ERGOTHERAPEUTE
	1er cycle	1	PH	DIPLOME ETAT TECHN ANALYSES BIOMEDICALES
L	1^{ER} cycle	1	PJ	DIPLOME ETAT INFIRMIER
	1 ^{er} cycle	1	PK	DIPLOME ETAT MANIPULATEUR ELECTORADIOLOGIE MEDICALE
M	3^{eme} cycle	1	PL	DIPLOME D'ETAT INFIRMIER ANESTHESISTE
L	1^{er} cycle	1	PM	DIPLOME D'ETAT PEDICURE PODOLOGUE
M	2eme cycle	7	RA	DIPLOME VISE NIVEAU BAC+5 GRADE MASTER
M	2eme cycle	7	RB	DIPLOME VISE NIVEAU BAC+5
M	2eme cycle	7	RC	DIPLOME VISE NIVEAU BAC+4
L	2eme cycle	7	RD	DIPLOME VISE NIVEAU BAC+3
L	1er cycle	7	RE	DIPLOME VISE NIVEAU BAC+2
L	1er cycle	7	RF	CYCLE PREPARATOIRE MANAGEMENT
M	3eme cycle	E	SA	DOCTORAT VETERINAIRE
M	3eme cycle	E	SB	DIPL ETUDES FONDAMENTALES VETERINAIRES
M	3eme cycle	E	SC	INTERNAT VETERINAIRE
M	3eme cycle	E	SD	DIPL ETUDES SPECIALISEES VETERINAIRES
M	3eme cycle	E	SE	CERTIF ETUDES APPROFONDIES VETERINAIRES
	2eme cycle	K	TA	BAC CANONIQUE THEOLOGIE
	3eme cycle	K	TB	LIC CANONIQUE THEOLOGIE
	3eme cycle	K	TC	DOCT CANONIQUE THEOLOGIE
	1er cycle	K	TD	BAC CANONIQUE PHILOSOPHIE

	2eme cycle	K	TE LIC CANONIQUE PHILOSOPHIE
	3eme cycle	K	TF DOCT CANONIQUE PHILOSOPHIE
	2eme cycle	K	TG LIC CANONIQUE DROIT CANONIQUE
	3eme cycle	K	TH DOCT CANONIQUE DROIT CANONIQUE
	1er cycle	K	TJ BAC CANONIQUE SCIENCES SOCIALES
	2eme cycle	K	TK LIC CANONIQUE SCIENCES SOCIALES
	3eme cycle	K	TL DOCT CANONIQUE SCIENCES SOCIALES
	3^{eme} cycle	K	TM BAC CANONIQUE DROIT CANONIQUE
	1^{er} cycle	K	TN CERTIFICAT EN THEOLOGIE
	3^{eme} cycle	K	TP MASTER CANONIQUE
L	cycle 0	C	UA DIPLOME UNIV OU ETAB NIVEAU BAC
	1er cycle	C	UB DIPLOME UNIV OU ETAB NIVEAU BAC + 1
	1er cycle	C	UC DIPLOME UNIV OU ETAB NIVEAU BAC + 2
	2eme cycle	C	UD DIPLOME UNIV OU ETAB NIVEAU BAC + 3
M	2eme cycle	C	UE DIPLOME UNIV OU ETAB NIVEAU BAC + 4
M	3eme cycle	C	UF DIPLOME UNIV OU ETAB NIVEAU BAC + 5
M	2^{eme} cycle	C	UG DIPLOME DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE
M	2eme cycle	C	UR MASTERS DAUPHINE
M	2eme cycle	C	US DIPLOME EPHE
M	2eme cycle	C	UT DIPLOME ENS
M	2eme cycle	C	UU DIPLOME EHES
M	2eme cycle	9	UV DIPLOME ENSAE
	1er cycle	C	UW DIPLOME PARIS-DAUPHINE CYCLE1
M	2eme cycle	C	UX DIPLOME INSTITUT ETUDES POLITIQUES
M	2eme cycle	C	UY CERTIFICAT ETUDES JUDICIAIRES
M	2eme cycle	7	UZ DIPLOME COMMERCE
L	cycle 0	B	VA CONCOURS ADMINISTRATIF NIV. FORM. BAC
	1er cycle	B	VB CONCOURS ADMINISTRATIF NIV. FORM. BAC+1
	1er cycle	B	VC CONCOURS ADMINISTRATIF NIV. FORM. BAC+2
M	2eme cycle	B	VD CONCOURS ADMINISTRATIF NIV. FORM. BAC+3
	2eme cycle	B	VE CONCOURS ADMINISTRATIF NIV. FORM. BAC+4
M	2eme cycle	A	VF PREPARATION CONCOURS ENSEIGNEMENT
	3eme cycle	F	WA DIPLOME PAR LE GOUVERNEMENT
	3^{eme} cycle	E	WB DIPLOME ARCHITECTE DE L'INSA
L	2eme cycle	1	XA LICENCE (LMD)
M	3eme cycle	1	XB MASTER (LMD)
M	3eme cycle	1	XC MASTER INGENIEUR
M	3eme cycle	1	XD MASTER ENSEIGNEMENT
L	1er cycle	1	XE CPGE INTEGREE UNIVERSITES
M	3^{eme} cycle	1	XF DU FORMATION ADAPTEE ENSEIGNEMENT
D	3eme cycle	1	YA DOCTORAT D'UNIVERSITE
D	3eme cycle	1	YB DOCTORAT D'UNIVERSITE (GENERIQUE)
M	2eme cycle	6	YI FORMATION INGENIEUR SPECIALISE
M	3eme cycle	1	YJ DIS MEDECINE
M	3eme cycle	1	YL DIS PHARMACIE
M	3eme cycle	1	YM ATTEST. FORMATION SPECIALISEE (AFS)
M	3eme cycle	1	YN ATTEST. FORM. SPECIALISEE APPROF. (AFSA)
M	3eme cycle	1	YP ATTESTATION ETUDES APPROF. CH. DENTAIRE
M	3eme cycle	1	YQ DIPLOME FORMATION MEDICALE SPECIALISEE
M	3eme cycle	1	YR DIPL FORM MEDICALE SPECIAL APPROFONDIE
L	1er cycle	1	ZA DIPLOME PREP AUX ETUDES COMPTABLES
L	2eme cycle	1	ZB DIPLOME ETUDES COMPTABLES
M	2eme cycle	1	ZC DIPLOME SUPERIEUR ETUDES COMPTABLES
M	2eme cycle	1	ZD DIPLOME NATIONAL D'OENOLOGIE
M	2eme cycle	9	ZE CERT APTITUDE ENSEIG SPECIALISE (UNIV)

L	2eme cycle	1	ZF DIPLOME COMPTABILITE ET DE GESTION
M	2eme cycle	1	ZG DIPL SUP COMPTABILITE ET DE GESTION
		1	ZH CERTIFICATS DE COMPETENCES
		C	01 DIPLOME UNIVERSITE GENERIQUE
		3	02 CERTIFICAT D'ECOLE
D	3eme cycle	1	03 HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES
D	3eme cycle	C	04 DU TYPE DOCTORAT (INST CATHOLIQUES)
		I	05 DIPLOME INTERNATIONAL
L	1er cycle	C	06 POST-DUT
M	3eme cycle	L	07 MASTERE SPECIALISE
M	3eme cycle	9	08 MASTERS OF
		C	09 AUTRES DIPLOMES

TYPREPA

FORMAT :

Variable caractère de longueur 5.

DEFINITION :

Cette variable concerne uniquement les nouveaux entrants ayant fréquenté l'année précédente une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE). Elle indique quelle classe préparatoire ils ont fréquentée.

Attention : Pour le fichier UNIV, cette variable n'est renseignée que pour les formations d'ingénieur.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
TYPREPA	CHAR(5)	
LIBELLE COURT	CHAR(40)	\$TYPREPA
LIBELLE LONG	CHAR(40)	\$TYPREPL

NOMENCLATURE :

1^{ère} année	Scientifique	MPSI (Maths Physique/Sciences de l'ingénieur)		11101
		PCSI (Physique Chimie/Sciences de l'ingénieur)		11103
		PTSI (Physique Technologie/Sciences de l'ingénieur)		11105
		BCPST (Biologie Chimie Physique/Sciences de la Terre)		11109
		TSI (Technologie et Sciences Industrielles)		11110
		TPC (Technologie Physique Chimie)		11111
		TB (Technologie et Biologie)		11112
		ENS Cachan C en 2 ans (Arts, Création industrielle)		11114
		Ecole Nationale Vétérinaire		11115
		Marine Marchande		11116
	Economique	Préparations économiques et commerciales	Scientifique	12101
			Economique	12102
			Technologique	12103
		ENS Cachan D1 en 2 ans (Economie, Droit et Gestion)		12104
		ENS Cachan D2 en 2 ans (Economie, Méthodes quantitatives et gestion)		12105
	Littéraire	1 ^{ère} année Lettres		13101
		1 ^{ère} année Lettres et Sciences Sociales		13103
		1 ^{ère} année Ecole nationale des Chartes		13104
		1 ^{ère} année Saint-Cyr option Lettres et Sciences Humaines		13105

2^{ème} année	Scientifique	MP (Maths et Physique)		11201
		MP* (Maths et Physique)		11202
		PC (Physique et Chimie)		11203
		PC* (Physique et Chimie)		11204
		PSI (Physique et Sciences de l'ingénieur)		11205
		PSI* (Physique et Sciences de l'ingénieur)		11206
		PT (Physique et Technologie)		11207
		PT* (Physique et Technologie)		11208
		BCPST (Biologie, Chimie, Physique et Sciences de la Terre)		11209
		TSI (Technologie et Sciences industrielles)		11210
		TPC (Technologie, Physique et Chimie)		11211
		TB (Technologie et Biologie)		11212
		ATS (Technologie industrielle-Prépa en 1 an pour Techniciens supérieurs)		11213
		ENS Cachan C en 2 ans (Arts et création industrielle)		11214
		Classes prépa agricoles post BTSA / BTS / DUT		11215
	Economique	Préparations économiques et commerciales	Scientifique	12201
			Economique	12202
			Technologique	12203
		ENS Cachan D1 en 2 ans (Economie, Droit et Gestion)		12204
		ENS Cachan D2 en 2 ans (Economie, Méthodes quantitatives et Gestion)		12205
		ENS Cachan D1 en 1 an (Prépa en 1 an pour techniciens supérieurs)		12206
		ENS Cachan D2 en 1 an (Prépa en 1 an pour techniciens supérieurs)		12207
	Littéraire	2 ^{ème} année Ecole normale supérieure lettres		13201
		2 ^{ème} année Ecole nationale sup. Fontenay-Saint-Cloud		13202
		2 ^{ème} année Groupes Sciences Sociales		13203
		2 ^{ème} année Ecole nationale des Chartes		13204
		2 ^{ème} année Saint-Cyr option Lettres & Sciences Humaines		13205

UNIV

FORMAT :

Variable caractère de longueur 1.

DEFINITION :

Cette variable indique si l'établissement est une université ou un autre établissement.

L'enquête SISE UNIVERSITE concerne les universités mais aussi d'autres établissements d'enseignement supérieur, présents dans le fichier qui n'ont pas le statut juridique d'université.

Ces établissements sont :

- Les universités technologiques de Compiègne, de Troyes et de Belfort Montbéliard
- L'institut de sciences politiques de Paris (IEPP)
- L'institut national des langues et civilisations orientales
- L'institut polytechnique de Grenoble
- Les instituts nationaux polytechniques de Lorraine et de Toulouse.
- L'école nationale du paysage de Blois
- L'observatoire de Paris
- L'institut de Physique du Globe
- Paris Dauphine

NOMENCLATURE :

- O Université (et ESPE et Université de Lorraine)
N Etablissement non universitaire

VOIE

FORMAT :

Variable caractère de longueur 1.

DEFINITION :

Il s'agit de la voie : générale ou indifférenciée, professionnelle ou recherche des diplômes LMD.

NOMENCLATURE :

Format SAS : \$lvoie

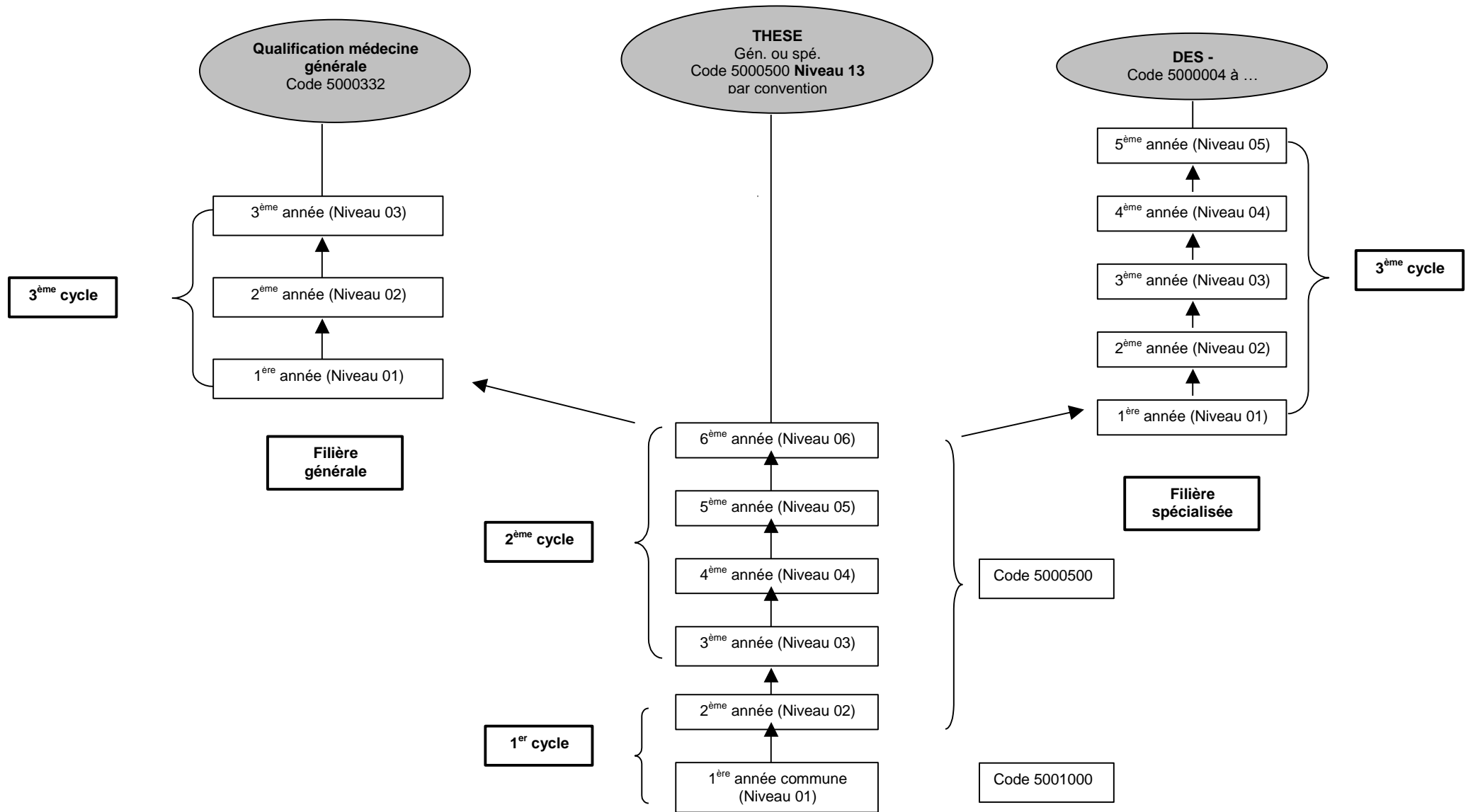
contenu :

VOIE	LIBELLE
0	GÉNÉRALE OU INDIFFÉRENCIÉE
1	PROFESSIONNELLE
2	RECHERCHE

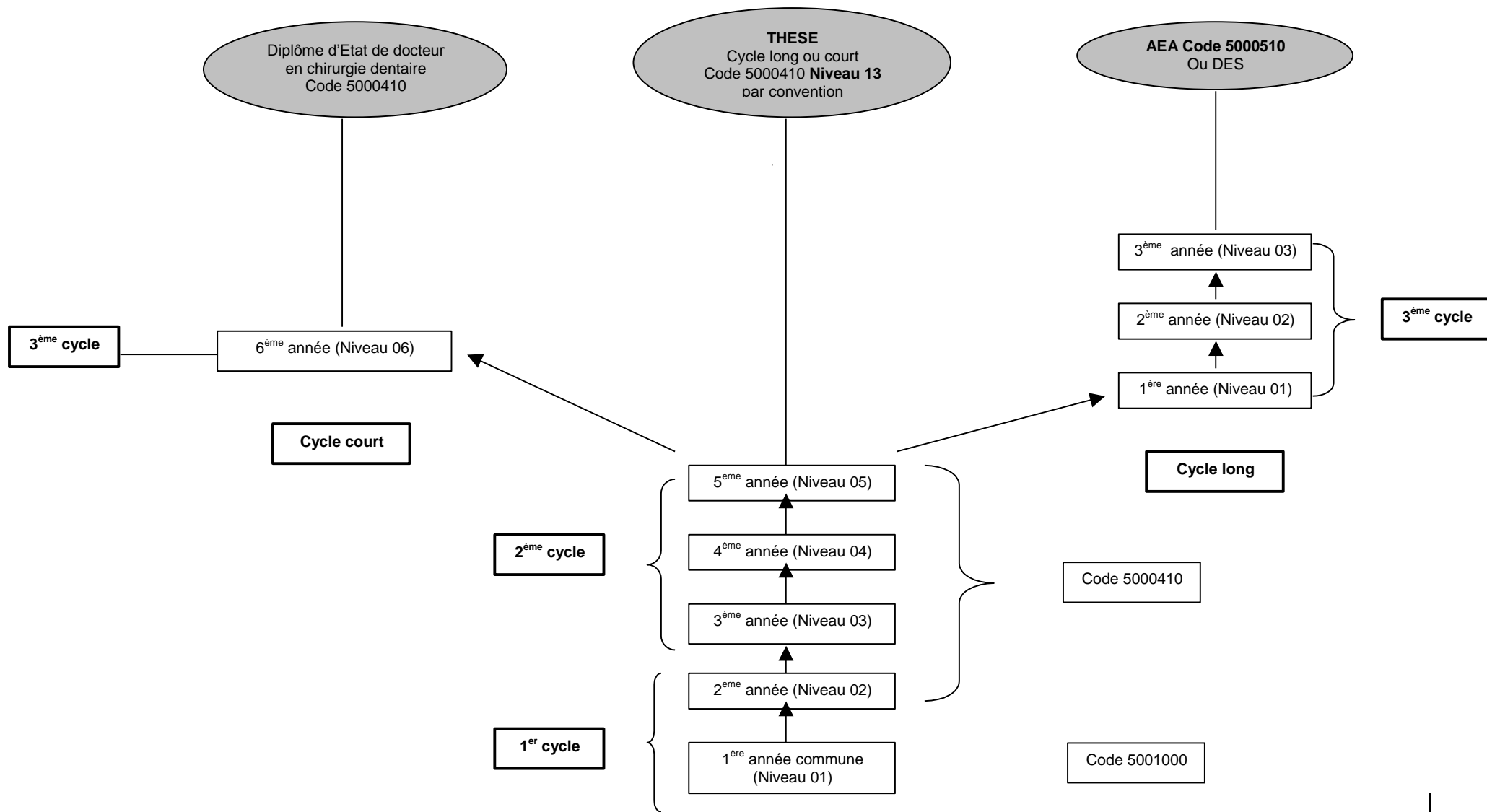
ANNEXE 1

NOMENCLATURES RELATIVES AUX DIPLOMES D'ETAT DE DOCTEUR EN MEDECINE, PHARMACIE, ODONTOLOGIE

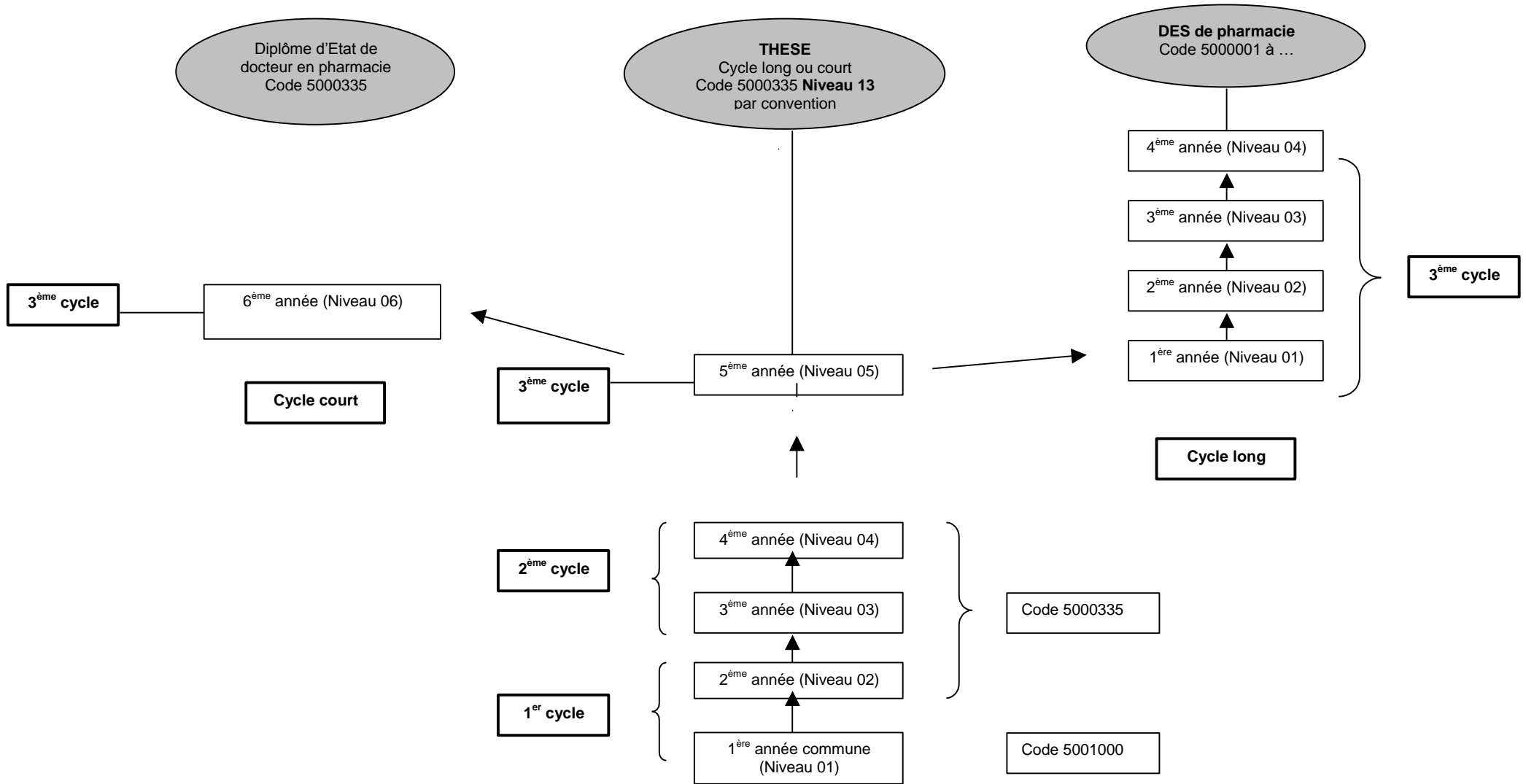
DIPLOME D'ETAT DE DOCTEUR EN MEDECINE



DIPLOME D'ETAT DE DOCTEUR EN CHIRURGIE DENTAIRE



DIPLOME D'ETAT DE DOCTEUR EN PHARMACIE



ANNEXE 2

DETAIL DES FORMATS SISE

Nom de la Table	Nom de la variable de départ	Libellé associé	Nom du Format	Description
ACADEMIE	ACADEMIE	LIB_LONG	\$ACALG	Associe le code ACADEMIE à son libellé long
ACADEMIE	ACADEMIE	LIBELLE	\$ACABAC	Associe le code ACADEMIE à son libellé court
BAC	BAC	LIB_LONG	\$BACLG	Associe le code BAC à son libellé long
BAC	BAC	LIBELLE	\$BAC	Associe le code BAC à son libellé court
BAC_RGRP	BAC_RGRP	LIB_LONG	\$LBACRLG	Associe le code BAC_RGRP à son libellé long
BAC_RGRP	BAC_RGRP	LIBELLE	\$LBACRG	Associe le code BAC_RGRP à son libellé court
COMPOS	COMMUNE	LIBCOM	\$COMMUNE	Associe le code commune au libelle de commune (pour l'ensemble des communes de France)
COMPOS	COMMUNE	LIBCOM	\$LCOMMU	Associe le code commune à son libelle (pour les communes ayant des étudiants SISE)
COMPOS	COMPOS	CATJUR	\$CATJUR	Associe la composante a sa catégorie juridique
COMPOS	COMPOS	COMLIB	\$PATRON	Associe le code numéro uai à son patronyme uai
COMPOS	COMPOS	COMMUNE	\$COMCOMP	Associe la composante au code commune d'implantation
COMPOS	COMPOS	ETABLI	\$ETACOMP	Associe la composante à son établissement de rattachement
COMPOS	COMPOS	LCATJUR	\$LCATJUR	Associe la composante au libelle de sa catégorie juridique
COMPOS	COMPOS	LIBCOM	\$LIBCOM	Associe la composante au libelle de la commune d'implantation
COMPOS	COMPOS	LIBELLE	\$COMPOS	Associe le code COMPOS à son libellé
COMPOS	COMPOS	LNATURE	\$LNATCOM	Associe la composante au libelle de son code nature
COMPOS	COMPOS	LTYPCT	\$LTYPCT	Associe la composante au libelle court du type de composante
COMPOS	COMPOS	LTYPLG	\$TYPCOMP	Associe la composante au libelle long de son type de composante
COMPOS	COMPOS	NATURE	\$NATCOMP	Associe la composante à son code nature
COMPOS	COMPOS	RATTACH	\$RATTACH	Associe la composante à sa composante de rattachement
COMPOS	COMPOS	SIGLE	\$SIGLE	Associe le code COMPOS à son SIGLE
COMPOS	COMPOS	TYPCOMP	\$TYPC	Associe la composante au type de composante
CURPAR	CURPAR	LIB_LONG	\$CURPALG	Associe le code CURPAR à son libellé long
CURPAR	CURPAR	LIBELLE	\$CURPAR	Associe le code CURPAR à son libellé court
CYCLE	CYCLE	LIB_LONG	\$LCYCLLG	Associe le code CYCLE à son libellé long
CYCLE	CYCLE	LIBELLE	\$LCYCLE	Associe le code CYCLE à son libellé court
CURSUS	CURSUS	LIBELLE	\$LCURSUS	Associe le code CURSUS à son libellé long
DEPART	DEPART	ACADEMIE	\$ACAETA	Associe le code département immatriculation à son académie et assimile
DEPART	DEPART	DEPPRE	\$DEPI2_	Associe le code département immatriculation au code département INSEE 2
DEPART	DEPART	DEPRESPA	\$DEPETA	Associe le code département immatriculation à son département INSEE 3
DEPART	DEPART	LIB_CT	\$LDEPI	Associe le numéro de département sur 3 caractères à son libellé court
DEPART	DEPART	LIBELLE1	\$LDEPETA	Associe le numéro de département sur 3 caractères à son libellé long
DEPART	DEPART	REGION	\$DREGION	Associe le code département immatriculation à sa région
DEPART	DEPPRE	ACADEMIE	\$DEP2A	Associe le code département INSEE 2 à son académie
DEPART	DEPPRE	DEPRESPA	\$DEP23_	Associe le code département INSEE 2 au code département INSEE 3
DEPART	DEPPRE	LIB_CT	\$LDEP2_	Associe le code département INSEE 2 à son libelle court
DEPART	DEPPRE	REGION	\$DEPREG	Associe le code département INSEE 2 à sa région
DEPART	DEPRESPA	ACADEMIE	\$ACARESP	Associe le code département INSEE 3 à son académie
DEPART	DEPRESPA	DEPPRE	\$DEP32_	Associe le code département INSEE 3 au code département INSEE 2
DEPART	DEPRESPA	LIB_CT	\$LDEP3_	Associe le numéro de département sur 3 caractères à son libellé court
DEPART	DEPRESPA	LIBELLE1	\$DEPRESPA	Associe le numéro de département sur 3 caractères à son libellé long
DIPDER	DIPDER	LIBELLE	\$DIPDER	Associe le code DIPDER à son libellé
DIPLOM	DIPLOM	LIBELLE	\$DIPT2A	Associe le code diplôme à son intitulé complet en majuscule
DIPLOM	DIPLOM	LIBELLE1	\$DIPLOM	Associe le code diplôme à son libelle 1
DIPLOM	DIPLOM	LIBELLE2	\$DIPINT	Associe le code diplôme à son libelle 2
DIPLOM	DIPLOM	SECTDIS	\$SECTDIS	Associe le code diplôme sise à son secteur disciplinaire sise
DIPLOM	DIPLOM	TYP_DIPL	\$TYPDIPL	Associe le code diplôme au type de diplôme
DISCIPLI	DISCIPLI	LIB_LONG	\$LDISCLG	Associe le code DISCIPLI à son libellé long
DISCIPLI	DISCIPLI	LIBELLE	\$LDISCIPLI	Associe le code DISCIPLI à son libellé court
DIPDER	DIPDER	LIBELLE	\$DIPDEC	Associe le code dernier diplôme obtenu à son libelle court
ECHANG	ECHANG	LIBELLE	\$ECHANG	Associe le code ECHANG à son libellé court
FR_ETR_D	FR_ETR_D	LIB_LONG	\$LFREDLG	Associe le code FR_ETR_D à son libellé long
FR_ETR_D	FR_ETR_D	LIBELLE	\$LFRETDT	Associe le code FR_ETR_D à son libellé court
FR_ETR_R	FR_ETR_R	LIB_LONG	\$LFERRLG	Associe le code FR_ETR_R à son libellé long
FR_ETR_R	FR_ETR_R	LIBELLE	\$LFRETRG	Associe le code FR_ETR_R à son libellé court

Nom de la Table	Nom de la variable de départ	Libellé associé	Nom du Format	Description
GROUPE	GROUPE	LIBELLE	\$GROUPE	Associe le code GROUPE à son libellé
INSPR	INSPRI	LIB_LONG	\$INSPRLG	Associe le code INSPR à son libellé long
INSPR	INSPRI	LIBELLE	\$INSPR	Associe le code INSPR à son libellé court
NATURE	NATURE	LIB_LONG	\$LNATURE	Associe le code NATURE du diplôme à son libellé long
TYP_DIPL	TYP_DIPL	NATURE	\$NATURE	Associe le code Type diplôme SISIE à son code NATURE
CONTINENT	NATRG	NATRG	\$NATRG	Associe le code Continent à son libellé
NIVFORM	NIVFORM	LIB_LONG	\$DEGETLG	Associe le code DEGETU à son libellé long
NIVFORM	NIVFORM	LIBELLE	\$DEGETU	Associe le code DEGETU à son libellé court
PAYS	PAYS	LIB_CT	\$PAYSLG	Associe le code PAYS à son libellé long
PAYS	PAYS	LIBELLE	\$NATION	Associe le code PAYS à son libellé court
PCS	PCS	LIBELLE	\$PCS	Associe le code PCS à son libellé
REGIME	REGIME	LIB_LONG	\$REGIMLG	Associe le code REGIME à son libellé long
REGIME	REGIME	LIBELLE	\$REGIME	Associe le code REGIME à son libellé court
SECTDIS	SECTDIS	DISCIPLI	\$SECDIS	Associe le code secteur disciplinaire sise au code discipline sise
SECTDIS	SECTDIS	LIBELLE	\$LSECT	Associe le code SECTDIS à son libellé
SEXE	SEXE	LIBELLE	\$SEXE	Associe le code SEXE à son libellé court
SITUPRE	SITUPRE	LIBELLE	\$SITUPRE	Associe le code SITUPRE à son libellé
SPECI	SPECI	LIBELLE	\$SPECI	Associe le code SPECI à son libellé
TYP_DIPL	TYP_DIPL	CYCLE	\$CYCLE	Associe le code type diplôme sise à son cycle sise
TYP_DIPL	TYP_DIPL	CURSUS	\$CUR_LMD	Associe le code type diplôme sise à son cursus LMD
TYP_DIPL	TYP_DIPL	LIB_LONG	\$LTDLG	Associe le code TYP_DIPL à son libellé long
TYP_DIPL	TYP_DIPL	LIBELLE	\$LTYPDIP	Associe le code TYP_DIPL à son libellé court
TYPREPA	TYPREPA	LIB_LONG	\$TYPREPL	Associe le code TYPREPA à son libellé long
TYPREPA	TYPREPA	LIB_COURT	\$TYPREPA	Associe le code TYPREPA à son libellé court
VOIE	VOIE	LIBELLE	\$LVOIE	Associe le code VOIE à son libellé
-	NUMED	LIBELLE	\$LNUMED	Associe le code NUMED à son libellé

ANNEXE 3

LISTE DES VARIABLES PAR CHAMP

	UNIV	INGE	MANA	ENS	PRIV
ACABAC	x	x	x		
ACAETA	x	x	x	x	x
ACARESPA	x	x		x	x
AGE	x	x	x	x	x
AMENA	x	x		x	
ANBAC	x	x	x	x	x
ANETAB		x	x		
ANINSC	x			x	x
ANNAIS	x	x	x	x	x
ANSUP	x	x		x	x
BAC	x	x	x	x	x
BAC_RGRP	x	x	x	x	x
COMETA	x	x	x	x	x
COMETU	x	x		x	x
COMINS	x	x	x	x	x
COMPOS	x	x	x	x	x
COMREF	x	x		x	x
CONV	x			x	x
CP_ETU	x	x		x	x
CP_PAR	x	x		x	x
CURPAR	x	x		x	x
CURSUS_LMD	x	x	x	x	x
CYCLE	x	x	x	x	x
DEGETU	x	x	x	x	x
DEPBAC	x		x	x	x
DEPETA	x	x	x	x	x
DEPRESPA	x	x		x	x
DIPDER	x	x		x	x
DIPLOM	x	x	x	x	x
DISCIPLI	x	x	x	x	x
ECHANG	x	x		x	x
EFFECTIF	x	x	x	x	x
ETABLI	x	x	x	x	x
FLAG_SUP	x	x	x	x	x

	UNIV	INGE	MANA	ENS	PRIV
FR_ETR	x	x	x	x	x
FR_ETR_D	x	x	x	x	x
FR_ETR_R	x	x	x	x	x
GROUPE	x	x	x	x	x
IDETU	x	x	x	x	x
INSPR	x	x	x	x	x
JONAI	x		x	x	x
LCOMETU	x	x		x	x
LCOMREF	x	x		x	x
MONAIS	x		x	x	x
NATION	x	x	x	x	x
NATRG	x	x	x	x	x
NATURE	x	x	x	x	x
NBACH	x	x	x	x	x
NET	x			x	x
NIVEAU	x	x	x	x	x
NIVEAU_D	x	x	x	x	x
NIVEAU_F	x	x	x	x	x
NUMED	x	x	x	x	x
NUMINS	x	x	x	x	x
PARIPA	x	x	x	x	x
PAYPAR	x	x		x	x
PCSPAR / PCSPAR2	x	x	x	x	x
REGIME	x	x	x	x	x
REIMMA	x	x	x	x	x
SECTDIS	x	x	x	x	x
SEXE	x	x	x	x	x
SITUPRE	x	x	x	x	x
SPECIA SPECIB SPECIC	x	x		x	x
TYP_DIPL	x	x	x	x	x
TYPREPA	x	x	x	x	
UNIV	x				
VOIE	x	x	x	x	x

ANNEXE 4

LISTE DES ETABLISSEMENTS

Dans SISE ENS :

CRETEIL	0940607Z ENS Cachan
	0940608A Ecole nationale vétérinaire d'Alfort
LYON	0692459Y Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques
	0694123G ENS Lyon
	0690193K Ecole nationale vétérinaire de Lyon – VET AGRO SUP
NANTES	0851415B Institut catholique d'études supérieures
	0441916U Ecole nationale vétérinaire de Nantes - ONIRIS
PARIS	0753455Y ENS Paris
	0753478Y Ecole nationale des chartes
	0753486G Ecole pratique des hautes études
	0753494R Muséum national d'histoire naturelle
	0753742K Ecole des hautes études en sciences sociales
RENNES	0352440M ENS Rennes
TOULOUSE	0310153Y Ecole nationale vétérinaire de Toulouse
VERSAILLES	0921682D Ecole nationale de la statistique et de l'administration économique
	0782019W Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles

Dans SISE INGENIEURS :

A partir de l'année universitaire 2014/2015 : L'Ecole Centrale des Arts et Manufactures (0921225G) et Supélec (0911494E) ont fusionné pour créer CentraleSupélec (0912341A)

ACADEMIE	NUMERO UAI	NOM DE L'ETABLISSEMENT
AIX-MARSEILLE	0130230E	ECOLE DE L' AIR SALON DE PROVENCE
	0130238N	ISBA-TP MARSEILLE
	0133774G	CENTRALE MARSEILLE
AMIENS	0600071B	INSTITUT POLYTEC LASALLE BEAUVAIS
	0602099F	ESCOM COMPIEGNE
	0801911T	ESIEE AMIENS
BESANCON	0250082D	ENSM BESANCON
BORDEAUX	0330203S	BORDEAUX SCIENCES AGRO
	0333232J	INSTITUT POLYTECHNIQUE DE BORDEAUX
	0641923T	ESTIA BIDART
CAEN	0141720U	ENSI CAEN
	0142182W	ESITC CAEN
	0611136D	ISPA ALENCON
CLERMONT-FERRAND	0630095L	ENSC CLERMONT
	0631786Z	VETAGRO-SUP SITE CLERMONT-FERRAND
	0631833A	IFMA CLERMONT-FERRAND
CRETEIL	0772496V	ENSG CHAMPS SUR MARNE
	0772517T	ENPC CHAMPS SUR MARNE
	0930603A	ISMEP SAINT OUEN
	0932019P	ESIEE PARIS
	0941934S	EFREI VILLEJUIF
	0941953M	ESME IVRY / SEINE
	0941954N	ESITC CACHAN
	0942095S	EPITA KREMLIN BICETRE
	0942144V	ISPA IVRY
	0942340H	ESTP CACHAN
	0942341J	ESIGETEL VILLEJUIF
DIJON	0212198A	AGROSUP DIJON
LILLE	0590311T	ENSC LILLE
	0590338X	ENSAIT ROUBAIX
	0590342B	EMD DOUAI
	0590343C	ISA LILLE
	0590347G	ISEN LILLE
	0590348H	HEI LILLE
	0590349J	ECOLE CENTRALE LILLE
LIMOGES	0870862P	ENSCI LIMOGES
	0870997L	I I I LIMOGES

LYON	0420093Y	ENI ST ETIENNE
	0420094Z	ENSM ST ETIENNE
	0690187D	ECOLE CENTRALE LYON
	0690192J	INSA LYON
	0690194L	ECAM LYON
	0692353H	ISARA LYON
	0692566P	ENTPE et ENTM LYON
	0693364G	ITECH LYON
	0693623N	CPE LYON
MONTPELLIER	0300063F	ENSTIMA ALES
	0340112M	ENSC MONTPELLIER
	0342222F	SUP AGRO MONTPELLIER
NANCY-METZ	0570140T	ENI METZ
	0573389Z	ESITC METZ
	0573593W	ESSA YUTZ
NANTES	0440100V	ECOLE CENTRALE NANTES
	0441679L	ONIRIS SITE DE LA GERAUDIERE NANTES
	0442205H	EMN NANTES
	0442278M	ESB NANTES
	0490072M	ESA ANGERS
	0490075R	ESEO ANGERS
	0492246A	ESAIP ST BART D ANJOU
	0721484X	ISMANS LE MANS
NICE	0831458J	ISEN TOULON
ORLEANS-TOURS	0180974L	INSA CENTRE VAL DE LOIRE (fusion ENSI BOURGES et ENIVL BLOIS)
PARIS	0750043P	E INGENIEURS VILLE DE PARIS
	0753237L	ENSAM PARIS
	0753375L	ENSC PARIS
	0753429V	ESPCI PARIS
	0753465J	AGROPARISTECH
	0753471R	CNAM PARIS
	0753493P	EMP PARIS
	0753510H	TELECOM PARISTECH
	0753559L	ISEP PARIS
	0753560M	ESIEA PARIS
	0754431J	ECE PARIS
	0755372G	CESI PARIS
	0755373H	ICAM PARIS
	POITIERS	0171435T
0860073M		ENSMA POITIERS

RENNES	0290119X	ENI BREST
	0290124C	ECOLE NAVALE BREST
	0290125D	ENSTA BREST
	0291811L	ENST BRETAGNE
	0292125C	ISEN BREST
	0350077U	ENSC RENNES
	0352692L	AGROCAMPUS OUEST
	0350095N	EHESP RENNES
	0350097R	INSA RENNES
	0352337A	ECAM RENNES - LOUIS DE BROGLIE
	0352373P	E METIERS ENVIRONNT EME BRUZ
	0352480F	ENSAI BRUZ
	0560068V	ESMSC SAINT CYR
ROUEN	0760165S	INSA ROUEN
	0762378X	ESIGELEC ROUEN
	0763400H	ESITPA ROUEN
STRASBOURG	0670189S	ENGEES STRASBOURG
	0670190T	INSA STRASBOURG
	0673046X	ECAM STRASBOURG EUROPE
TOULOUSE	0310152X	INSA TOULOUSE
	0310154Z	EI PURPAN
	0311256X	ENAC TOULOUSE
	0312069F	ENM TOULOUSE
	0312760G	ISAE INST SUP AERO ESPACE TOULOUSE
	0650048Z	ENI TARBES
	0811200P	ENSTIMAC ALBI-CARMAUX
VERSAILLES	0910685A	INSTN GIF SUR YVETTE
	0910725U	IOTA PALAISEAU
	0911494E	ESE SUPELEC GIF/YVETTE
	0911568K	ECOLE POLYTECHNIQUE
	0911781S	TELECOM SUD PARIS
	0912266U	ENSIIE EVRY
	0912318A	ENSTA PARISTECH
	0912341A	CENTRALESUPELEC
	0920672F	ESFONDERIE
	0920674H	EPF SCEAUX
	0920815L	ENSPMR RUEIL MALMAISON
	0921225G	E-CENTRALE ARTS MANUFACTURES
	0921929X	ESTACA LEVALLOIS PERRET
	0922563L	ESI LEONARD DE VINCI
	0922706S	ENS MARITIME PARIS LA DEFENSE
	0951376E	ENSEA CERGY PONTOISE
	0951623Y	EISTI CERGY PONTOISE
	0951808Z	ISTOM CERGY PONTOISE
	0951819L	EPMI CERGY PONTOISE
	0951820M	EBI CERGY PONTOISE

Dans SISE MANAGEMENT :

ACADEMIE	NUMERO UAI	NOM DE L'ETABLISSEMENT
AIX-MARSEILLE	0130239P 0840984N	EC SUP COMMERCE MARSEILLE IS ENS MANAG AGRO-ALIMENT AVIG
AMIENS	0800080C	ESC AMIENS
BESANCON	0701045F 0900362E	EC GEST COMMERCE FRANCHE-COMTE EC SUP TECHN AFFAIRES BELFORT
BORDEAUX	0330211A 0332524P 0332818J 0333326L 0640096G 0641848L	EC SUP COMMERCE BORDEAUX INSEEC BORDEAUX EC COMMERCE EUROP BORDEAUX KEDGE BUSINESS SCHOOL EC SUP COMMERCE PAU EC GESTION COMMERCE BAYONNE
CAEN	0501840D	EC GEST COMM BASSE NORMANDIE
CRETEIL	0771077C 0932341P	I EUROP ADM AFFAIRES FTBLEAU INST SUP TECHNO MANAG NOISY
CLERMONT-FERRAND	0630109B	ESC CLERMONT FERRAND
DIJON	0210099U	GROUPE ESC DIJON BOURGOGNE
GRENOBLE	0261251U 0382778N 0730899F	EC GEST COMMERCE DROME ARDECHE EC SUP COMMERCE GRENOBLE ECOLE SUPER COMMERCE CHAMBERY
LILLE	0590346F 0590350K 0593202K 0596163D	SKEMA BUSINESS SCHOOL LILLE EC HTES ETUD COMMERCIALES NORD INST ECO SCIENT GESTION LILLE EC GESTION COMMERCE FLANDRES
LIMOGES	0190805X	EC GESTION COMMERCE BRIVE
LYON	0421601M 0690197P 0693177D 0693180G 0693448Y	GR EC SUP COMM ST ETIENNE ECOLE MANAGEMENT LYON EC SUP COMM DEVT 3 A LYON IDRAC LYON EC COMMERCE EUROPEENNE LYON
MONTPELLIER	0340137P	EC SUP COMMERCE MONTPELLIER
NANCY-METZ	0542455A	ICN - EC MANAGEMENT NANCY
NANTES	0440112H 0490076S 0492147T 0721513D 0851465F	AUDENCIA EC MGMT NANTES EC SUP SC COMMERCIALES ANGERS ES INNO ACT METIERS ENT CHOLET EC GESTION COMMERCE LE MANS EC GESTION COMMERCE VENDEE
PARIS	0750252S 0752304X 0752790A 0752792C 0753111Z 0753147N 0753547Y 0753620C 0753636V 0754500J 0755507D 0755672H 0755722M	INSTITUT SUP COMMERCE PARIS INST SUP SC TECH ECO COM PARIS EC SUP LIBRE SC COMMERC APPLIQ INST PREP ADM GESTION PARIS EC SUP GESTION PARIS INST INTER COMM DISTRIB PARIS EC SUP COMM PARIS-EC EUROP AFF INST SUPERIEUR GESTION PARIS EC EUROPEENNE DE GESTION INST HTES ETUDES ECO COM PARIS NOVANCIA EC SUP COMM EXTERIEUR PARIS (ex ESCE Courbevoie) FRANCE BUSINESS SCHOOL

ACADEMIE	NUMERO UAI	NOM DE L'ETABLISSEMENT
POITIERS	0161122H	EC GESTION COMMERCE ANGOULEME
	0171427J	EC SUP COMMERCE LA ROCHELLE
	0860081W	ESCEM POITIERS
REIMS	0101059X	EC SUP COMMERCE TROYES
RENNES	0352305R	GROUPE ESC RENNES
	0290127F	ESC BREST
ROUEN	0760167U	NEOMA BUSINESS SCHOOL
	0760168V	EC MGT NORMANDIE LE HAVRE CAEN
TOULOUSE	0121367W	EC SUP GEST COMM INFORM RODEZ
	0310156B	GROUPE ESC TOULOUSE
	0820822Y	EC GESTION COMMERCE MONTAUBAN
VERSAILLES	0783054W	EC HTES ETUD COMMERCIALES JOUY
	0912255G	INST NAT TELECOM EVRY
	0922007G	EDC LA DEFENSE 1
	0922369A	EC MANAGEMENT L DE VINCI
	0951214D	EC SUP ECO COMMERCIAL CERGY
LA REUNION	9741101D	EC GEST COMMERCE LA REUNION
MARTINIQUE	9720719Z	EC GESTION COMMERCE MARTINIQUE
PACIFIQUE	9830642F	EC GESTION COMMERCE NOUMEA

A partir de l'année universitaire 2014/2015, les établissements 0290127F (ESC Brest), 0630109B (ESC Clermont Ferrand), 0800080C (ESC Amiens), 0860081W (ESCEM Poitiers) ayant fusionné suite à la création de France Business School (0755722M) en 2013/2014, « défusionnent » et redeviennent indépendants.

L'EGC Montauban (0820822Y) devient « mère » de l'EGC Rodez (0121367W) et de l'EGC Tarbes (0651053S).

La nouvelle UAI, KEDGE Business School (0333326L) regroupe les établissements 0130239P (ESC Marseille) et 0330211A (ESC Bordeaux).

Pour mémoire, à partir de l'année 2013/2014, apparaît l'établissement NEOMA BUSINESS SCHOOL, sous l'UAI existante 0760167U (ESC Rouen), devenue « mère » de l'ESC Reims (0510088U).

L'ESCE (0922374F) change d'UAI suite à déménagement : la nouvelle UAI est 0755672H.

Dans SISE PRIV

TOULOUSE	0310155A Institut catholique de Toulouse
NANTES	0490811R Université catholique de l'Ouest
LILLE	0590344D Institut catholique de Lille
LYON	0690195M Institut catholique de Lyon
PARIS	0753541S Institut catholique de Paris

Dans SISE Universités :

ACADEMIE	ETABLISSEMENT
AIX	0134009M AIX-MARSEILLE
	0840685N AVIGNON
AMIENS	0801344B AMIENS
	0601223D COMPIEGNE
ANTILLES	9710585J ANTILLES
BESANCON	0251215K BESANCON
	0900424X BELFORT-MONTBELIARD
BORDEAUX	0331764N BORDEAUX I
	0331765P BORDEAUX II
	0331766R BORDEAUX III
	0332929E BORDEAUX IV
	0640251A PAU
CAEN	0141408E CAEN
CLERMONT	0631262E CLERMONT I
	0631525R CLERMONT II
CORSE	7200664J CORSE
CRETEIL	0931827F PARIS VIII
	0941111X PARIS XII
	0931238R PARIS XIII
	0772710C PRES PARIS EST
	0772502B MARNE LA VALLEE
DIJON	0211237F DIJON
GUYANE	9730429D GUYANE
GRENOBLE	0381838S GRENOBLE I
	0381839T GRENOBLE II
	0381840U GRENOBLE III
	0730858L CHAMBERY
	0383412C PRES GRENOBLE
	0381912X INP GRENOBLE
LAREUNION	9740478B LA REUNION
LILLE	0593559Y LILLE I
	0593560Z LILLE II
	0593561A LILLE III
	0595964M LITTORAL
	0623957P ARTOIS
	0593279U VALENCIENNES
LIMOGES	0870669E LIMOGES
LYON	0691774D LYON I
	0691775E LYON II
	0692437Z LYON III
	0421095M SAINT-ETIENNE
MAYOTTE	9760358K CUFR MAYOTTE
MONTPELLIER	0342321N MONTPELLIER
	0341089Z MONTPELLIER III
	0660437S PERPIGNAN
	0301687W CUFR NIMES

ACADEMIE	ETABLISSEMENT
NANCY-METZ	0542493S UNIVERSITE DE LORRAINE
NANTES	0440984F NANTES
	0490970N ANGERS
	0720916E LE MANS
NICE	0060931E NICE
	0830766G TOULON
ORLEANS-TOURS	0450855K ORLEANS
	0370800U TOURS
	0410981U ECOLE DU PAYSAGE DE BLOIS
PARIS	0751717J PARIS I
	0751718K PARIS II
	0751719L PARIS III
	0753488J INALCO
	0751720M PARIS IV
	0751721N PARIS V
	0751722P PARIS VI
	0753428U INST.PHYSIQUE DU GLOBE DE PARIS
	0751723R PARIS VII
	0750736T PARIS DAUPHINE
	0753431X IEP PARIS
	0753496T OBSERVATOIRE
	POITIERS
0171463Y LA ROCHELLE	
REIMS	0511296G REIMS
	0101060Y TROYES
RENNES	0350936C RENNES I
	0350937D RENNES II
	0290346U BREST
ROUEN	0561718N BRETAGNE SUD
	0761904G ROUEN
STRASBOURG	0762762P LE HAVRE
	0673021V STRASBOURG
TOULOUSE	0681166Y MULHOUSE
	0311382J TOULOUSE I
TOULOUSE	0311383K TOULOUSE II
	0311384L TOULOUSE III
	0311381H INP TOULOUSE
	0811293R CUFR ALBI
	0921204J PARIS X
VERSAILLES	0911101C PARIS XI
	0951793H CERGY PONTOISE
	0911975C EVRY VAL D'ESSONNE
	0781944P VERSAILLES - ST QUENTIN
PACIFIQUE	9840349G POLYNESIE FRANCAISE
	9830445S NOUVELLE-CALEDONIE – Pas encore reçu en mai 2015

ANNEXE 4

DETAILS DES ESPE

Académies	Etablissement porteur	Etablissements partenaires
Aix-Marseille	Aix-Marseille Université	Aix-Marseille Université, université d'Avignon et des Pays du Vaucluse
Amiens	Université Picardie Jules Verne	Université Picardie Jules Verne
Besançon	Université de Franche-Comté	Université de Franche-Comté
Bordeaux	Université Bordeaux 4	Universités Bordeaux 1, 2, 3, 4, université de Pau et des Pays de l'Adour
Caen	Université de Caen Basse-Normandie	Université de Caen Basse-Normandie
Clermont-Ferrand	Université Blaise Pascal (Clermont-Ferrand 2)	Université d'Auvergne (Clermont 1) et Blaise-Pascal (Clermont 2)
Corse	Université de Corse	Université de Corse
Créteil	Université Paris-Est Créteil (Paris 12)	Université Paris-Est Créteil (Paris 12), Universités Paris 8 et 13, université Paris-Est Marne-la-Vallée
Dijon	Université de Bourgogne	Université de Bourgogne
Grenoble	Université Grenoble 1	Universités Grenoble 1, 2, 3 et université de Savoie
Lille	Communauté d'universités et établissements "Université Lille Nord de France"	Universités Lille 1, 2, 3, du Littoral, d'Artois et de Valenciennes
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges
Lyon	Université de Lyon 1	Université de Lyon 1, 2, 3 et l'université Jean-Monnet de St Etienne
Montpellier	Communauté d'universités et établissements « Université Montpellier Sud de France »	Universités Montpellier 1, 2, 3, universités de Nîmes et de Perpignan
Nancy Metz	Université de Lorraine	Université de Lorraine
Nantes	Université de Nantes	Universités de Nantes, d'Angers et du Maine
Nice	Universités de Nice	Universités de Nice et de Toulon
Orléans Tours	Université d'Orléans	Universités d'Orléans et de Tours
Paris	Université Paris 4	PRES Hesam, PRES Sorbonne Paris Cité, PRES Sorbonne Université
Poitiers	Universités de Poitiers	Universités de Poitiers et de La Rochelle

Académies	Etablissement porteur	Etablissements partenaires
Reims	Université de Reims Champagne-Ardennes	Université de Reims Champagne-Ardennes
Rennes	Communauté d'universités et établissements « Université européenne de Bretagne »	Universités Rennes 1,2, Bretagne Occidentale et Bretagne Sud
Rouen	Université de Rouen	Universités de Rouen et du Havre
Strasbourg	Université de Strasbourg	Universités de Strasbourg et de Mulhouse
Toulouse	Université Toulouse 2	Universités Toulouse 1, 2, 3
Versailles	Université de Cergy-Pontoise	Universités de Cergy-Pontoise, Evry Val d'Essonne, Paris-Ouest Nanterre-La Défense, Paris-Sud et Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
Guadeloupe	Université Antilles-Guyane	Université Antilles-Guyane
Martinique	Université Antilles-Guyane	Université Antilles-Guyane
Guyane	Université Antilles-Guyane	Université Antilles-Guyane
La Réunion	Université de La Réunion	Université de La Réunion